



PLAN LOCAL
D'INTÉGRATION

*État des lieux et pistes de travail avec la
collaboration du réseau local*

INTÉGRATION DES BESOINS DES MIGRANTS

*LA PAROLE AUX
MIGRANTS*

AVRIL 2020

Nous tenons à remercier Josiane Fransen, Nathalie Thirion et Jean-François Gaspar du CERSO/CERIAS ainsi que Dina Sensi du DISCRI pour leur précieux soutien méthodologique et leurs conseils avisés tout au long du processus de co-construction du projet dédié au recueil des besoins des migrants.

Nous tenons à saluer la mobilisation de tous les partenaires qui ont contribué de loin ou de près à la réflexion et ont relayé dans la mesure du possible les besoins de leurs publics.

Nous remercions l'ensemble de l'équipe du CRIC pour leur soutien à tous les niveaux du travail, et en particulier, Mireille pour son investissement dans la mise en page du dossier.

Nous remercions Madame Daspremont, Echevine à la Ville de Charleroi, ayant notamment en charge l'Egalité des chances et l'Intégration, ainsi que son cabinet échevinal pour leur contribution efficace dans le cadre des Etats Généraux consacrés à l'Intégration permettant l'élaboration de propositions de travail très concrètes.

« Priver les gens de leurs droits fondamentaux revient à contester leur humanité même »

Nelson Mandela

Table des matières

INTRODUCTION	2
PARTIE I ZONE TERRITORIALE DU CENTRE RÉGIONAL D'INTÉGRATION DE CHARLEROI	4
I - Contextualisation de la zone territoriale du CRIC	6
1- Zone territoriale du CRIC – Délimitation	6
2- Présentation de la population de la Zone CRIC – Population belge et étrangère par commune - Quelques données chiffrées	7
A. Les statistiques démographiques	8
B. L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux élaboré par l'IWEPS	8
1 - Tableau des droits fondamentaux repris par l'IWEPS pour le calcul de l'ISADF	10
2 - Tableau reprenant l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux par commune – ISADF 2018 – Présentation des « radars des indices par droit »	11
3 - Représentation cartographique de la distribution territoriale de l'ISADF	12
II - Fiches récapitulatives par commune	14
PARTIE II ANALYSE QUALITATIVE INTÉGRATION DES BESOINS DES MIGRANTS (IBM)	100
I - Cadre de référence du Centre Régional d'Intégration de Charleroi	102
1- Trois concepts clés mobilisent l'action des CRI	102
2- Un Plan Local d'Intégration, transversalité des dispositifs et travail en réseau	104
II - La parole aux migrants – Approche méthodologique	106
1- Une démarche collective et participative	106
A. Mobilisation interne au CRIC	107
1 - Clarification du projet	107
2 - Validation de la catégorisation des besoins des migrants	108
B. Mobilisation des partenaires	109
C. Etats généraux de l'Intégration sous l'impulsion de la Ville de Charleroi	110
2- Récolte des besoins des migrants	111
A. Synthèse des besoins sur base des témoignages/récits de vie des migrants via les Permanence Premier Accueil, les bilans sociaux, les entretiens d'évaluation et focus group	111
1 - Comprendre/ se faire comprendre	111
2 - Accéder à l'information pour comprendre ses droits & devoirs /accomplir ses démarches administratives /comprendre le fonctionnement du pays d'accueil	113
3 - Accéder aux droits fondamentaux pour vivre : Accès à un logement – à l'emploi – à la santé	115
4 - Se faire reconnaître/ Accès à la citoyenneté/Reconnaissance de son identité/Dimension culturelle	123
B. Les besoins relayés par les opérateurs	127
1 - Contextualisation de la démarche des Etats Généraux de la Ville de Charleroi	127
2 - Les principaux constats par thématique	127
III - Conclusion	140
IV - Bibliographie	144
V - Annexes	146

Introduction

Ce dossier comporte deux parties : une première partie qui a pour objet la contextualisation de la zone territoriale du CRIC composée de 19 villes et communes en se basant sur les données statistiques officielles.

Elle permet d'avoir en synthèse quelques grandes caractéristiques des villes et communes afin d'en obtenir une sorte d'instantané permettant de baliser rapidement la zone géographique sur laquelle le CRIC déploie ses activités.

Elle repose principalement sur les données démographiques par commune pour mieux cerner la population belge et étrangère en y insérant une dimension comparative entre la province du Hainaut, la Wallonie, la Flandre et la Belgique. On y distingue la répartition entre les femmes et les hommes ainsi que les populations européennes et les populations hors Union européenne.

Pour chacune des communes, les nationalités par continent ont également été recensées afin de compléter la vue d'ensemble des populations résidant dans la zone d'action du CRIC.

La seconde partie porte sur l'analyse des besoins des migrants initiée par le CRIC en collaboration avec ses partenaires.

S'interroger sur les besoins des publics cibles pour lesquels on œuvre correspond à une démarche logique, la particularité étant que dans ce travail, le CRIC a souhaité l'entreprendre en y associant ses partenaires et leur public respectif.

Travailler de concert et partager les constats, s'interroger sur les bonnes pratiques, formuler des recommandations partant des réalités de terrain de chacun, est le défi que le CRIC s'est lancé en mettant à contribution l'ensemble de son équipe dans ce processus de co-construction.

L'autre spécificité de ce travail a porté sur la volonté de recueillir les difficultés et besoins auprès des publics migrants eux-mêmes. Le CRIC et quelques partenaires s'y sont attelés en partant des groupes de migrants déjà suivis par leur service, ou par le biais de permanences, de focus group ou encore du parcours d'intégration coordonné par le CRIC.

L'ensemble de ces apports a contribué à substituer le projet initial intitulé « *Besoins d'intégration des migrants* » en un projet plus inclusif faisant place à « *l'Intégration des besoins des migrants* » (IBM).

Ce processus de co-construction s'est achevé par la mise en place des Etats généraux sous l'impulsion de la Ville de Charleroi qui a emboité le pas au CRIC pour établir les Etats généraux de l'Intégration.

Ce document est la synthèse de tout le processus d'un travail collectif et participatif soutenu par l'ensemble du réseau ; il est le fruit de l'investissement conjoint d'une direction, d'une équipe, des partenaires locaux du secteur associatif et du secteur public, ainsi que des personnes migrantes elles-mêmes qui ont accordé leur confiance et accepté de livrer leur récit de vie.

A ce titre, le CRIC remercie les personnes migrantes ainsi que tous les partenaires privés et publics qui se sont investis et qui ont apporté leur expertise dans ce processus de co-construction.

PARTIE I

ZONE TERRITORIALE DU CENTRE RÉGIONAL D'INTÉGRATION DE CHARLEROI

I - Contextualisation de la zone territoriale du CRIC



1- Zone territoriale du CRIC – Délimitation

La zone territoriale du CRIC se déploie sur les arrondissements de Charleroi et de Thuin comprenant au total 19 communes.

Chacune de ces communes présente des caractéristiques spécifiques que nous pouvons catégoriser en villes ou communes, urbaines, semi-urbaines ou rurales.

- Les **communes de l'arrondissement de Charleroi** faisant partie de la zone territoriale du CRIC sont les suivantes : Aiseau-Présles, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles ;
- Les **communes de l'arrondissement de Thuin** composant la zone territoriale du CRIC sont : Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Lobbes, Momignies, Sivry-Rance et Thuin.

2- Présentation de la population de la Zone CRIC – Population belge et étrangère par commune - Quelques données chiffrées

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble de la population de la zone territoriale du CRIC en distinguant les personnes de nationalité belge, les autres européens et les personnes issues des autres continents.

Les personnes répertoriées hors ces catégories sont regroupées dans la rubrique « Indéterminés et Apatrides ».

Source :

https://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/population_par_nationalite_sexe_su_perficie_et_densite.jsp

<i>Population totale, étrangère et belge - DEMO - 2018</i>									
Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	TOTAL OCEANIE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Charleroi	Hommes	98.474	82.548	92.818	1.739	3.625	77	2	213
	Femmes	103.342	88.539	97.762	1.695	3.562	100	2	221
	TOTAL	201.816	171.087	190.580	3.434	7.187	177	4	434
Châtelet	Hommes	17.452	14.807	16.892	223	318	7	1	11
	Femmes	18.649	16.144	18.034	252	340	15	0	8
	TOTAL	36.101	30.951	34.926	475	658	22	1	19
Courcelles	Hommes	15.250	13.480	14.955	82	193	14	0	6
	Femmes	16.126	14.535	15.816	94	194	15	0	7
	TOTAL	31.376	28.015	30.771	176	387	29	0	13
Farciennes	Hommes	5.479	4.508	5.130	230	114	3	0	2
	Femmes	5.768	4.804	5.364	255	140	7	0	2
	TOTAL	11.247	9.312	10.494	485	254	10	0	4
Fleurus	Hommes	10.995	9.626	10.844	51	85	7	0	8
	Femmes	11.743	10.438	11.538	50	144	8	0	3
	TOTAL	22.738	20.064	22.382	101	229	15	0	11
Fontaine-l'Evêque	Hommes	8.613	7.406	8.477	19	114	2	0	1
	Femmes	9.188	8.066	9.055	20	108	4	0	1
	TOTAL	17.801	15.472	17.532	39	222	6	0	2
Gerpinnes	Hommes	6.101	5.725	6.066	12	16	6	0	1
	Femmes	6.559	6.238	6.496	16	28	16	0	3
	TOTAL	12.660	11.963	12.562	28	44	22	0	4
Montigny-le-Tilleul	Hommes	4.785	4.415	4.731	25	25	3	0	1
	Femmes	5.351	5.035	5.294	22	28	7	0	0
	TOTAL	10.136	9.450	10.025	47	53	10	0	1
Pont-à-Celles	Hommes	8.396	7.941	8.315	6	58	11	0	6
	Femmes	8.891	8.492	8.799	15	55	16	1	5
	TOTAL	17.287	16.433	17.114	21	113	27	1	11
Chimay	Hommes	4.835	4.633	4.800	15	16	2	0	2
	Femmes	5.006	4.787	4.976	16	10	3	0	1
	TOTAL	9.841	9.420	9.776	31	26	5	0	3
Froidchapelle	Hommes	2.012	1.953	2.006	1	3	2	0	0
	Femmes	1.941	1.884	1.931	3	6	1	0	0
	TOTAL	3.953	3.837	3.937	4	9	3	0	0

Lobbes	Hommes	2.874	2.786	2.865	4	5	0	0	0
	Femmes	2.988	2.896	2.975	6	6	1	0	0
	TOTAL	5.862	5.682	5.840	10	11	1	0	0
Momignies	Hommes	2.631	2.497	2.624	3	3	0	0	1
	Femmes	2.678	2.510	2.662	4	10	2	0	0
	TOTAL	5.309	5.007	5.286	7	13	2	0	1
Thuin	Hommes	7.196	6.876	7.152	20	21	3	0	0
	Femmes	7.475	7.203	7.428	19	15	10	1	2
	TOTAL	14.671	14.079	14.580	39	36	13	1	2
Ham-sur-Heure-Nalines	Hommes	6.544	6.240	6.515	10	14	4	1	0
	Femmes	6.985	6.749	6.955	8	21	1	0	0
	TOTAL	13.529	12.989	13.470	18	35	5	1	0
Sivry-Rance	Hommes	2.402	2.310	2.387	7	8	0	0	0
	Femmes	2.431	2.349	2.408	4	16	3	0	0
	TOTAL	4.833	4.659	4.795	11	24	3	0	0
Aiseau-Presles	Hommes	5.188	4.557	5.061	81	42	2	0	2
	Femmes	5.600	4.970	5.450	100	48	1	0	1
	TOTAL	10.788	9.527	10.511	181	90	3	0	3
Les Bons Villers	Hommes	4.593	4.371	4.559	7	22	4	0	1
	Femmes	4.864	4.663	4.829	5	20	7	0	3
	TOTAL	9.457	9.034	9.388	12	42	11	0	4
Beaumont	Hommes	3.582	3.438	3.550	12	14	3	0	3
	Femmes	3.555	3.428	3.526	13	11	2	0	3
	TOTAL	7.137	6.866	7.076	25	25	5	0	6

A. Les statistiques démographiques

Les tableaux proposés ci-après proviennent des chiffres officiels de Statbel, l'office belge de statistiques au 1^{er} janvier 2018¹

Les statistiques démographiques pour chacune des villes et communes sont présentées comme suit :

- Un tableau comparatif au niveau de la province du Hainaut, de la Wallonie, de Bruxelles, de la Flandre et de la Belgique ;
- Un tableau mettant en avant la population F/H résidant sur chacune des communes en distinguant son origine selon les continents ;
- Un schéma mettant en évidence la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne ;
- Des tableaux sous forme de sous-rubriques par continent permettant de spécifier les différentes nationalités présentes sur le territoire de la commune.

B. L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux élaboré par l'IWEPS²

Cet indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) élaboré par l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) à la demande du Gouvernement wallon dans

¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#panel-12>

² <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/indicateur-syntheique-dacces-aux-droits-fondamentaux-isadf-2018/>

le cadre de la mise en place du Plan de Cohésion Sociale (PCS) permet d'objectiver et d'informer les communes sur l'accès effectif des habitants aux droits fondamentaux. Il constitue un des critères pour l'octroi du subventionnement des communes wallonnes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de cohésion sociale, il contribue à l'élaboration du diagnostic local de cohésion sociale et à l'identification des besoins locaux des communes.

Sans rentrer dans des considérations méthodologiques complexes, cet indicateur synthétique est une combinaison d'un ensemble d'indicateurs qui renvoient aux droits fondamentaux et dont la lecture a été simplifiée.

Lors de la réforme du Plan de Cohésion Sociale, la version de l'ISADF a été actualisée et élargit les droits fondamentaux à l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels promulgués dans les lois, traités et instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme.³

³ ISADF 2018, Note méthodologique, IWEPS, 2018, p.3 :
<https://www.iweps.be/wpcontent/uploads/2017/02/Note-methodo-ISADF-2018-3.pdf>

1 - Tableau des droits fondamentaux repris par l'IWEPS pour le calcul de l'ISADF

Les Droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels pris en considération dans le calcul de l'ISADF ⁴	
1	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine
2	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
3	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
4	Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
5	Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue
6	Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
7	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau
8	Droit à un environnement adapté et à un cadre de vie sain et adapté
9	Droit à la mobilité
10	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle : droits syndicaux
11	Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et professionnelle
12	Droit à la participation citoyenne et démocratique
13	Droit à l'épanouissement social et culturel

Il apporte un éclairage sur la situation des communes en termes d'accès aux droits fondamentaux par rapport à un minimum (0) et un maximum (1) : plus une commune se rapproche de (0), plus sa situation est défavorable ; plus la commune se rapproche de (1), plus sa situation est favorable.

Le tableau de l'ISADF reprenant les communes de la zone territoriale du CRIC permet de mettre en évidence les communes selon l'accès effectif par les citoyens aux droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels.

⁴ <https://isadf.iweps.be/isadf.php>

2 - Tableau reprenant l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux par commune – ISADF 2018 – Présentation des « radars des indices par droit »

Entité administrative	Droit revenu digne	Droit alimentation saine	Droit santé	Droit protection sociale	Droit enseignement	Droit logement	Droit environnement sain	Droit mobilité	Droit au travail	ISADF 2018
Charleroi	0,02	0,22	0,21	0,20	0,03	0,47	0,02	0,94	0,05	0,00
Farciennes	0,00	0,30	0,14	0,15	0,00	0,46	0,49	0,92	0,00	0,06
Châtelet	0,10	0,19	0,19	0,29	0,13	0,47	0,26	0,84	0,15	0,10
Fontaine -l'Évêque	0,10	0,27	0,35	0,37	0,26	0,58	0,46	0,59	0,25	0,23
Courcelles	0,30	0,28	0,32	0,48	0,27	0,49	0,51	0,70	0,36	0,33
Momignies	0,10	0,50	0,12	0,53	0,59	0,66	0,85	0,10	0,29	0,33
Fleurus	0,36	0,21	0,30	0,55	0,32	0,57	0,44	0,68	0,36	0,34
Aiseau-Presles	0,23	0,33	0,43	0,56	0,24	0,55	0,71	0,62	0,28	0,38
Chimay	0,25	0,62	0,33	0,43	0,39	0,70	0,81	0,23	0,38	0,42
Froidchapelle	0,31	0,54	0,11	0,55	0,70	0,77	0,84	0,15	0,49	0,48
Beaumont	0,45	0,39	0,37	0,57	0,57	0,64	0,73	0,31	0,48	0,49
Sivry-Rance	0,42	0,43	0,29	0,58	0,61	0,74	0,92	0,24	0,46	0,53
Thuin	0,53	0,45	0,49	0,72	0,54	0,55	0,68	0,55	0,49	0,59
Lobbès	0,78	0,49	0,50	0,71	0,57	0,68	0,75	0,32	0,43	0,64
Pont-à-Celles	0,68	0,45	0,61	0,80	0,59	0,57	0,56	0,58	0,53	0,67
Gerpennes	0,65	0,67	0,58	0,81	0,71	0,68	0,74	0,19	0,53	0,72
Les Bons Villers	0,69	0,73	0,59	0,87	0,69	0,57	0,66	0,26	0,59	0,73
Montigny-le-Tilleul	0,71	0,76	0,65	0,80	0,60	0,62	0,52	0,81	0,47	0,79
Ham-sur-Heure-Nalinnes	0,74	0,48	0,70	0,90	0,78	0,64	0,77	0,48	0,60	0,83

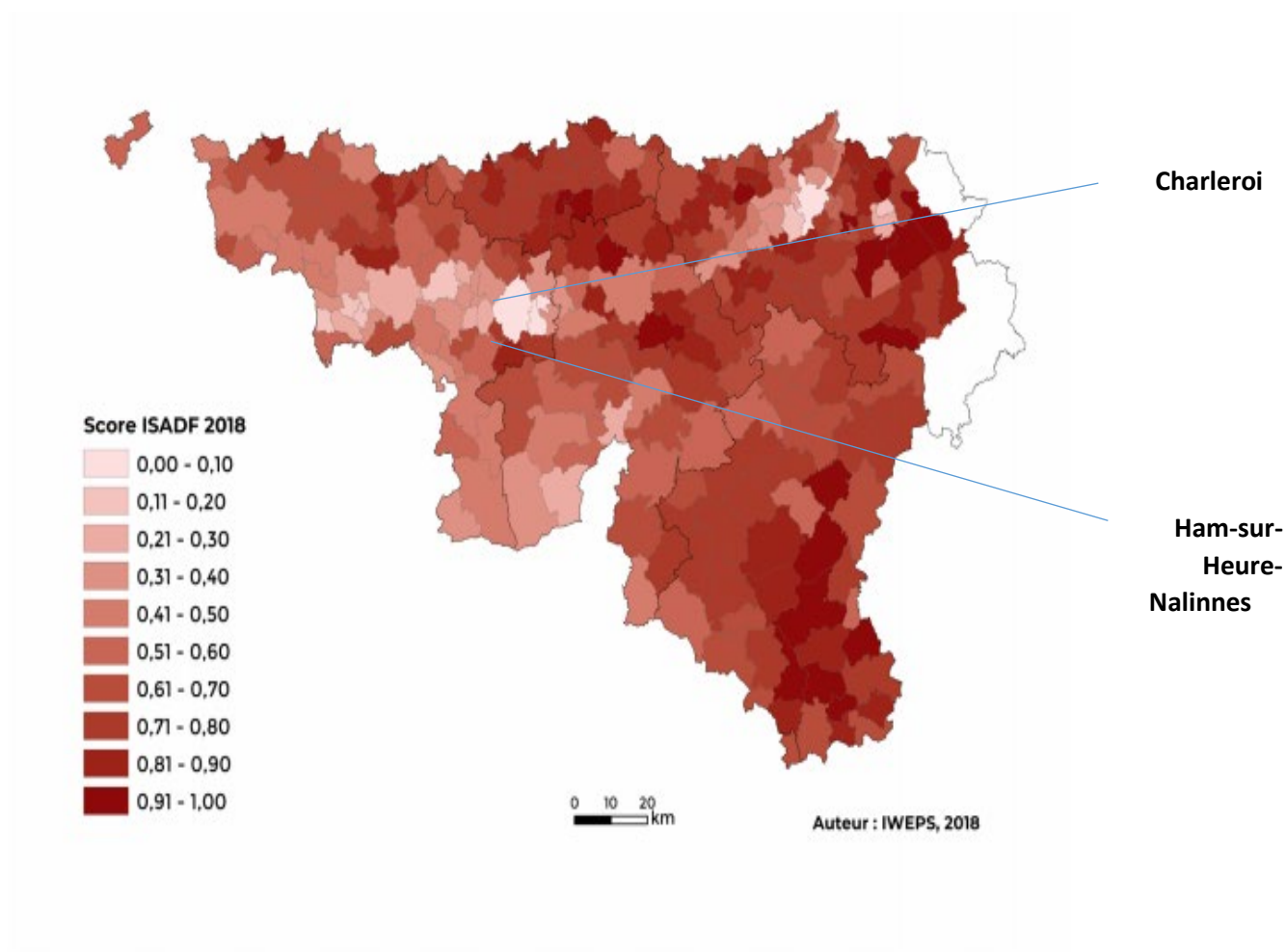
Charleroi présente la situation la plus défavorable, à l'inverse d'Ham-sur-Heure-Nalinnes qui affiche un ISADF clairement plus favorable dépassant même la moyenne wallonne pour certains droits.

Cet indicateur est précisément illustré dans le schéma appelé « **radars des indices par droit** » présenté ci-dessous pour chacune des communes. Sur le schéma, le trait bleu représente la moyenne régionale et le trait noir renvoie au niveau d'accès aux droits pour la commune considérée.

La comparaison avec la moyenne wallonne donne un aperçu sur le niveau d'accès des droits fondamentaux par les citoyens.

Il faut toutefois nuancer. Un bon indicateur ISADF ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de situation de précarité dans la commune concernée, et inversement, une commune affichant un ISADF faible ne veut pas dire qu'il n'y a que de la précarité sur son territoire.

3 - Représentation cartographique de la distribution territoriale de l'ISADF⁵



Clé de lecture de la carte

En rouge foncé : les communes qui ont une situation plus favorable dans l'accès aux droits fondamentaux ;

En rouge clair : les communes qui ont une situation moins favorable dans l'accès aux droits fondamentaux.

⁵ <https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2017/02/Note-methodo-ISADF-2018.pdf>

II - Fiches récapitulatives par commune

Charleroi

En résumé, quelques éléments marquants⁶

La commune de Charleroi fait partie des communes à plus forte densité de population du Hainaut et de la Wallonie avec 1964.7 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère supérieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 15.2 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 9.6 % ; celle relative aux étrangers extra-eu représente près de 5.6 %.

Parmi les principaux résidents étrangers, 37 % sont de nationalité italienne, 9.3 % de nationalité marocaine, 7.4% de nationalité française, 7.1 % de nationalité turque, 5.7 % de nationalité roumaine, 5.2 % de nationalité algérienne, 3.6 % de nationalité espagnole, 2.3 % de nationalité camerounaise, 1.9 % de nationalité congolaise et 1.7 % de nationalité grecque.

La commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Charleroi (46.3 %) est inférieur à ceux du Hainaut et des autres régions du pays.

Le taux de chômage (17.2 %) est supérieur au taux du Hainaut et des autres régions du pays.

1- Tableau comparatif

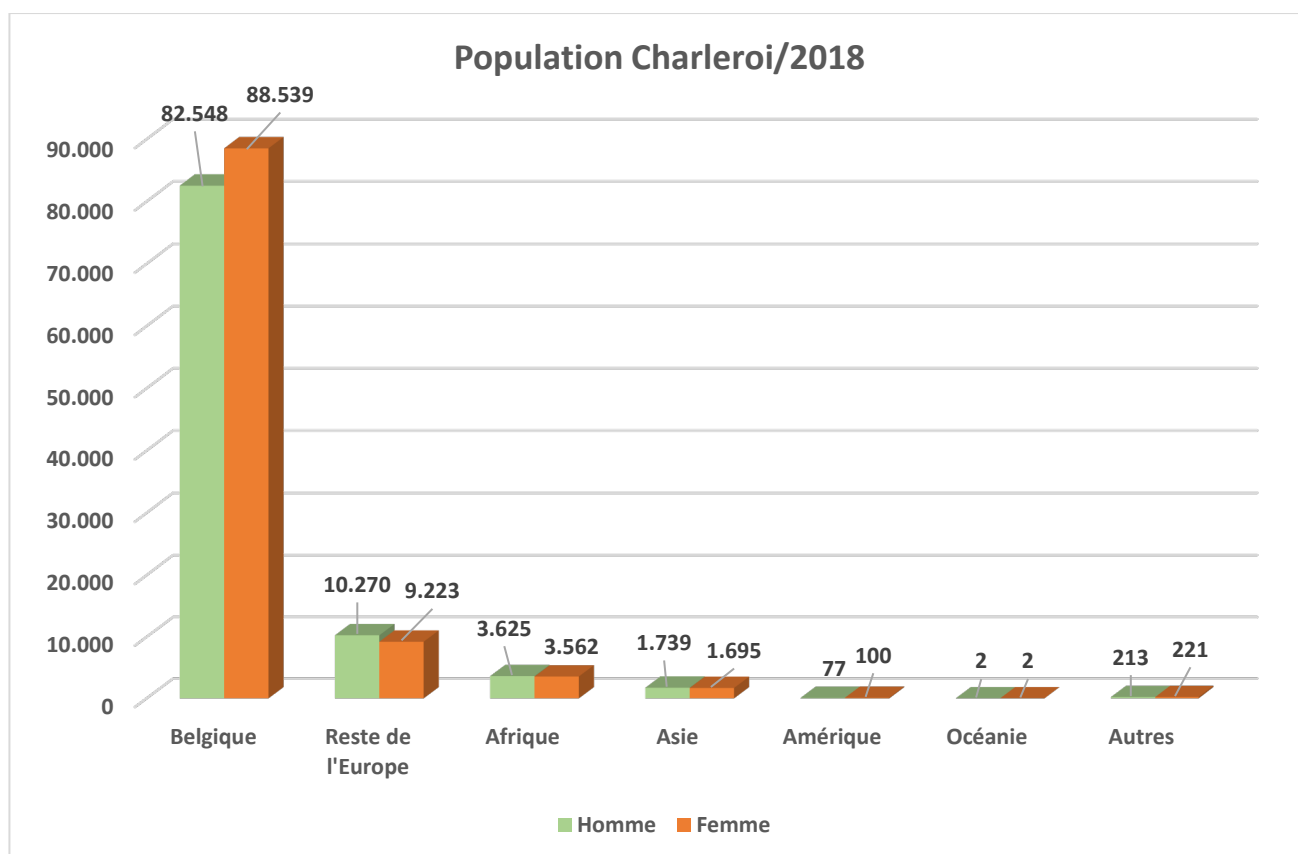
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère			
	F	H	F	H	Total	% population étrangère
Charleroi	88.539	82.548	14.803	15.926	201.816	15.2%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

⁶ Sources: <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL Continents	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	TOTAL OCEANIE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Charleroi	HOMME	98.474	82.548	92.818	1.739	3.625	77	2	213
	FEMME	103.342	88.539	97.762	1.695	3.562	100	2	221
	TOTAL	201.816	171.087	190.580	3.434	7.187	177	4	434

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

Europe hors Belgique			19493
Pays	H	F	Total
Allemagne	55	31	86
Autriche	4	9	13
Bulgarie	239	246	485
Chypre	0	1	1
Danemark	3	2	5
Espagne	615	517	1132
Finlande	0	1	1
France	1041	1240	2281
Royaume-Uni	31	21	52
Luxembourg	9	6	15
Grèce	266	267	533
Hongrie	32	24	56
Irlande	2	2	4
Portugal	290	242	532
Roumanie	971	808	1779
Suède	2	2	4
Italie	6164	5231	11395
Pays-Bas	97	74	171
Lettonie	1	4	5
Estonie	0	3	3
Lituanie	1	4	5
Pologne	121	160	281
République Tchèque	4	4	8
Slovaquie	26	19	45
Croatie	21	17	38
Slovénie	4	1	5
Albanie	34	36	70
Norvège	0	1	1
Suisse	11	7	18
Serbie Monténégro	17	11	28
Bélarus	3	11	14
Ukraine	14	18	32
Russie	68	97	165
Macédoine	48	29	77
Bosnie-Herzégovine	4	2	6
Monténégro	0	2	2
Serbie	38	42	80
Kosovo	21	18	39
Ex-Yougoslavie	8	4	12
Ex-Union soviétique	1	1	2
Autres pays d'Europe	4	8	12

Total Afrique			7187
Pays	H	F	Total
Burundi	26	34	60
Cameroun	334	389	723
République démocratique du Congo	271	314	585
Congo-Brazza	5	7	12
Côte d'Ivoire	57	66	123
Bénin	9	21	30
Ethiopie	1	1	2
Ghana	14	13	27
Guinée	105	132	237
Maurice	15	27	42
Sénégal	40	46	86
Niger	28	11	39
Nigéria	22	13	35
Afrique du Sud	0	2	2
Rwanda	46	49	95
Sierra Leone	2	0	2
Somalie	18	13	31
Togo	59	73	132
Angola	32	36	68
Algérie	966	650	1616
Egypte	16	4	20
Maroc	1391	1494	2885
Mauritanie	10	18	28
Tunisie	113	75	188
Autres	45	74	119

Total Amérique			177
Pays	H	F	Total
Canada	11	13	24
EU	18	10	28
Cuba	6	4	10
Mexique	4	3	7
République Dominicaine	1	1	2
Brésil	17	33	50
Chili	4	3	7
Colombie	3	3	6
Equateur	3	8	11
Pérou	3	10	13
Autres	7	12	19

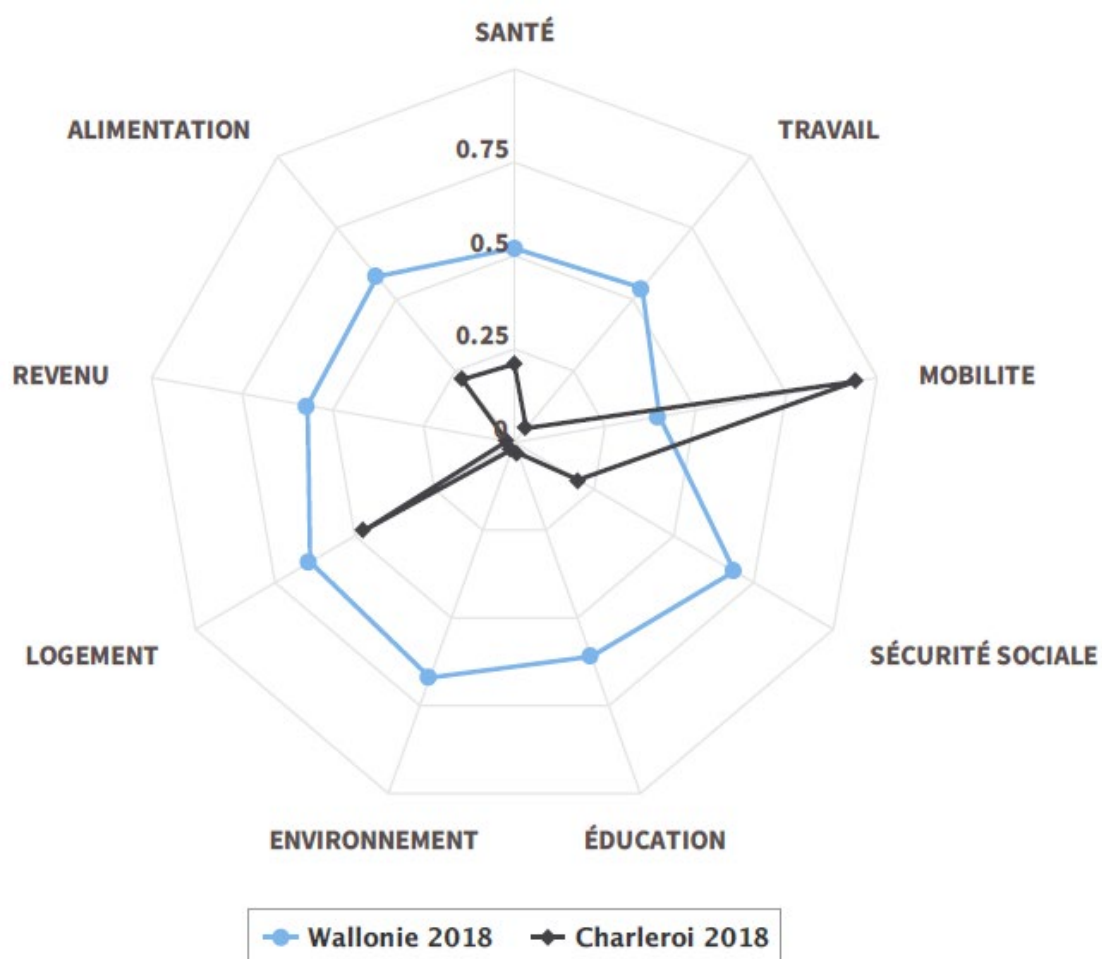
Total Asie			3434
Pays	H	F	Total
Corée du Sud	0	1	1
Inde	23	12	35
Indonésie	2	6	8
Japon	3	4	7
Philippines	6	7	13
Chine	102	100	202
Vietnam	3	9	12
Kazakhstan	19	20	39
Kirghizistan	10	8	18
Ouzbékistan	9	6	15
Thaïlande	2	24	26
Arménie	37	37	74
Afghanistan	98	27	125
Géorgie	17	13	30
Irak	60	24	84
Iran	27	9	36
Liban	41	28	69
Pakistan	112	78	190
Turquie	1044	1151	2195
Autres	124	131	255

Total Océanie			4
Pays	H	F	Total
Australie	2	2	4

Autres/ Indéterminés/apatrides			
H	F	Total	
213	221	434	

5- Radar des indices par droit

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Farciennes

En résumé, quelques éléments marquants⁷

La commune de Farciennes fait partie des communes à plus forte densité de population du Hainaut et de la Wallonie avec 1091.4 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère supérieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 17.2 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 10.5 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente près de 6.7%.

Parmi les résidents étrangers, 44.8 % sont de nationalité italienne, 23.2 % de nationalité turque, 10.2 % de nationalité marocaine et 3 % de nationalité espagnole.

La commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Farciennes (42.1 %) est inférieur à ceux du Hainaut et des autres régions du pays.

Le taux de chômage (17.8 %) est supérieur au taux du Hainaut et des autres régions du pays.

1- Tableau comparatif

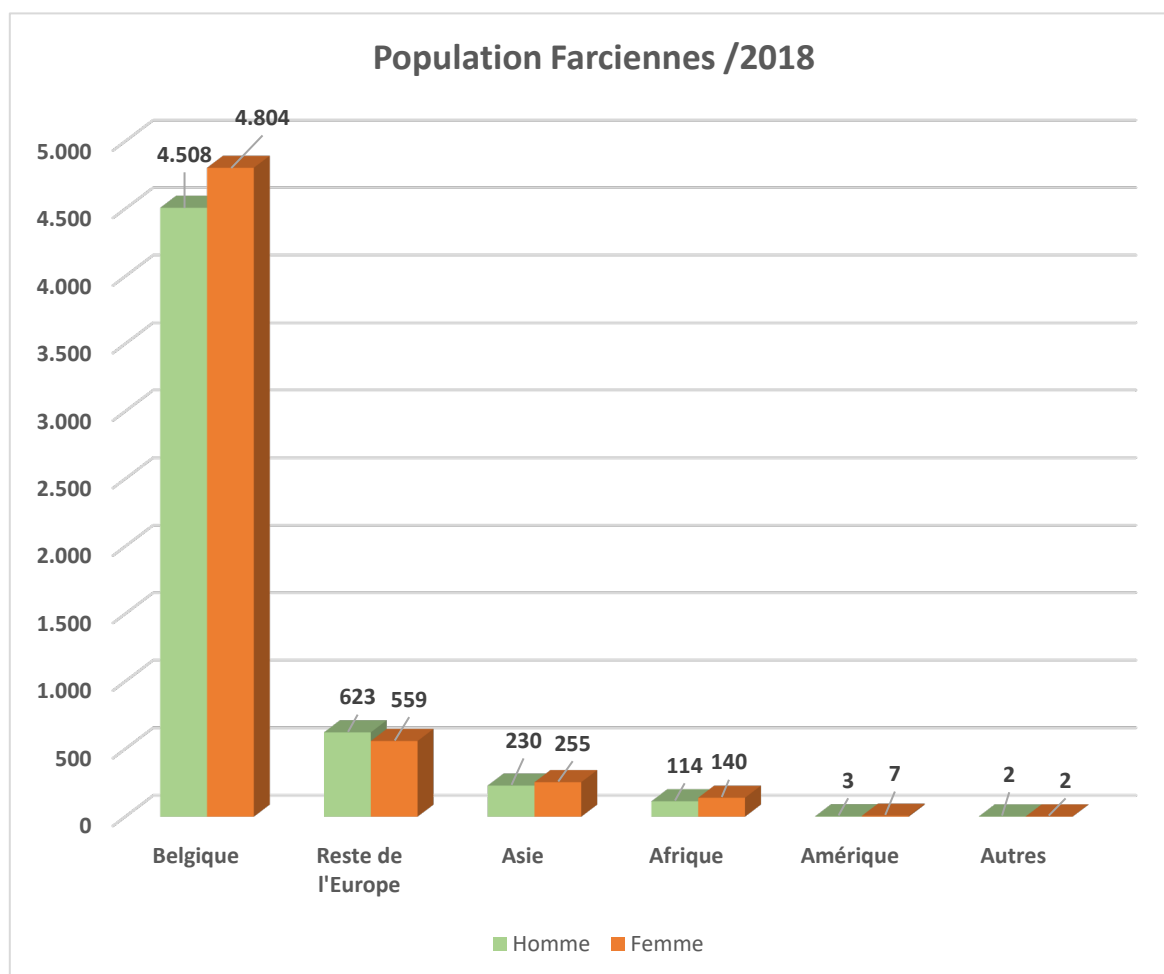
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Farciennes	4.804	4.508	963	972	11.247	17.2%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

⁷ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Farciennes	HOMME	5.479	4.508	5.130	230	114	3	2
	FEMME	5.768	4.804	5.364	255	140	7	2
	TOTAL	11.247	9.312	10.494	485	254	10	4

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



1- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		1182
Pays	H	F	Total
Allemagne	5	4	9
Bulgarie	7	6	13
Danemark	1	0	1
Espagne	49	36	85
France	34	25	59
Grèce	27	25	52
Hongrie	0	1	1
Portugal	6	7	13
Roumanie	20	24	44
Suède	0	1	1
Italie	455	412	867
Pays-Bas	5	5	10
Lettonie	0	1	1
Pologne	1	6	7
Slovaquie	1	1	2
Albanie	1	0	1
Norvège	1	1	2
Suisse	0	1	1
Russie	2	0	2
Macédoine	2	0	2
Monténégro	2	1	3
Kosovo	3	1	4
Ex-Yougoslavie	1	1	2

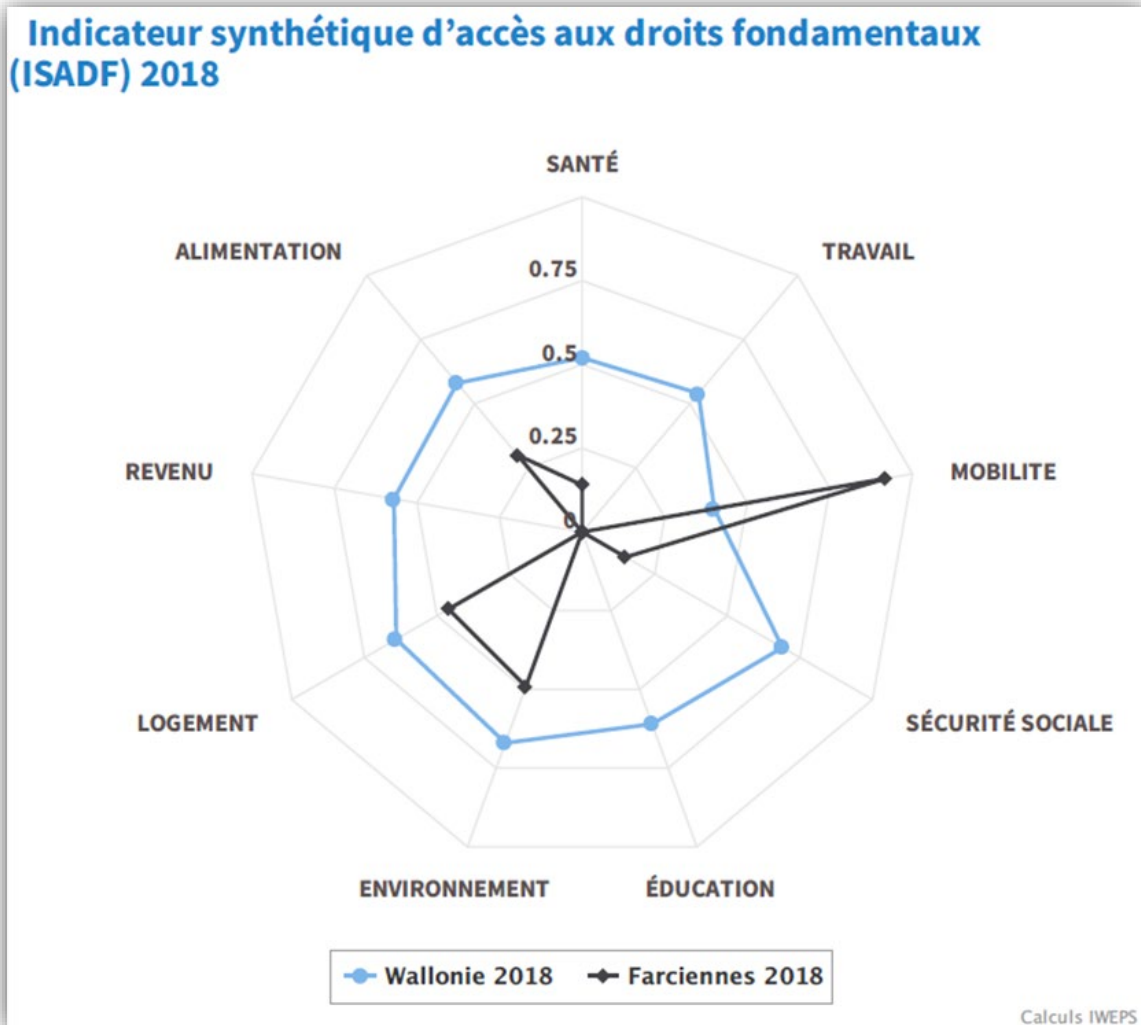
	Total Amérique		10
Pays	H	F	Total
Brésil	1	7	8
Autres	2	0	2

	Total Afrique		254
Pays	H	F	Total
Cameroun	5	1	6
République Démocratique du Congo	3	4	7
Congo-Brazza	1	0	1
Bénin	1	0	1
Guinée	5	4	9
Rwanda	2	0	2
Togo	4	1	5
Algérie	7	10	17
Maroc	80	118	198
Tunisie	6	1	7
Autres	0	1	1

Total Asie			485
Pays	H	F	Total
Chine	0	1	1
Kirghizistan	10	8	18
Ouzbékistan	9	6	15
Thaïlande	2	24	26
Arménie	37	37	74
Afghanistan	98	27	125
Irak	60	24	84
Liban	41	28	69
Pakistan	112	78	190
Turquie	1044	1151	2195
Autres	124	131	255

Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
2	2	4

2- Radar des indices par droit



Châtelet

En résumé, quelques éléments marquants⁸

La commune de Châtelet fait partie des communes à plus forte densité de population du Hainaut et de la Wallonie avec 1319.5 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère supérieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 14.2 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 11 % ; celle relative à la part d'étrangers extra-EU représente près de 3.2%.

Parmi les résidents étrangers, 59 % sont de nationalité italienne, 7.7 % de nationalité marocaine et 6.8% de nationalité turque.

La commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Châtelet (48.4%) est inférieur à ceux du Hainaut et des autres régions du pays.

Le taux de chômage (15.6%) est supérieur aux taux du Hainaut, de la Wallonie, de la Flandre et de la Belgique.

1- Tableau comparatif

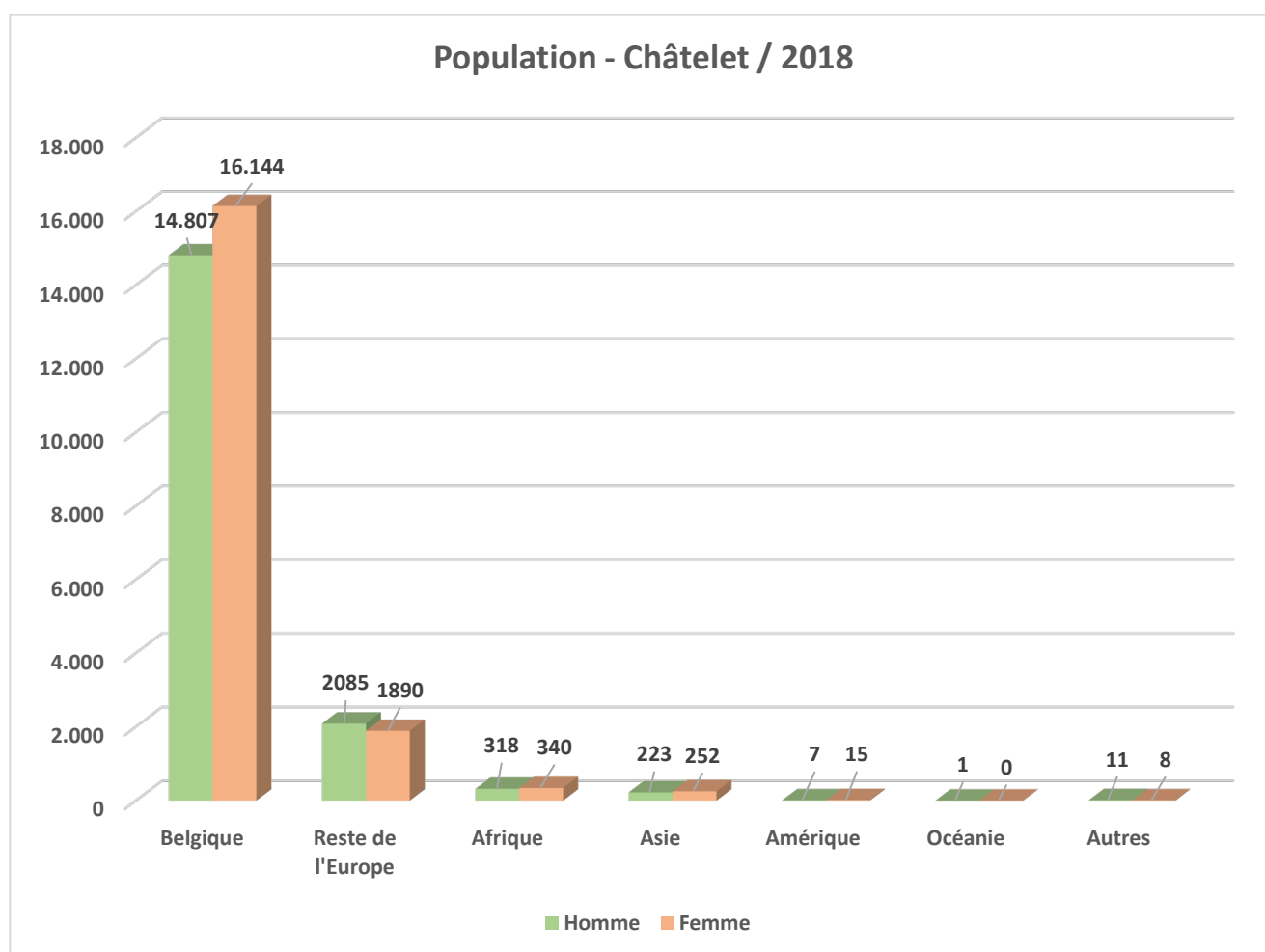
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total % population étrangère	
	F	H	F	H		
Châtelet	16.144	14.807	2.505	2.645	36.101	14.2%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

⁸ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php> ?

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	TOTAL OCEANIE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Farciennes	HOMME	17.452	14.807	16.892	223	318	7	1	11
	FEMME	18.649	16.144	18.034	252	340	15	0	8
	TOTAL	36.101	30.951	34.926	475	658	22	1	19

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

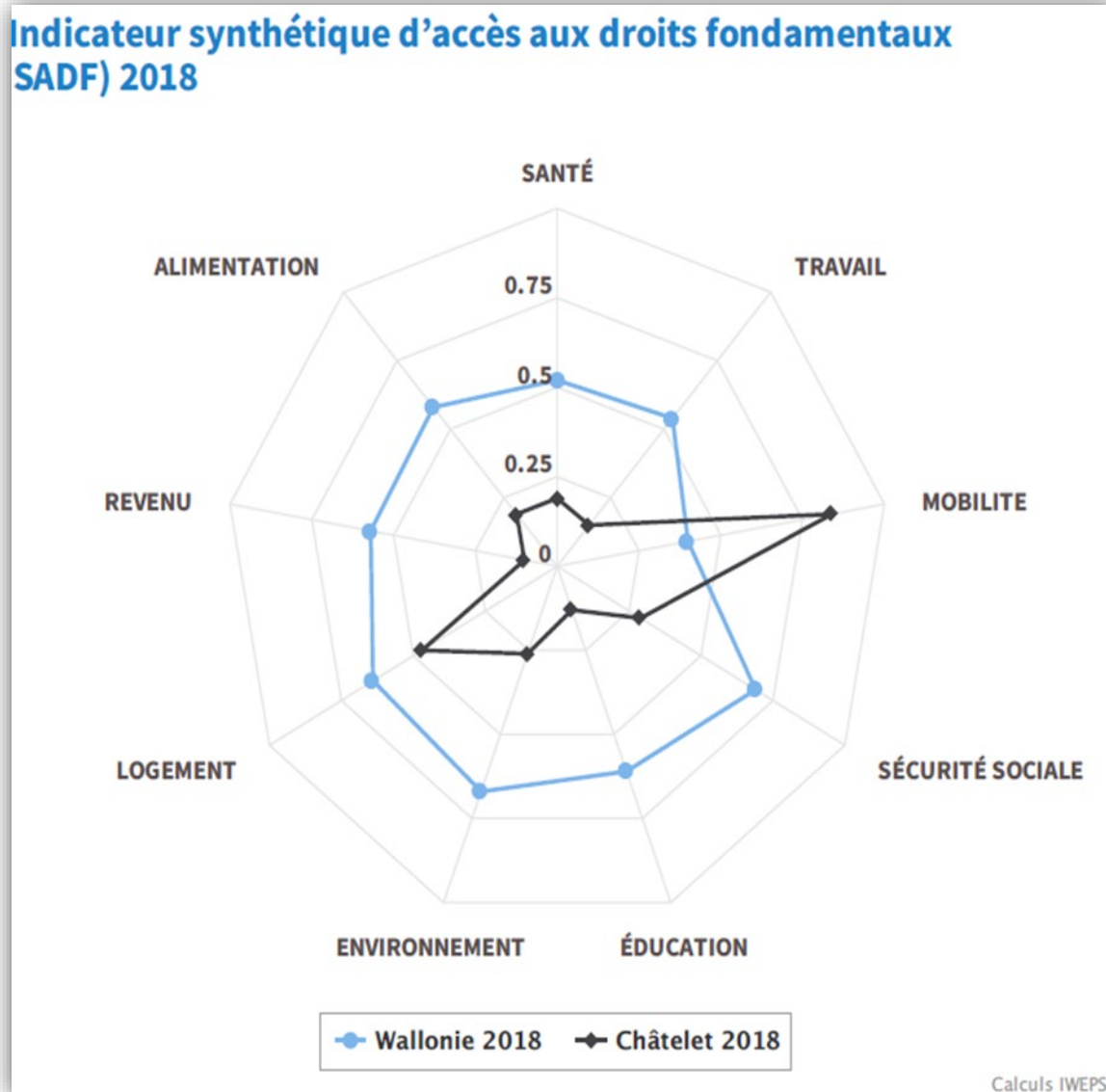
	Europe hors Belgique		3975
Pays	H	F	Total
Allemagne	9	9	18
Bulgarie	10	11	21
Espagne	113	103	216
France	114	156	270
Royaume-Uni	1	3	4
Luxembourg	1	1	2
Grèce	58	54	112
Hongrie	1	3	4
Portugal	21	23	44
Roumanie	72	57	129
Suède	0	1	1
Italie	1639	1415	3054
Pays-Bas	4	3	7
Pologne	8	14	22
République Tchèque	1	0	1
Albanie	2	5	7
Suisse	3	3	6
Serbie	3	2	5
Monténégro			
Bélarus	0	2	2
Ukraine	2	3	5
Russie	7	13	20
Macédoine	5	1	6
Serbie	4	6	10
Kosovo	4	0	4
Ex-Yougoslavie	2	2	4
Ex-Union soviétique	1	0	1

	Total Amérique		22
Pays	H	F	Total
Canada	1	2	3
EU	2	0	2
Cuba	1	3	4
Mexique	0	1	1
Brésil	2	3	5
Chili	0	1	1
Pérou	0	4	4
Autres	1	1	2

	Total Asie		475
Pays	H	F	Total
Inde	1	1	2
Indonésie	0	1	1
Japon	0	1	1
Philippines	3	3	6
Chine	10	14	24
Kazakhstan	2	0	2
Kirghizistan	2	4	6
Ouzbékistan	2	4	6
Thaïlande	1	3	4
Arménie	3	3	6
Afghanistan	4	2	6
Géorgie	1	1	2
Irak	3	0	3
Iran	3	1	4
Liban	12	11	23
Pakistan	6	5	11
Turquie	164	187	351
Autres	6	11	17

	Total Afrique		658
Pays	H	F	Total
Burundi	2	2	4
Cameroun	32	35	67
République démocratique. du Congo	17	12	29
Côte d'Ivoire	5	7	12
Guinée	4	0	4
Maurice	2	3	5
Sénégal	6	3	9
Nigéria	3	0	3
Rwanda	3	1	4
Togo	5	6	11
Angola	4	2	6
Algérie	37	26	63
Maroc	171	226	397
Tunisie	22	14	36
Autres	5	3	8

5- Radar des indices par droit



Fontaine-L'Evêque

En résumé, quelques éléments marquants⁹

La commune de Fontaine-L'Evêque a une densité de population plus élevée que celles du Hainaut et de la Wallonie avec 621.5 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère supérieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 13 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 11.6 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 1.5 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 70.5 % sont de nationalité italienne, 8.4 % de nationalité française, 4.6 % de nationalité algérienne, 3.2% de nationalité marocaine et 2.9 % de nationalité roumaine.

La commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Fontaine-L'Evêque (52.9 %) est inférieur à celui du Hainaut et inférieur à celui de la Wallonie.

Le taux de chômage (14.2 %) est supérieur aux taux du Hainaut et de la Wallonie.

1- Tableau comparatif

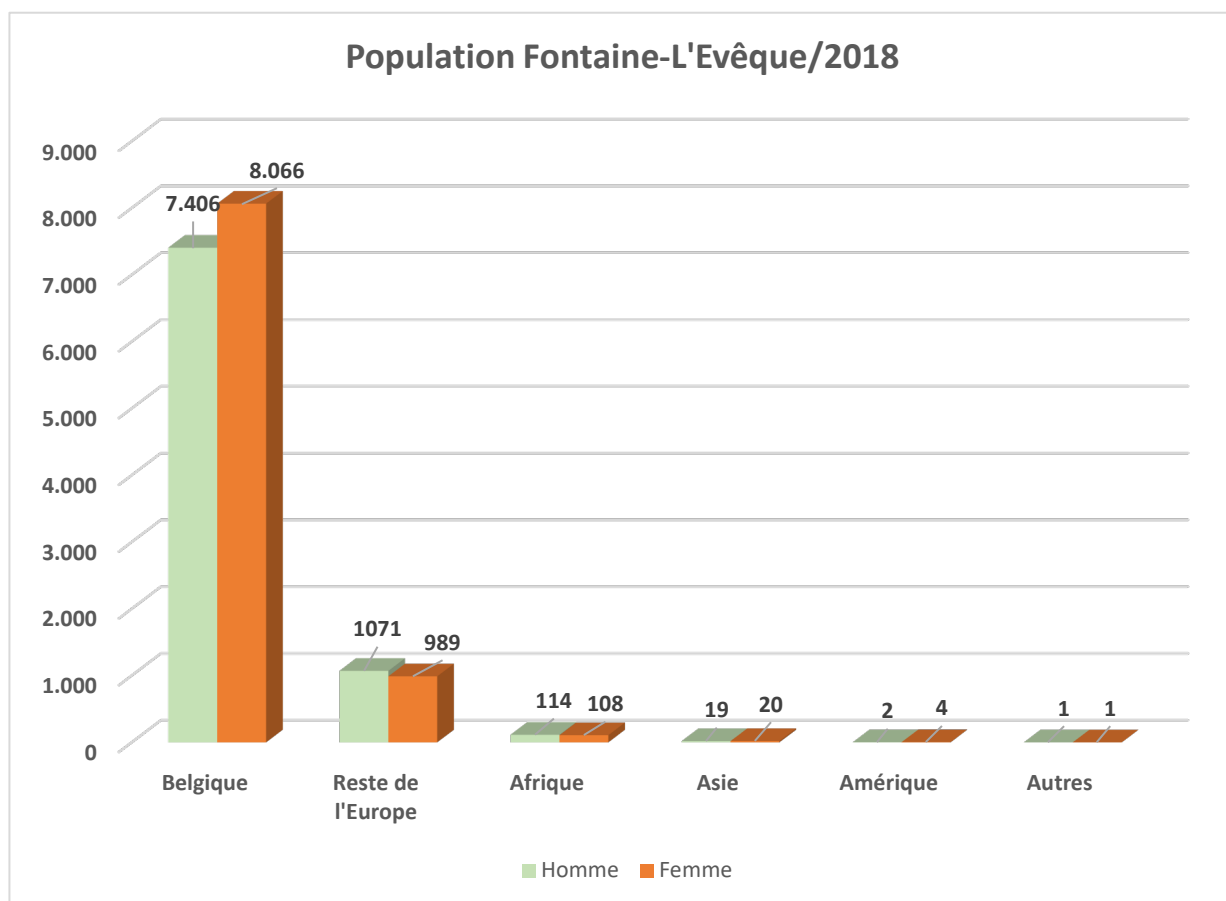
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère			
	F	H	F	H	Total	% population étrangère
Fontaine-L'Evêque	8.066	7.406	1.122	1.207	17.801	13%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

⁹ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Fontaine-l'Evêque	HOMME	8.613	7.406	8.477	114	19	2	1
	FEMME	9.188	8.066	9.055	108	20	4	1
	TOTAL	17.801	15.472	17.532	222	39	6	2

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Total Europe		2060
Pays	H	F	Total
Allemagne	4	4	8
Bulgarie	1	1	2
Chypre	1	0	1
Espagne	23	18	41
France	84	112	196
Royaume-Uni	1	0	1
Grèce	11	9	20
Hongrie	3	0	3
Portugal	7	8	15
Roumanie	39	29	68
Italie	871	773	1644
Pays-Bas	2	3	5
Lettonie	1	2	3
Pologne	12	12	24
République Tchèque	0	1	1
Slovaquie	2	4	6
Albanie	1	3	4
Suisse	1	0	1
Ukraine	0	1	1
Russie	5	8	13
Kosovo	0	1	1
Ex-Yougoslavie	1	0	1
Ex-Union soviétique	1	0	1

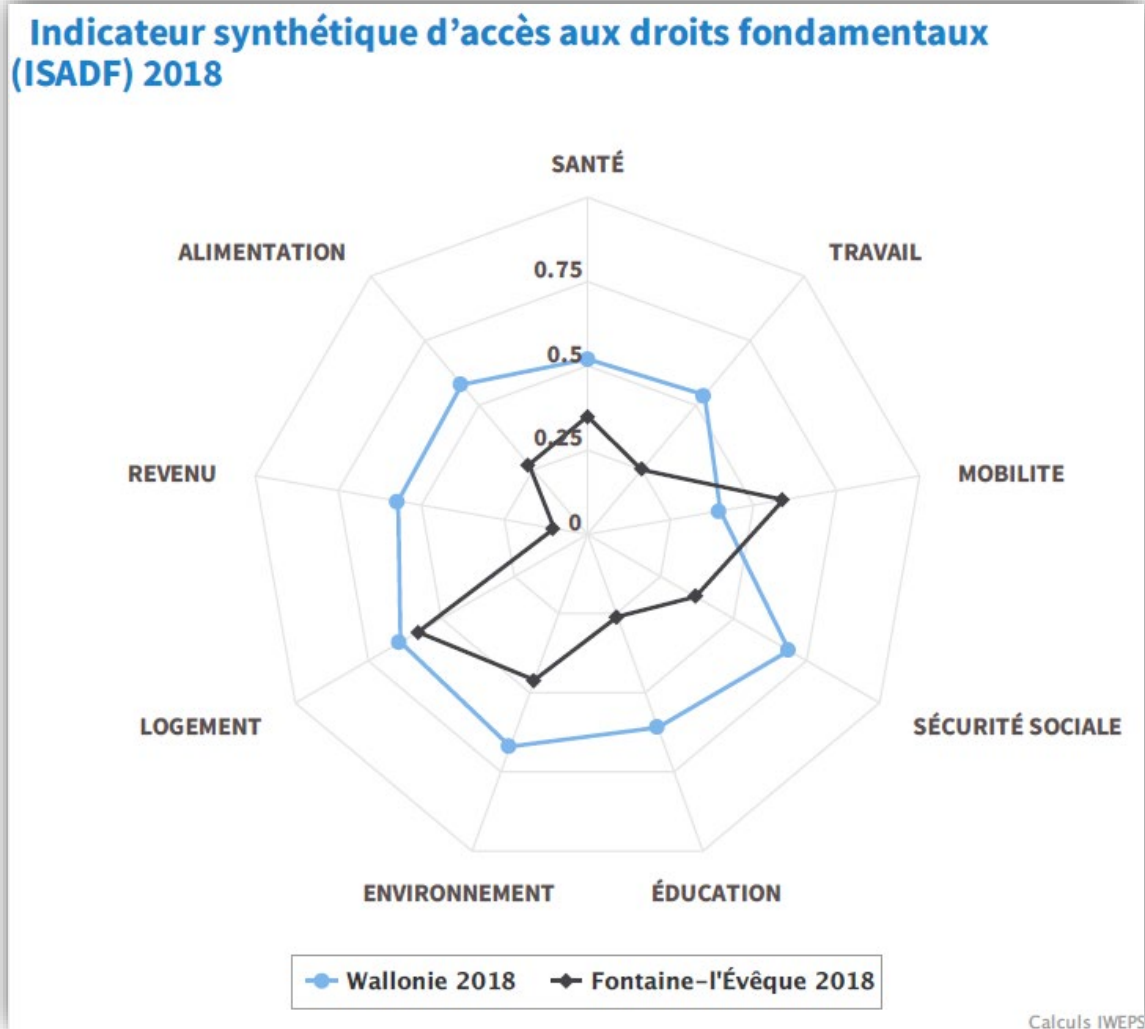
	Total Amérique		6
Pays	H	F	Total
EU	1	2	3
Cuba	1	0	1
Brésil	0	2	2

Autres/ Indéterminés/Apatrides		
H	F	Total
1	1	2

	Total Afrique		222
Pays	H	F	Total
Burundi	1	1	2
Cameroun	4	5	9
République démocratique du Congo	1	2	3
Côte d'Ivoire	3	2	5
Guinée	2	1	3
Maurice	0	2	2
Sénégal	2	0	2
Nigéria	1	0	1
Afrique du Sud	0	0	0
Rwanda	1	1	2
Togo	1	1	2
Angola	0	0	0
Algérie	54	55	109
Maroc	39	36	75
Tunisie	5	0	5
Autres	0	2	2

	Total Asie		39
Pays	H	F	Total
Indonésie	0	1	1
Japon	0	1	1
Chine	2	5	7
Vietnam	0	1	1
Kirghizistan	0	1	1
Thaïlande	0	2	2
Arménie	1	1	2
Liban	1	0	1
Pakistan	2	2	4
Turquie	6	5	11
Autres	7	1	8

5- Radar des indices par droit



Courcelles

En résumé, quelques éléments marquants¹⁰

La commune de Courcelles fait partie des communes à plus forte densité de population du Hainaut et de la Wallonie avec 702.8 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur à celui du Hainaut et sensiblement supérieur à celui de la Wallonie, soit 10.7 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 8.7 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente près de 2 %.

Parmi les résidents étrangers, 56.3 % sont de nationalité italienne, 9.1 % de nationalité française, 6.5 % de nationalité roumaine, 4 % de nationalité marocaine, 3.5 % de nationalité algérienne et 3 % de nationalité turque.

La commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Courcelles (55 %) est supérieur à celui du Hainaut et inférieur aux autres régions du pays.

Le taux de chômage (12.7 %) est légèrement inférieur au taux du Hainaut et supérieur aux taux affichés par les autres régions du pays.

1- Tableau comparatif

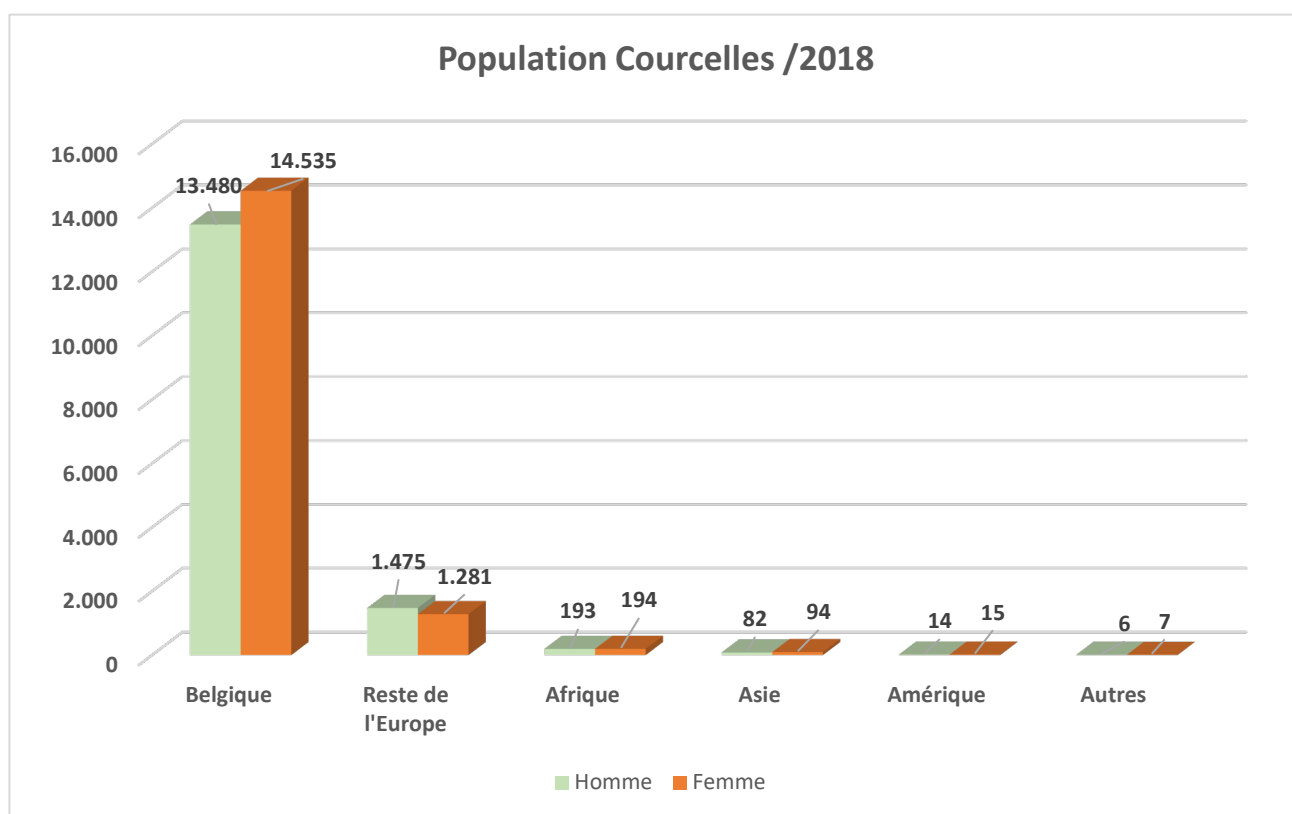
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Courcelles	14.535	13.480	1.591	1.770	31.376	10.7%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

¹⁰ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés Apatrides)
Courcelles	HOMME	15.250	13.480	14.955	193	82	14	6
	FEMME	16.126	14.535	15.816	194	94	15	7
	TOTAL	31.376	28.015	30.771	387	176	29	13

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		2756
Pays	H	F	Total
Allemagne	6	7	13
Autriche	1	1	2
Bulgarie	7	4	11
Danemark	1	0	1
Espagne	35	41	76
France	120	189	309
Royaume-Uni	4	5	9
Luxembourg	0	1	1
Grèce	25	16	41
Hongrie	6	4	10
Portugal	56	40	96
Roumanie	117	104	221
Suède	1	2	3
Italie	1066	827	1893
Pays-Bas	4	4	8
Lettonie	0	1	1
Pologne	12	18	30
République Tchèque	1	0	1
Slovaquie	1	1	2
Croatie	0	1	1
Serbie Monténégro	2	2	4
Bélarus	1	1	2
Ukraine	1	3	4
Russie	3	3	6
Macédoine	3	3	6
Ex-Yougoslavie	2	3	5

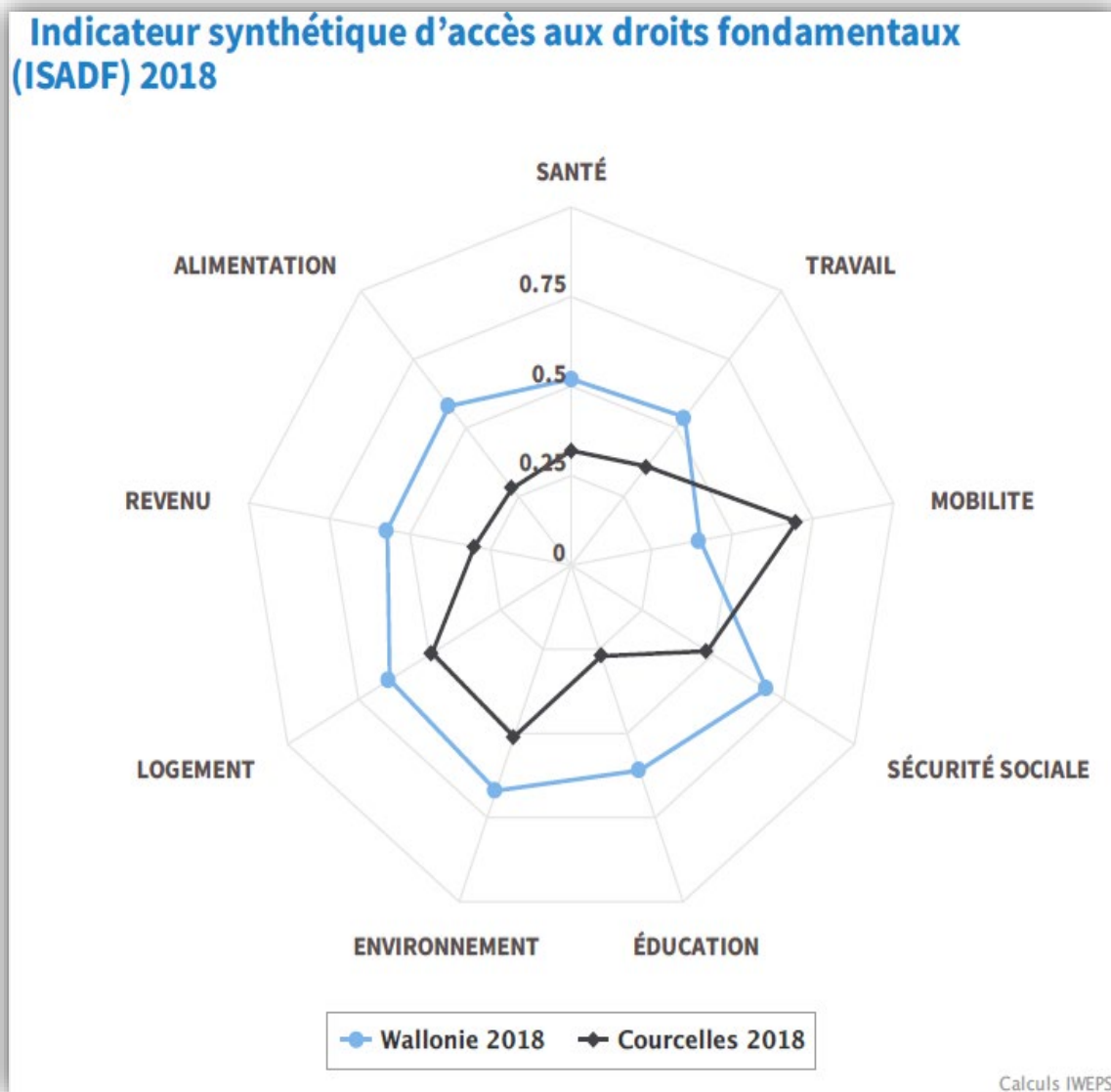
	Total Amérique		29
Pays	H	F	Total
Canada	1	1	2
EU	0	2	2
Mexique	0	1	1
République Dominicaine	1	0	1
Brésil	6	8	14
Equateur	2	3	5
Pérou	2	0	2
Autres	2	0	2

Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
6	7	13

	Total Asie		176
Pays	H	F	Total
Inde	4	6	10
Indonésie	0	1	1
Chine	5	4	9
Vietnam	0	1	1
Kazakhstan	0	1	1
Kirghizistan	0	3	3
Thaïlande	0	1	1
Arménie	2	2	4
Azerbaïdjan	0	0	0
Afghanistan	6	7	13
Irak	2	3	5
Iran	3	0	3
Liban	1	0	1
Pakistan	5	2	7
Turquie	47	57	104
Autres	7	6	13

	Total Afrique	387	
Pays	H	F	Total
Burundi	0	1	1
Cameroun	15	21	36
République démocratique du Congo	26	18	44
Congo-Brazza	1	0	1
Côte d'Ivoire	2	1	3
Ghana	1	0	1
Guinée	2	1	3
Maurice	4	4	8
Sénégal	1	5	6
Niger	0	1	1
Rwanda	4	2	6
Togo	3	6	9
Angola	0	1	1
Algérie	64	56	120
Maroc	62	70	132
Tunisie	8	5	13
Autres	0	2	2

5- Radar des indices par droit



Momignies

En résumé, quelques éléments marquants¹¹

La commune de Momignies affiche une des plus faibles densités de population par rapport aux autres parties du territoire (Hainaut, Wallonie, Flandre et Belgique) avec 62 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, 5.7 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 5.3 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.4 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 78.4 % sont de nationalité française et 7 % de nationalité italienne.

La commune présente une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur moins élevée que celle du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Momignies (55.2 %) est sensiblement supérieur aux taux du Hainaut et inférieur à celui de la Wallonie (57.7 %).

Le taux de chômage (12.2 %) est légèrement inférieur au taux du Hainaut (13.1 %) et supérieur au taux de la Wallonie (11.1 %).

1- Tableau comparatif

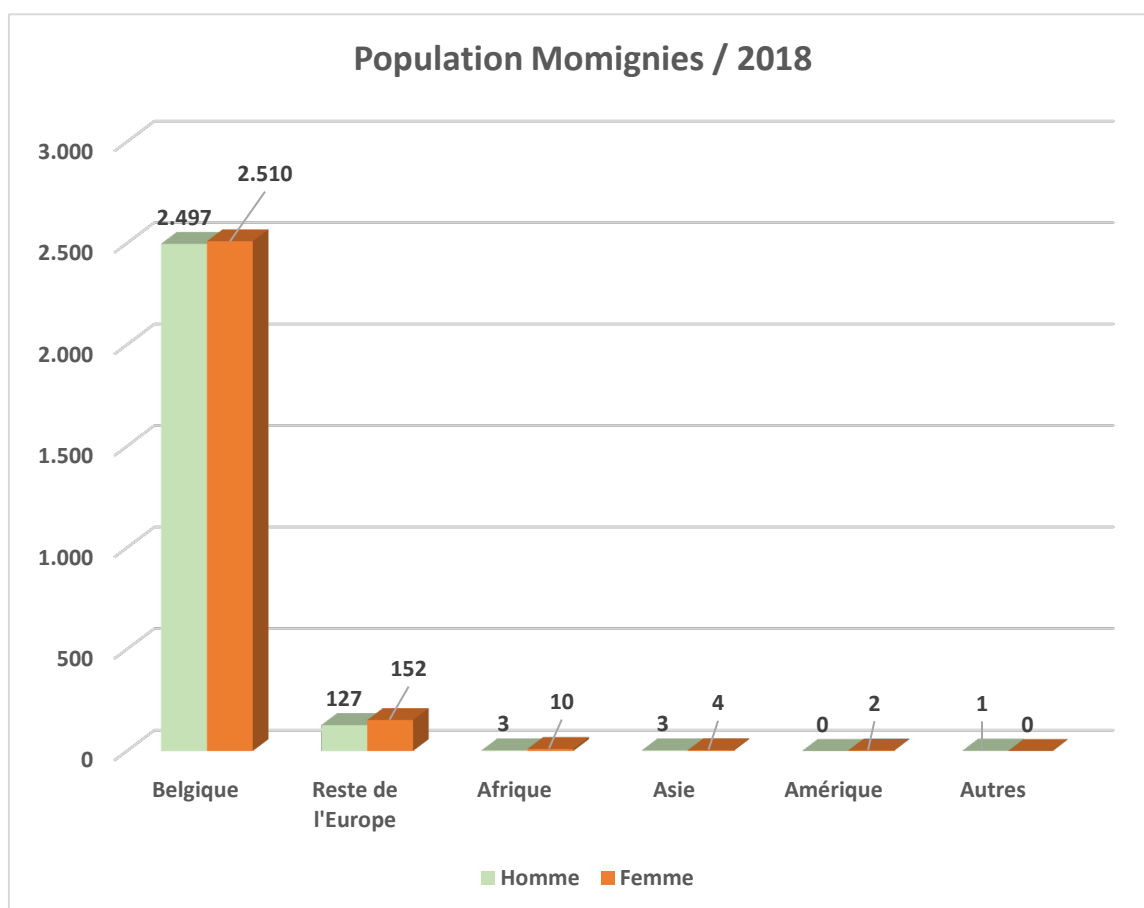
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Momignies	2.510	2.497	168	134	5.309	5.7 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

¹¹ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	AUTRE (Indéterminés, Apatrides)
Momignies	HOMME	2.631	2.497	2.624	3	3	0	1
	FEMME	2.678	2.510	2.662	10	4	2	0
	TOTAL	5.309	5.007	5.286	13	7	2	1

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		279
Pays	H	F	Total
Allemagne	1	1	2
Bulgarie	0	1	1
France	104	133	237
Royaume-Uni	1	0	1
Luxembourg	1	2	3
Roumanie	4	1	5
Italie	12	8	20
Pays-Bas	3	2	5
Lituanie	1	0	1
Pologne	0	1	1
Bélarus	0	1	1
Russie	0	2	2

Autres/ Indéterminés/Apatrides		
H	F	Total
1	0	1

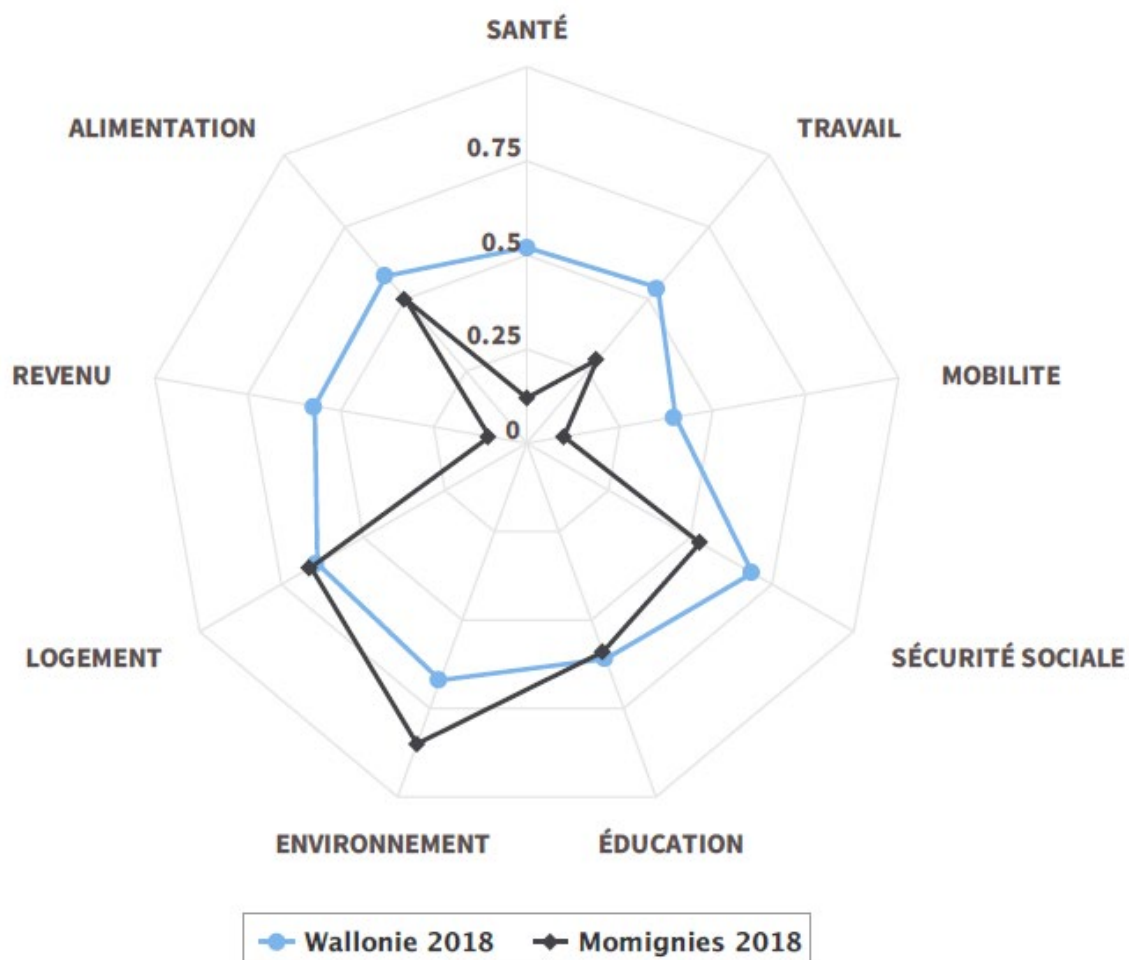
	Total Amérique		2
Pays	H	F	Total
Canada	0	1	1
EU	0	1	1

	Total Asie		7
Pays	H	F	Total
Philippines	0	1	1
Thaïlande	0	1	1
Autres	3	2	5

	Total Afrique		13
Pays	H	F	Total
Cameroun	0	3	3
République démocratique du Congo	0	3	3
Maurice	0	1	1
Rwanda	0	1	1
Angola	1	0	1
Maroc	1	0	1
Tunisie	1	1	2
Autres	0	1	1

5- Radar des indices par droit

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Fleurus

En résumé, quelques éléments marquants¹²

La commune de Fleurus a une densité de population plus élevée que celles du Hainaut et de la Wallonie avec 382.2 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère sensiblement inférieur à celui du Hainaut et supérieur à celui de la Wallonie, soit 11,76 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 10.19 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 1.57 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 64 % sont de nationalité italienne, 8.9 % de nationalité française, 4.3 % de nationalité espagnole, 3.4% de nationalité marocaine et 3.1% de nationalité roumaine.

La commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Fleurus (56.2%) est supérieur à celui du Hainaut et inférieur à celui de la Wallonie.

Le taux de chômage (11.6%) est inférieur à celui du Hainaut et quasi équivalent à celui de la Wallonie.

1- Tableau comparatif

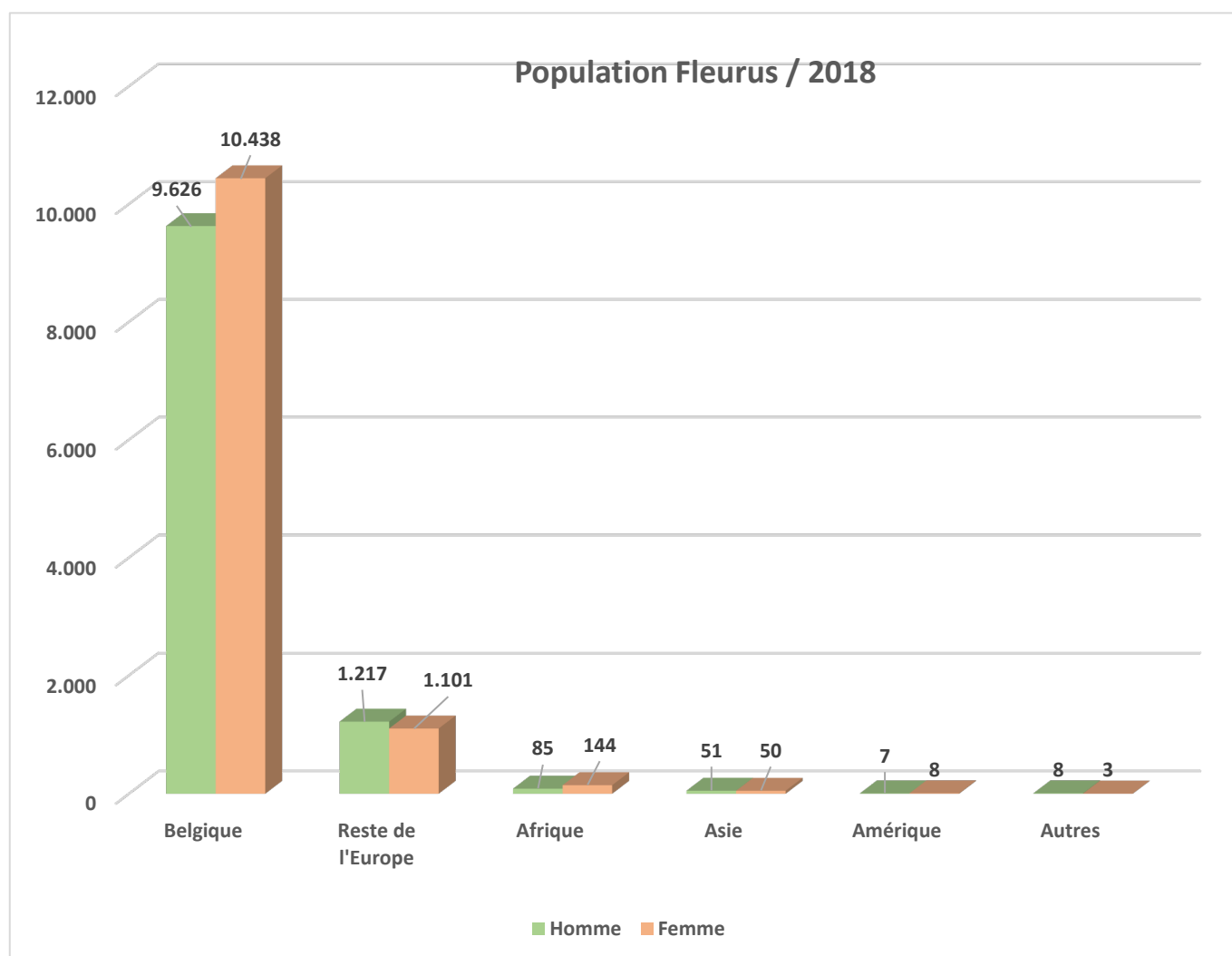
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Fleurus	10.438	9.626	1306	1368	22.738	11.76%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

¹² Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Fleurus	HOMME	10.995	9.626	10.844	85	51	7	8
	FEMME	11.743	10.438	11.538	144	50	8	3
	TOTAL	22.738	20.064	22.382	229	101	15	11

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		2318
Pays	H	F	Total
Allemagne	7	12	19
Bulgarie	0	1	1
Espagne	58	57	115
Finlande	0	0	0
France	108	130	238
Royaume-Uni	1	1	2
Luxembourg	1	0	1
Grèce	19	20	39
Hongrie	1	4	5
Irlande	1	0	1
Portugal	19	19	38
Roumanie	43	41	84
Suède	0	1	1
Italie	935	777	1712
Pays-Bas	5	1	6
Lettonie	0	4	4
Pologne	9	13	22
Slovaquie	0	3	3
Albanie	3	7	10
Suisse	0	1	1
Bélarus	0	1	1
Ukraine	1	3	4
Russie	0	1	1
Macédoine	4	1	5
Serbie	1	2	3
Ex-Yougoslavie	0	1	1
Autre pays d'Europe	1	0	1

	Total Afrique		229
Pays	H	F	Total
Burundi	1	1	2
Cameroun	9	19	28
République démocratique du Congo	11	12	23
Congo-Brazza	5	2	7
Côte d'Ivoire	0	2	2
Ghana	0	1	1
Guinée	2	3	5
Maurice	0	3	3
Sénégal	1	4	5
Niger	0	2	2
Nigéria	1	0	1
Rwanda	2	4	6
Somalie	1	0	1
Togo	1	3	4
Algérie	14	17	31
Egypte	2	2	4
Maroc	31	62	93
Mauritanie	1	0	1
Tunisie	3	5	8
Autres	0	2	2

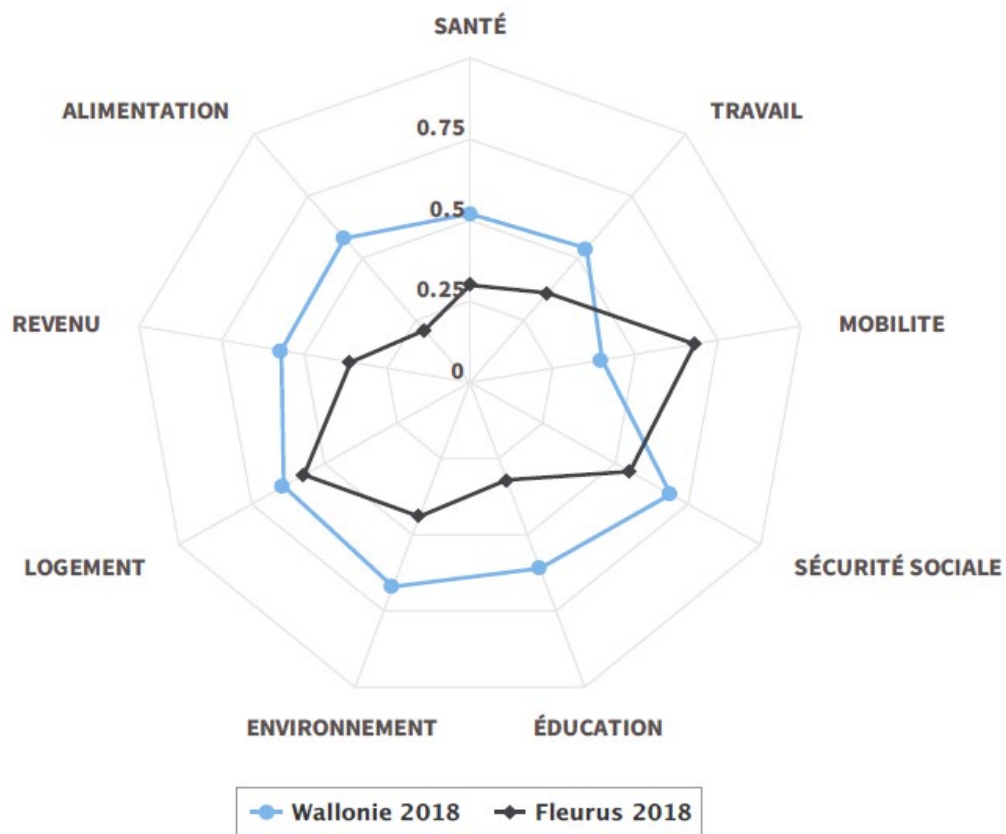
Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
8	3	11

	Total Asie		101
Pays	H	F	Total
Indonésie	0	2	2
Japon	0	2	2
Philippines	0	1	1
Chine	4	9	13
Vietnam	0	1	1
Arménie	1	2	3
Azerbaïdjan	0	1	1
Afghanistan	8	0	8
Irak	1	0	1
Liban	2	3	5
Turquie	21	23	44
Autres	14	6	20

	Total Amérique		15
Pays	H	F	Total
Canada	0	2	2
EU	3	0	3
Mexique	1	1	2
Brésil	1	1	2
Colombie	1	2	3
Pérou	0	2	2
Autres	1	0	1

5- Radar des indices par droit

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Aiseau-Presles

En résumé, quelques éléments marquants¹³

La commune d'Aiseau-Presles fait partie des communes à plus forte densité de population du Hainaut et de la Wallonie avec 479.1 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère supérieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 11.6 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 9.1 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente près de 2.5 %.

Parmi les résidents étrangers, 61.3% sont de nationalité italienne, 13.4 % de nationalité turque, 5.3 % de nationalité française et 3.9 % de nationalité espagnole.

La commune présente une proportion plus faible de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi d'Aiseau-Presles (52.8 %) est inférieur à ceux du Hainaut et des autres régions du pays.

Le taux de chômage (12.1 %) est inférieur au taux du Hainaut et supérieur à celui de la Wallonie, de la Flandre et de la Belgique.

1- Tableau comparatif

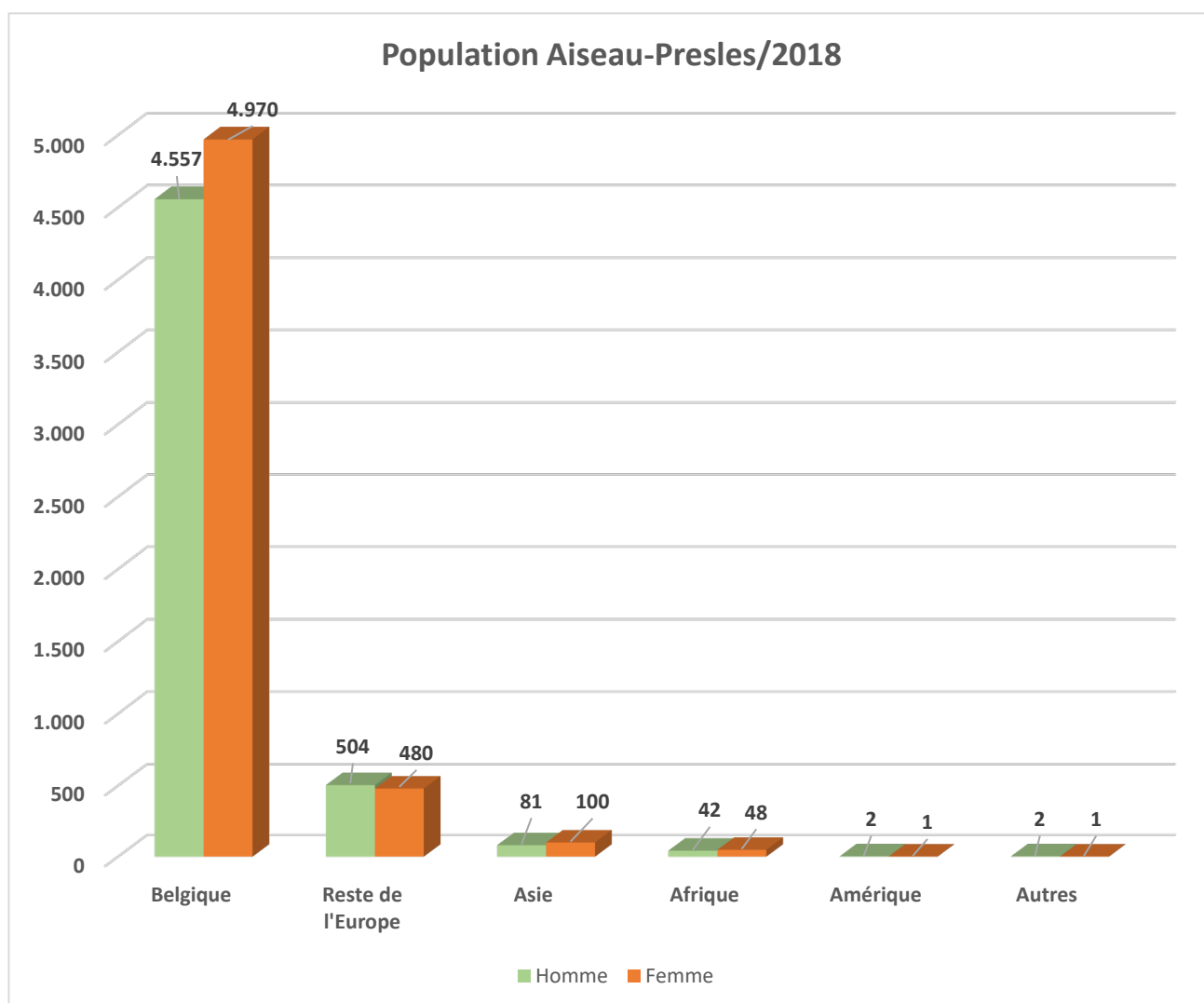
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% de la population étrangère
	F	H	F	H		
Aiseau-Presles	4.970	4.557	630	631	10.788	11.6%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

¹³ Source : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Aiseau- Presles	HOMME	5.188	4.557	5.061	81	42	2	2
	FEMME	5.600	4.970	5.450	100	48	1	1
	TOTAL	10.788	9.527	10.511	181	90	3	3

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		984
Pays	H	F	Total
Allemagne	2	3	5
Autriche	1	1	2
Espagne	28	22	50
France	32	35	67
Royaume-Uni	2	0	2
Luxembourg	1	1	2
Grèce	11	9	20
Hongrie	0	1	1
Irlande	0	1	1
Portugal	8	8	16
Roumanie	9	12	21
Suède	1	0	1
Italie	399	375	774
Pays-Bas	1	2	3
Lituanie	0	1	1
Pologne	3	3	6
Suisse	0	1	1
Bélarus	0	2	2
Ukraine	0	2	2
Russie	6	1	7

	Autres/ Indéterminés/apatrides		
	H	F	Total
	2	1	3

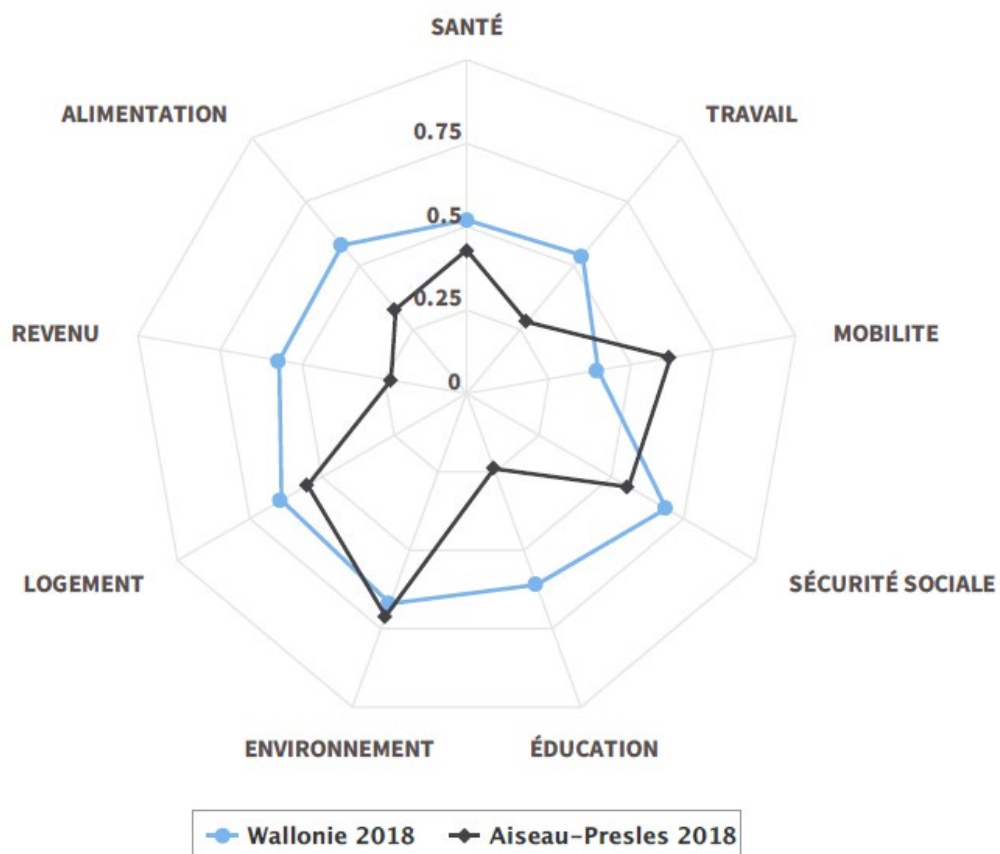
	Total Amérique		3
Pays	H	F	Total
EU	2	0	2
Colombie	0	1	1

	Total Asie		181
Pays	H	F	Total
Japon	0	1	1
Philippines	0	1	1
Kirghizistan	1	0	1
Arménie	0	1	1
Liban	1	1	2
Turquie	75	94	169
Autres	4	2	6

	Total Afrique		90
Pays	H	F	Total
Cameroun	3	11	14
République démocratique du Congo	1	4	5
Côte d'Ivoire	0	2	2
Ethiopie	0	1	1
Guinée	2	0	2
Maurice	0	2	2
Rwanda	1	0	1
Algérie	12	9	21
Maroc	20	17	37
Tunisie	3	2	5

5- Radar des indices par droit

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Chimay

En résumé, quelques éléments marquants¹⁴

La commune de Chimay a une densité de population particulièrement inférieure aux autres parties du territoire (Hainaut, Wallonie, Flandre et Belgique) avec 50 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, soit 4.3 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 3.6 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.7 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 61 % sont de nationalité française, 7.4 % de nationalité italienne et 5 % de nationalité roumaine.

La commune présente une proportion (20.5 %) de diplômés de l'enseignement supérieur quasi similaire à celle du Hainaut (20.1 %).

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Chimay (56.2 %) est supérieur aux taux du Hainaut et inférieur à celui de la Wallonie.

Le taux de chômage (12.9 %) est inférieur au taux du Hainaut et supérieur à celui de la Wallonie (11.1 %).

1- Tableau comparatif

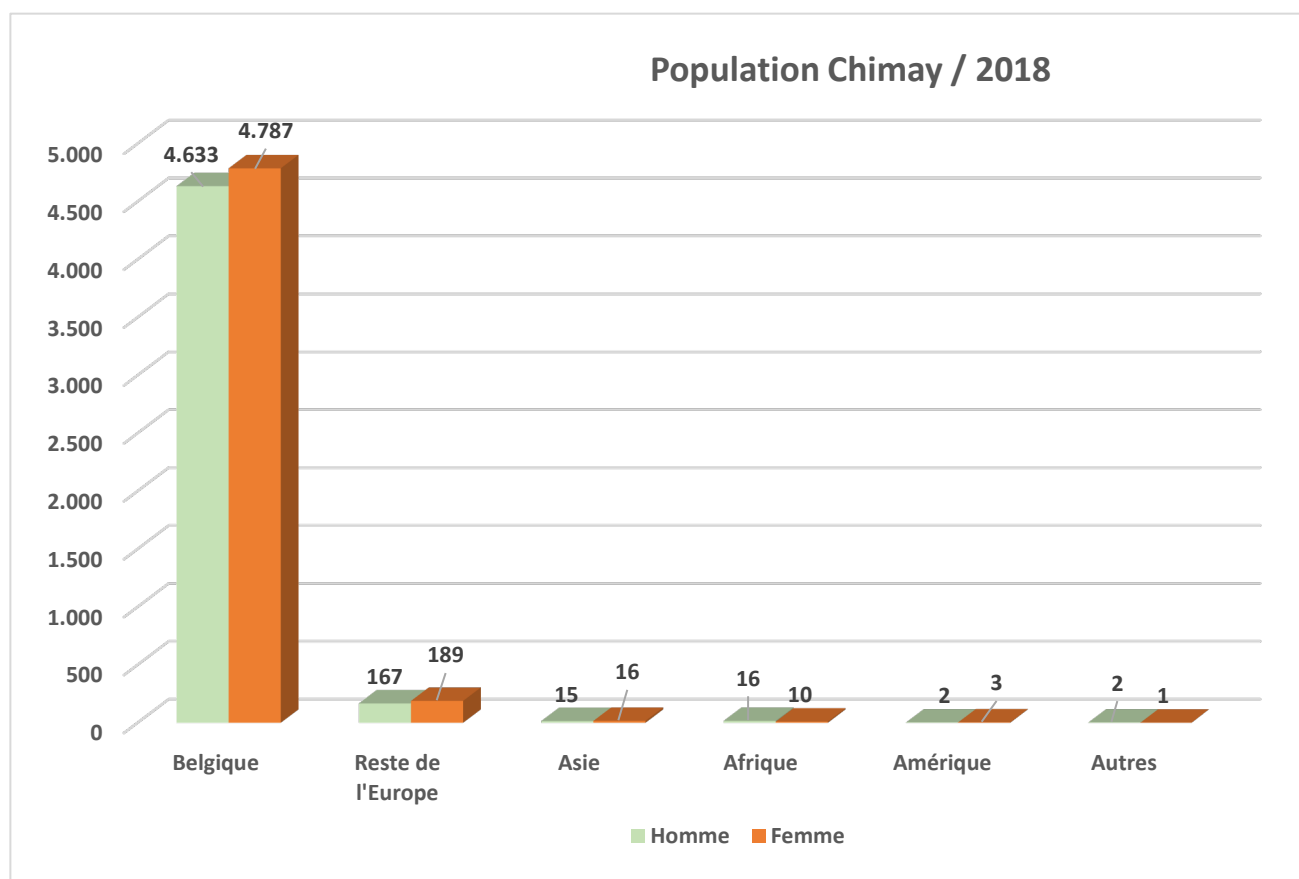
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Chimay	4.787	4.633	219	202	9.841	4.3 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

¹⁴ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Chimay	HOMME	4.835	4.633	4.800	15	16	2	2
	FEMME	5.006	4.787	4.976	16	10	3	1
	TOTAL	9.841	9.420	9.776	31	26	5	3

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		356
Pays	H	F	Total
Allemagne	4	0	4
Bulgarie	1	0	1
Espagne	8	3	11
France	110	145	255
Royaume-Uni	1	2	3
Luxembourg	0	1	1
Grèce	1	1	2
Irlande	1	1	2
Portugal	2	0	2
Roumanie	8	12	20
Suède	0	1	1
Italie	21	10	31
Pays-Bas	4	4	8
Estonie	1	0	1
Lituanie	2	0	2
Pologne	1	0	1
Croatie	0	1	1
Albanie	1	1	2
Norvège	0	0	0
Suisse	1	2	3
Russie	0	3	3
Serbie	0	2	2

	Total Amérique		5
Pays	H	F	Total
Canada	1	0	1
EU	1	0	1
Equateur	0	1	1
Pérou	0	2	2

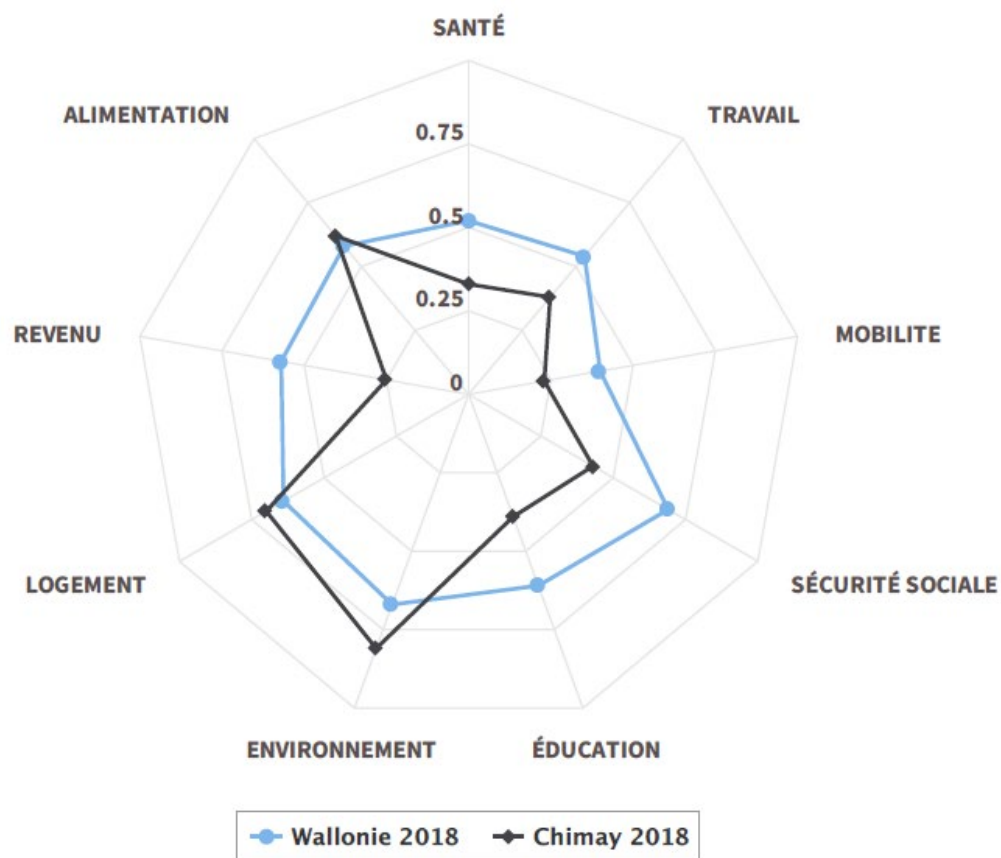
Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
2	1	3

	Total Afrique		26
Pays	H	F	Total
Cameroun	2	2	4
République démocratique du Congo	3	2	5
Côte d'Ivoire	1	0	1
Guinée	1	0	1
Maurice	1	1	2
Rwanda	3	1	4
Togo	1	0	1
Algérie	1	2	3
Egypte	1	0	1
Maroc	1	2	3
Tunisie	1	0	1

	Total Asie		31
Pays	H	F	Total
Japon	0	1	1
Chine	1	1	2
Vietnam	0	2	2
Thaïlande	1	1	2
Arménie	1	4	5
Afghanistan	5	0	5
Irak	1	0	1
Turquie	1	0	1
Autres	5	7	12

5- Radar des indices par droit

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Froidchapelle

En résumé, quelques éléments marquants¹⁵

La commune de Froidchapelle a une densité de population particulièrement inférieure aux autres parties du territoire (Hainaut, Wallonie, Flandre et Belgique) avec habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, soit 2.9 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 2.5 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.4 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 38 % sont de nationalité française, 27 % de nationalité italienne et 9.5 % de nationalité espagnole.

La commune présente une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur inférieure à toutes les régions du territoire.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Froidchapelle (57.6 %) est supérieur aux taux du Hainaut et comparable à celui de la Wallonie (57.7 %).

Le taux de chômage (13.4 %) est comparable au taux du Hainaut et supérieur aux autres régions du territoire.

1- Tableau comparatif

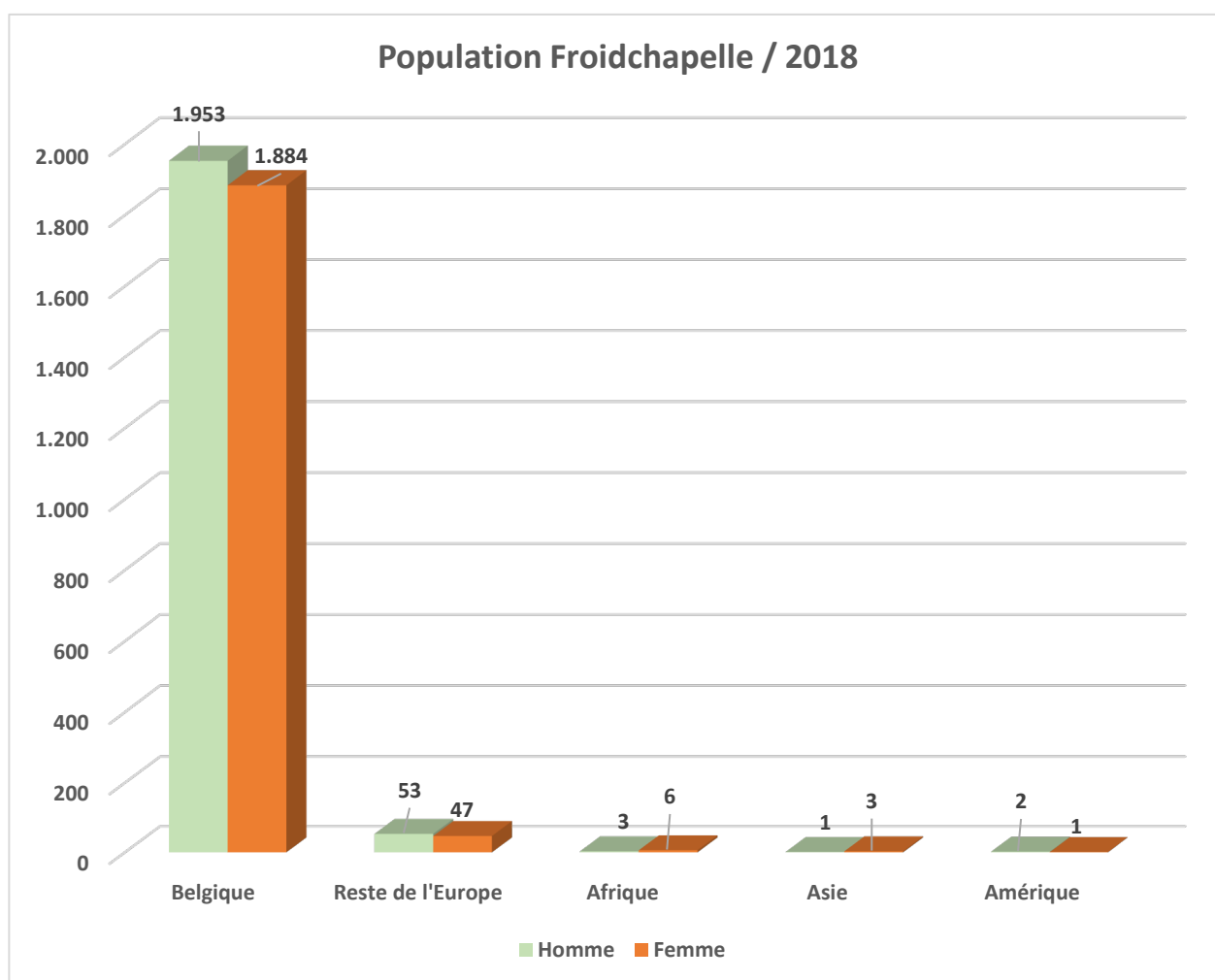
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Froidchapelle	1.941	1.953	57	59	3.953	2.9 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

¹⁵ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE
Froidchappelle	HOMME	2.012	1.953	2.006	3	1	2
	FEMME	1.941	1.884	1.931	6	3	1
	TOTAL	3.953	3.837	3.937	9	4	3

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

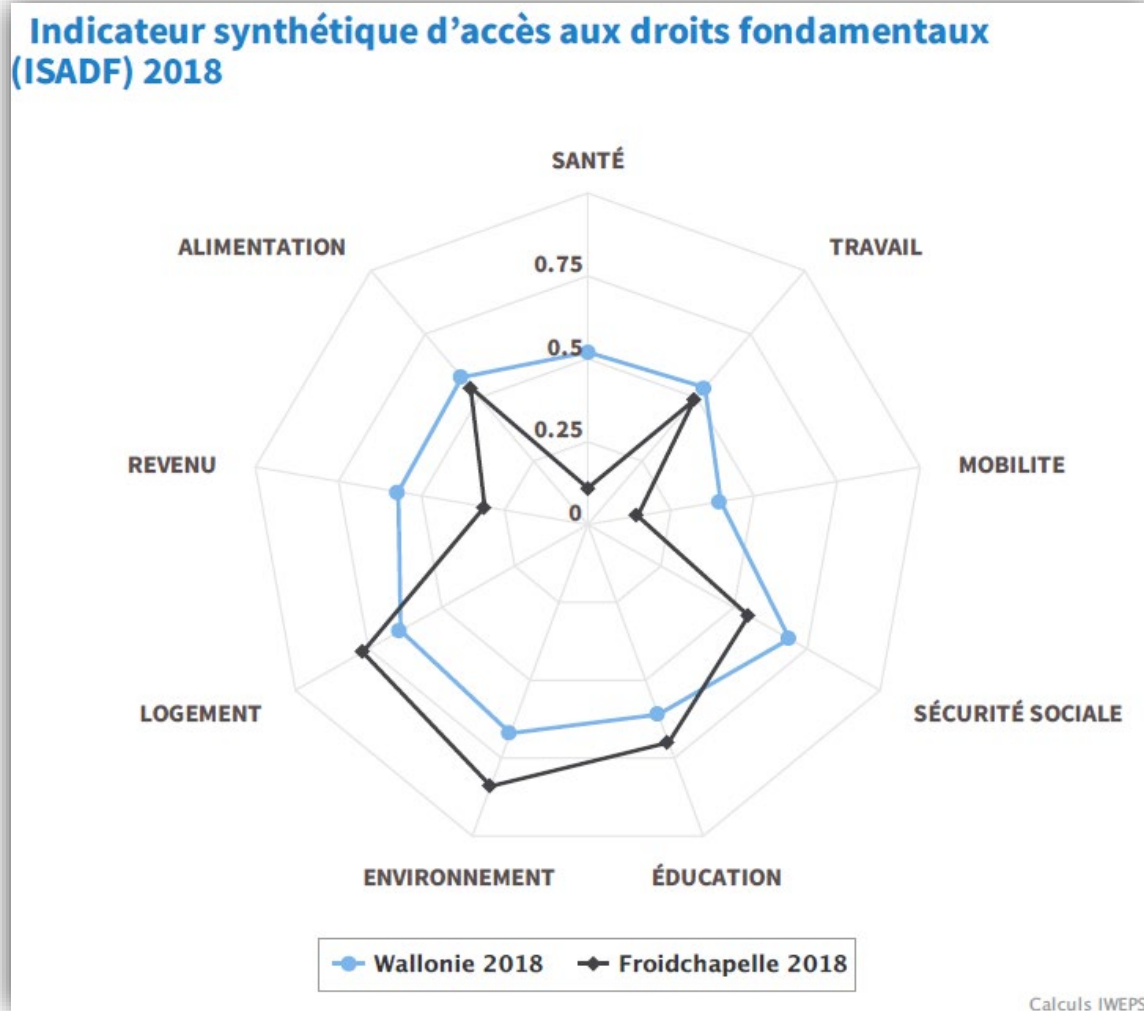
	Europe hors Belgique		100
Pays	H	F	Total
Bulgarie	1	0	1
Espagne	4	7	11
France	19	25	44
Grèce	1	0	1
Roumanie	3	4	7
Italie	23	8	31
Pays-Bas	1	1	2
Russie	0	2	2
Kosovo	1	0	1

	Total Asie		4
Pays	H	F	Total
Thaïlande	0	2	2
Afghanistan	1	1	2

	Total Afrique		9
Pays	H	F	Total
République démocratique du Congo	1	1	2
Côte d'Ivoire	0	1	1
Algérie	1	1	2
Egypte	0	1	1
Maroc	0	1	1
Tunisie	1	0	1
Autres	0	1	1

	Total Amérique		3
Pays	H	F	Total
EU	1	0	1
Mexique	1	0	1
Chili	0	1	1

5- Radar des indices par droit



Beaumont

En résumé, quelques éléments marquants¹⁶

La commune de Beaumont a une densité de population particulièrement inférieure aux autres parties du territoire (Hainaut, Wallonie, Flandre et Belgique) avec 77 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, soit 3.8 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 3 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.8 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 47 % sont de nationalité française et 18 % de nationalité italienne.

La commune présente une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur sensiblement plus élevée à celle du Hainaut (20.1 %).

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Beaumont (60.1 %) est supérieur aux taux du Hainaut et de la Wallonie.

Le taux de chômage (11.4 %) est inférieur au taux du Hainaut et quasi similaire à celui de la Wallonie (11.1 %).

1- Tableau comparatif

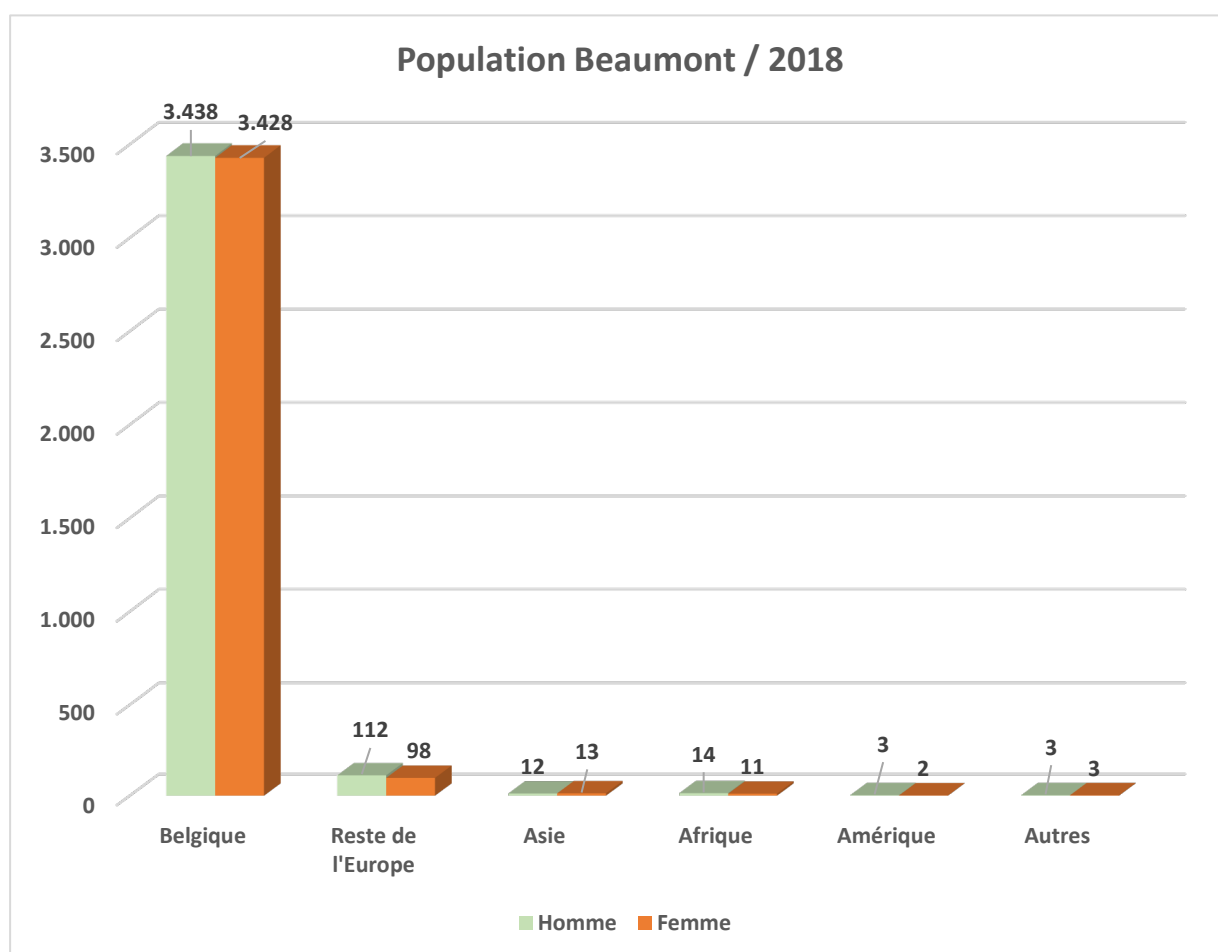
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Beaumont	3.428	3.438	127	144	7.137	3.8 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

¹⁶ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	AUTRE (Indéterminés, Apatrides)
Beaumont	HOMME	3.582	3.438	3.550	12	14	3	3
	FEMME	3.555	3.428	3.526	13	11	2	3
	TOTAL	7.137	6.866	7.076	25	25	5	6

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		210
Pays	H	F	Total
Allemagne	3	0	3
Bulgarie	1	1	2
Espagne	3	4	7
France	62	65	127
Portugal	0	1	1
Roumanie	2	5	7
Italie	36	13	49
Pays-Bas	2	2	4
Pologne	1	1	2
Serbie Monténégro	0	1	1
Bélarus	1	0	1
Ukraine			
Russie	0	3	3
Macédoine	1	0	1
Bosnie-Herzégovine	0	1	1
Ex-Union soviétique	0	1	1

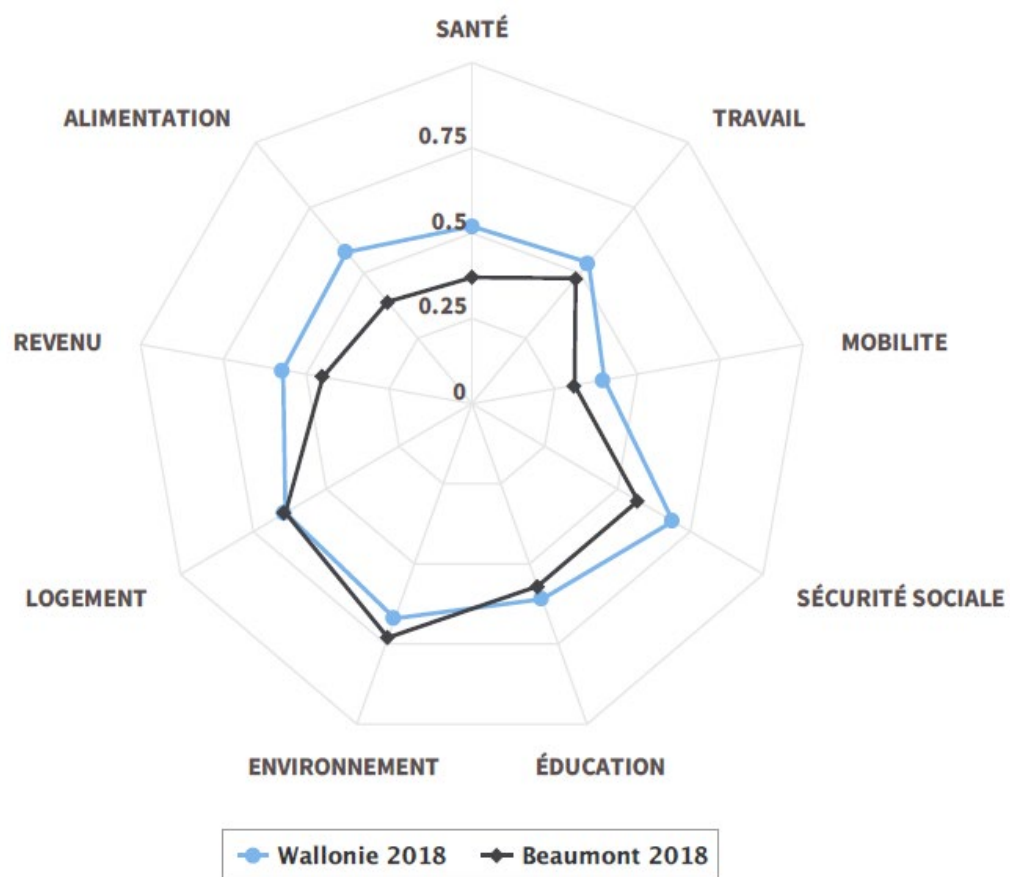
	Total Asie		25
Pays	H	F	Total
Japon	0	1	1
Philippines	0	1	1
Chine	1	2	3
Kazakhstan	1	1	2
Afghanistan	2	3	5
Irak	3	1	4
Pakistan	1	1	2
Autres	4	3	7

Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
3	3	6

	Total Amérique		5
Pays	H	F	Total
Canada	1	0	1
Mexique	1	1	2
Brésil	1	0	1
Autres	0	1	1

5- Radar des indices par droit

Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) 2018



Calculs IWEPS

Sivry-Rance

En résumé, quelques éléments marquants¹⁷

La commune de Sivry-Rance affiche une faible densité de population par rapport aux autres parties du territoire (Hainaut, Wallonie, Flandre et Belgique) avec 66 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, 3.6 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 2.8 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.8 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 64 % sont de nationalité française et 7.5 % de nationalité italienne.

La commune présente une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (20.2 %) quasi similaire à celle du Hainaut (20.1 %) et inférieure à celle de la Wallonie et de la Belgique.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Sivry-Rance (59.3 %) est supérieur aux taux du Hainaut et de la Wallonie (57.7%).

Le taux de chômage (10.9 %) est inférieur au taux du Hainaut (13.1 %) et au taux de la Wallonie (11.1 %).

1- Tableau comparatif

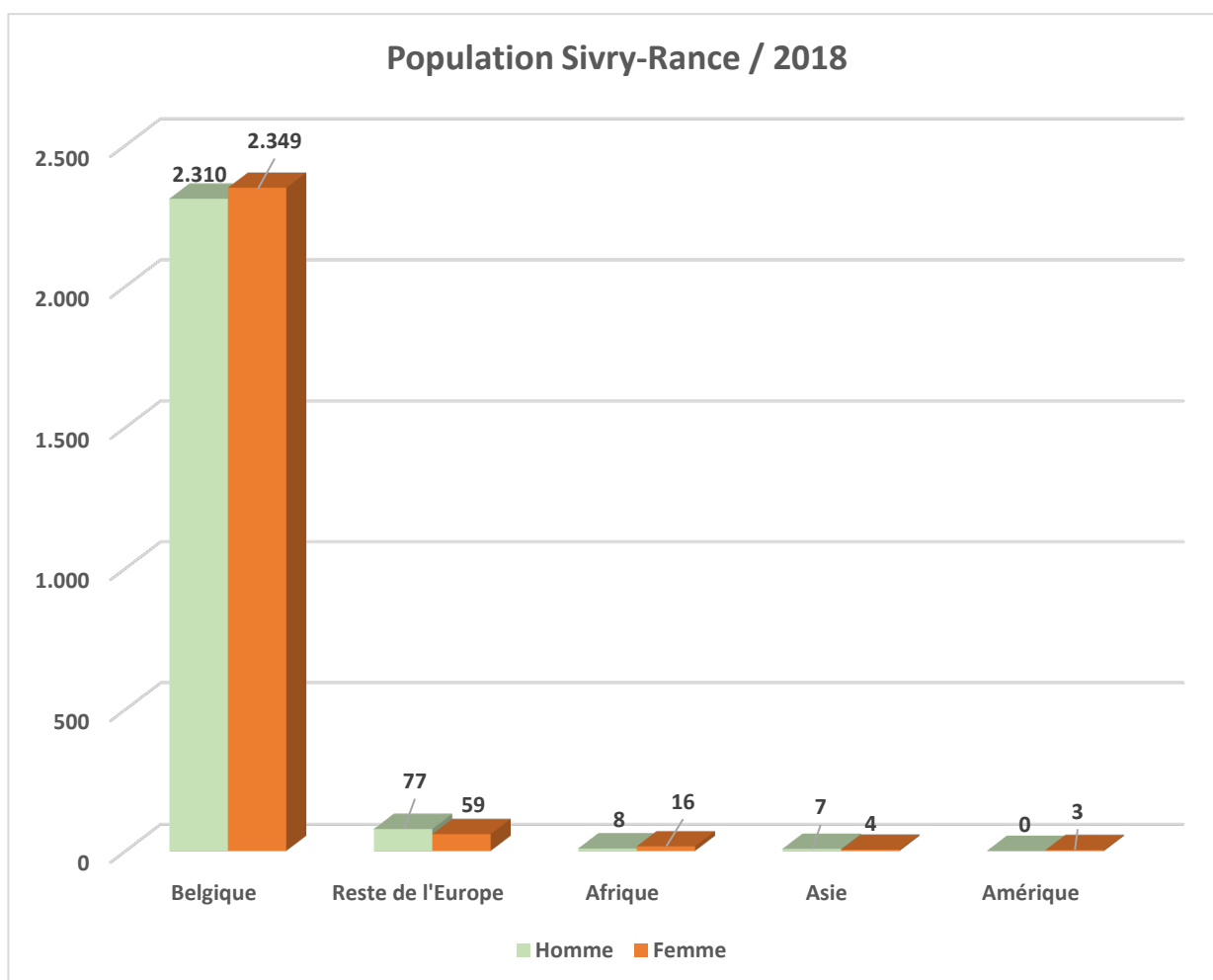
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Sivry-Rance	2.349	2.310	82	92	4.833	3.6 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

¹⁷ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE
Sivry-Rance	HOMME	2.402	2.310	2.387	8	7	0
	FEMME	2.431	2.349	2.408	16	4	3
	TOTAL	4.833	4.659	4.795	24	11	3

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

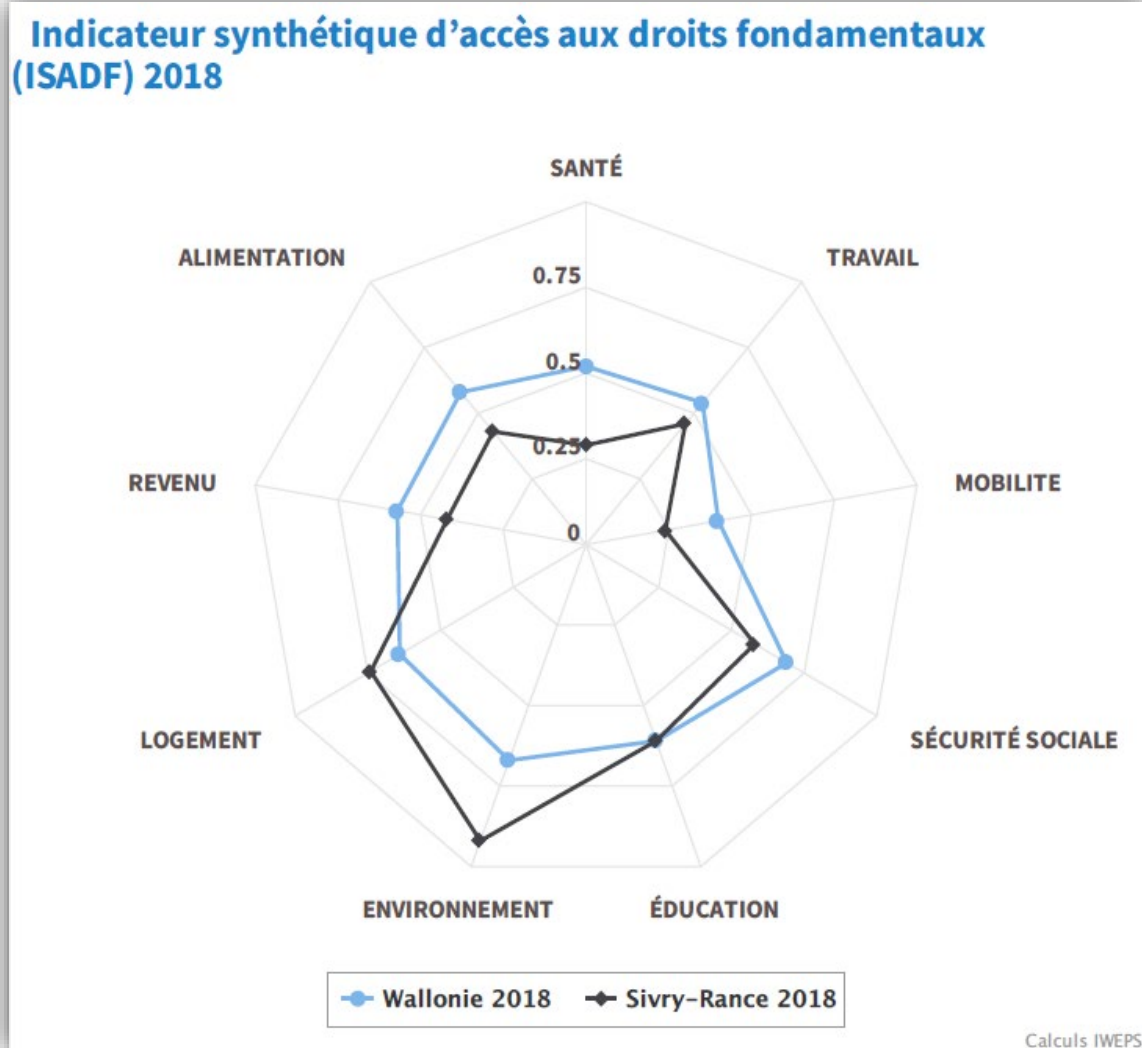
	Europe hors Belgique		136
Pays	H	F	Total
Allemagne	0	1	1
Espagne	0	1	1
France	63	48	111
Royaume-Uni	0	1	1
Grèce	1	1	2
Portugal	1	0	1
Roumanie	0	2	2
Italie	10	3	13
Pays-Bas	1	0	1
Lettonie	0	1	1
Albanie	1	0	1
Bélarus	0	1	1

	Total Afrique		24
Pays	H	F	Total
Cameroun	0	2	2
République Démocratique du Congo	0	1	1
Guinée	0	1	1
Maurice	0	1	1
Sénégal	0	1	1
Nigéria	0	1	1
Rwanda	1	2	3
Togo	0	1	1
Algérie	2	6	8
Maroc	3	0	3
Autres	2	0	2

	Total Asie		11
Pays	H	F	Total
Philippines	0	1	1
Kirghizistan	3	1	4
Thaïlande	0	1	1
Afghanistan	3	1	4
Autres	1	0	1

	Total Amérique		3
Pays	H	F	Total
EU	0	1	1
Brésil	0	2	2

5- Radar des indices par droit



Thuin

En résumé, quelques éléments marquants¹⁸

La commune de Thuin a une densité de population inférieure à celles du Hainaut, de la Wallonie, de la Flandre et de la Belgique avec 192 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, soit 4 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 3.4 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.6 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 40 % sont de nationalité italienne, 28.2 % de nationalité française et 3.6 % de nationalité roumaine.

La commune présente une proportion plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur que celle du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Thuin (60.1 %) est supérieur aux taux du Hainaut et de la Wallonie.

Le taux de chômage (10.5 %) est inférieur au taux du Hainaut et de la Wallonie.

1- Tableau comparatif

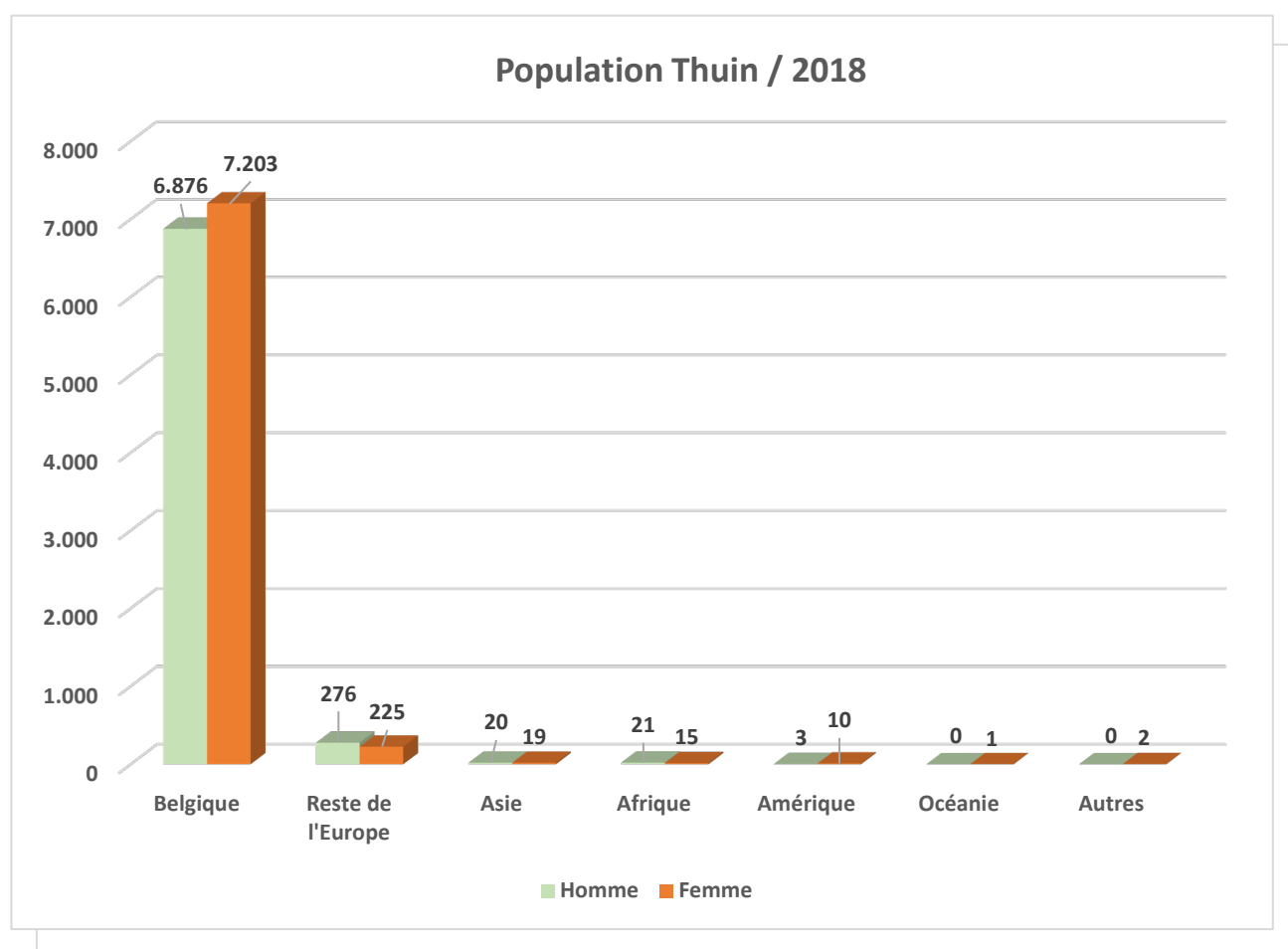
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Thuin	7.203	6.876	272	320	14.671	4 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

¹⁸ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL ASIE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL AMERIQUE	TOTAL OCEANIE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Thuin	HOMME	7.196	6.876	7.152	20	21	3	0	0
	FEMME	7.475	7.203	7.428	19	15	10	1	2
	TOTAL	14.671	14.079	14.580	39	36	13	1	2

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		501
Pays	H	F	Total
Allemagne	2	2	4
Bulgarie	0	1	1
Espagne	8	4	12
France	72	95	167
Royaume-Uni	2	3	5
Luxembourg	1	1	2
Grèce	7	4	11
Hongrie	1	0	1
Portugal	2	4	6
Roumanie	10	11	21
Italie	156	83	239
Pays-Bas	8	4	12
Pologne	4	3	7
République Tchèque	1	2	3
Slovaquie	0	1	1
Suisse	0	2	2
Bélarus	0	2	2
Ukraine	0	1	1
Russie	2	2	4

	Total Océanie		1
Pays	H	F	Total
Australie	0	1	1

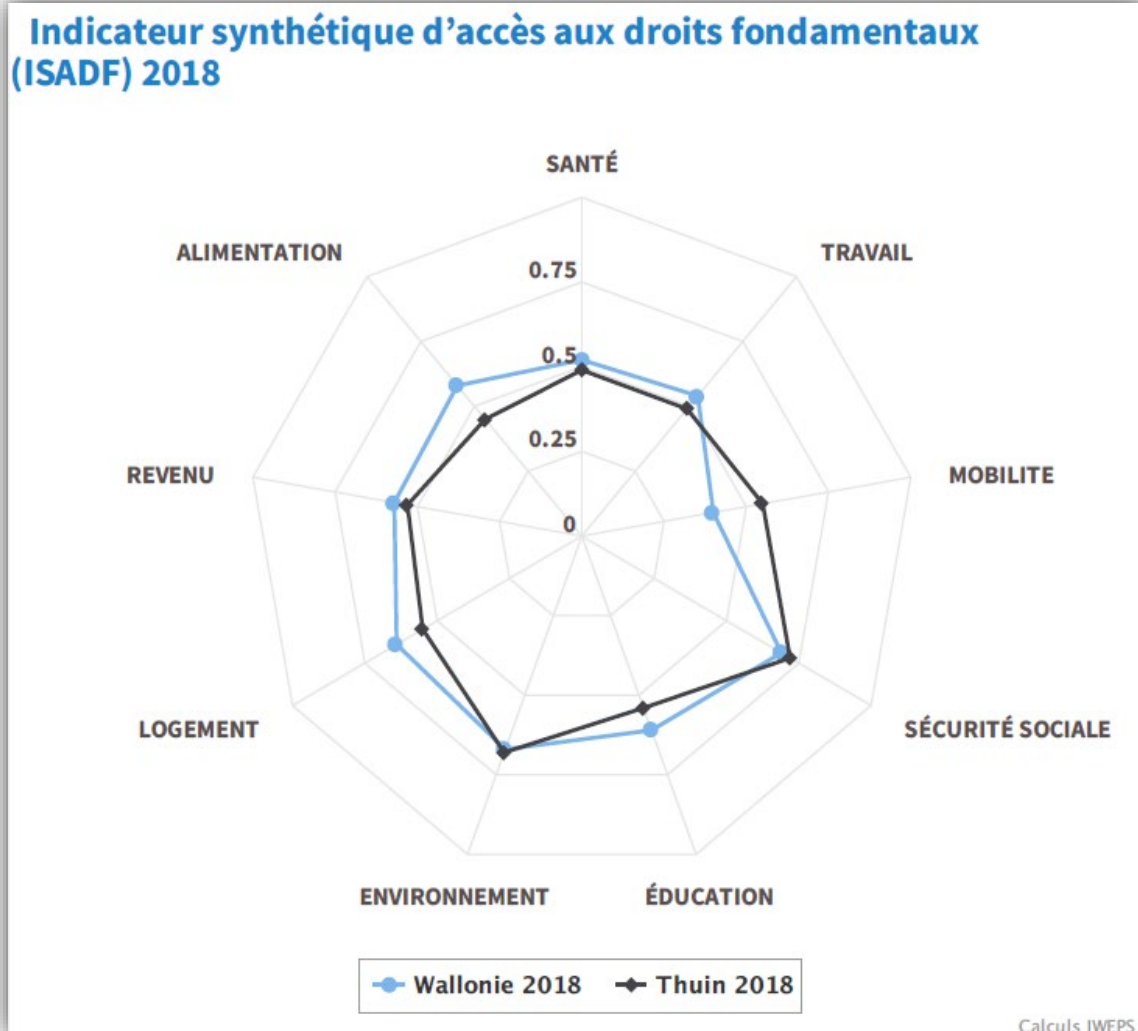
Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
0	2	2

	Total Asie		39
Pays	H	F	Total
Philippines	0	1	1
Chine	7	8	15
Kazakhstan	0	2	2
Thaïlande	0	1	1
Afghanistan	5	1	6
Iran	1	1	2
Israël	1	0	1
Liban	1	0	1
Turquie	2	0	2
Autres	3	5	8

	Total Afrique		36
Pays	H	F	Total
Cameroun	1	1	2
République démocratique du Congo	2	3	5
Côte d'Ivoire	1	0	1
Guinée	0	1	1
Rwanda	0	1	1
Algérie	7	2	9
Maroc	7	4	11
Tunisie	3	2	5
Autres	0	1	1

	Total Amérique		13
Pays	H	F	Total
EU	2	3	5
Mexique	0	2	2
République Dominicaine	1	2	3
Brésil	0	1	1
Colombie	0	1	1
Pérou	0	1	1

5- Radar des indices par droit



En résumé, quelques éléments marquants¹⁹

La commune de Lobbès a une densité de population inférieure aux autres parties du territoire (Hainaut, Wallonie, Flandre et Belgique) avec 183 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, 3 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 2.7 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.3 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 51 % sont de nationalité italienne et 28 % de nationalité française.

La commune présente une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur plus élevée que celle du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Lobbès (62.9 %) est supérieur aux taux du Hainaut et comparable à celui de la Belgique (62.2 %).

Le taux de chômage (10.4 %) est inférieur au taux du Hainaut et sensiblement inférieur au taux de la Wallonie (11.1 %).

1- Tableau comparatif

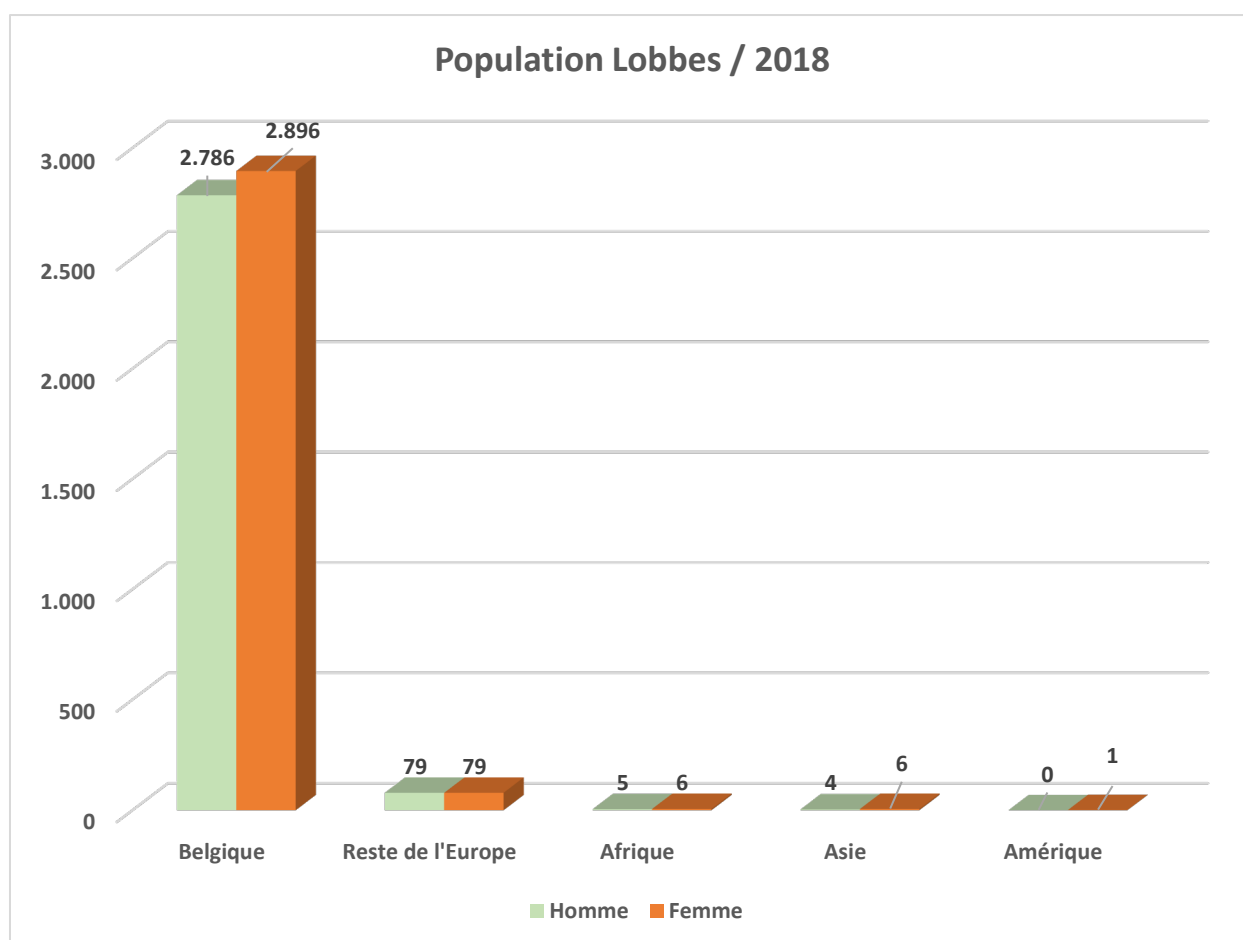
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Lobbès	2.896	2.786	92	88	5.862	3 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

¹⁹ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE
Lobbès	HOMME	2.874	2.786	2.865	5	4	0
	FEMME	2.988	2.896	2.975	6	6	1
	TOTAL	5.862	5.682	5.840	11	10	1

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

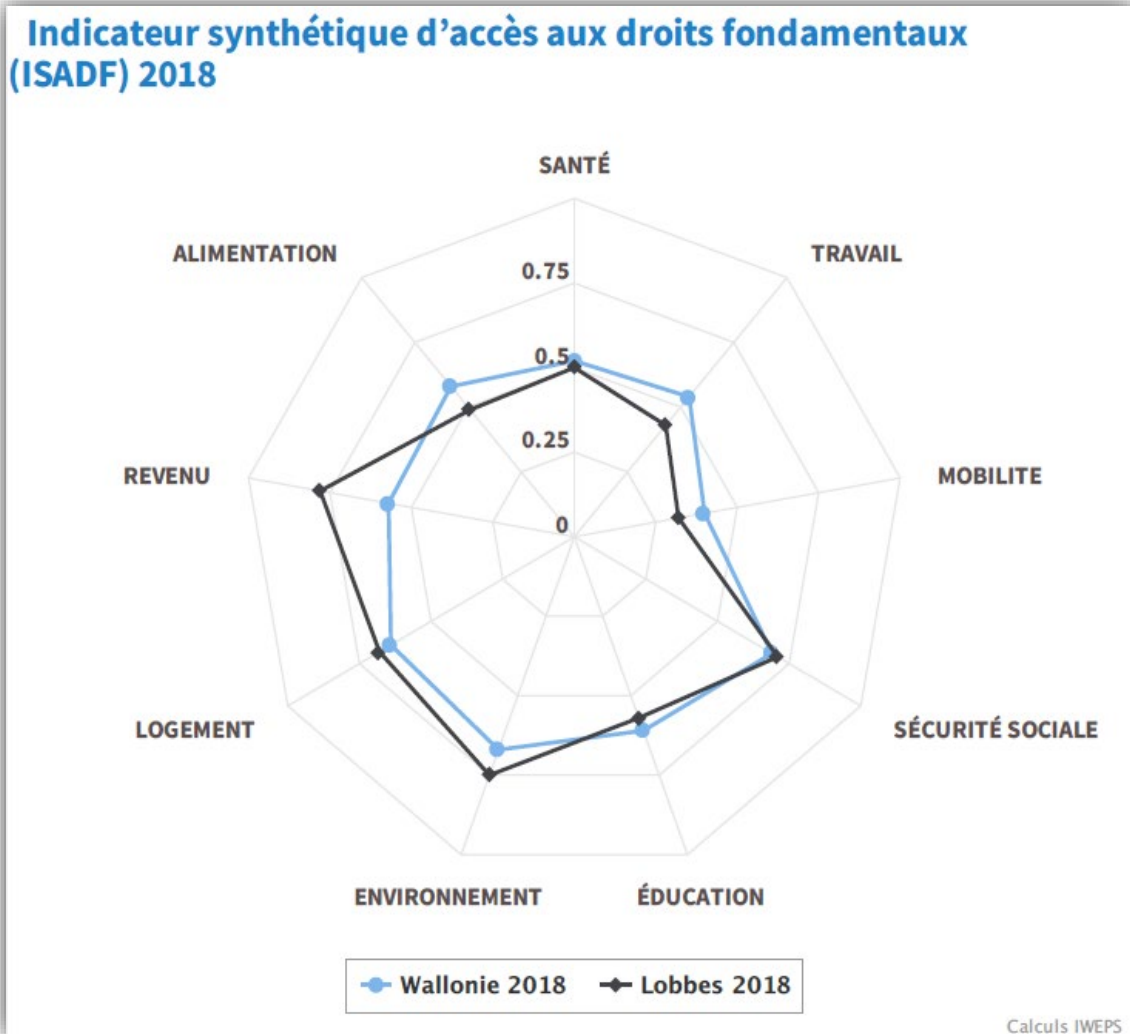
	Europe hors Belgique		158
Pays	H	F	Total
Autriche	0	1	1
Espagne	1	0	1
France	18	32	50
Royaume-Uni	2	1	3
Grèce	0	1	1
Portugal	0	1	1
Roumanie	1	0	1
Italie	54	37	91
Pologne	2	3	5
Albanie	1	0	1
Russie	0	2	2
Autre pays d'Europe	0	1	1

	Total Afrique		11
Pays	H	F	Total
Cameroun	0	1	1
Algérie	1	1	2
Maroc	0	1	1
Tunisie	4	1	5
Autres	0	2	2

	Total Asie		10
Pays	H	F	Total
Philippines	0	1	1
Géorgie	1	0	1
Pakistan	0	2	2
Turquie	0	1	1
Autres	3	2	5

	Total Amérique		1
Pays	H	F	Total
Canada	0	1	1

5- Radar des indices par droit



Pont-à-Celles

En résumé, quelques éléments marquants²⁰

La commune de Pont-à-Celles a une densité de population moins élevée que celle du Hainaut et plus importante que celle de la Wallonie avec 309.6 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 5 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 4 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 1% de la population.

Parmi les résidents étrangers, 26 % sont de nationalité italienne, 20 % de nationalité française, 11.2 % de nationalité roumaine et 6% de nationalité de nationalité espagnole.

La commune présente une proportion plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur que celles du Hainaut et de la Wallonie.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Pont-à-Celles (64 %) est supérieur aux taux du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique.

Le taux de chômage (8.1%) est inférieur au taux du Hainaut et de la Wallonie et est identique à celui de la Belgique.

1- Tableau comparatif

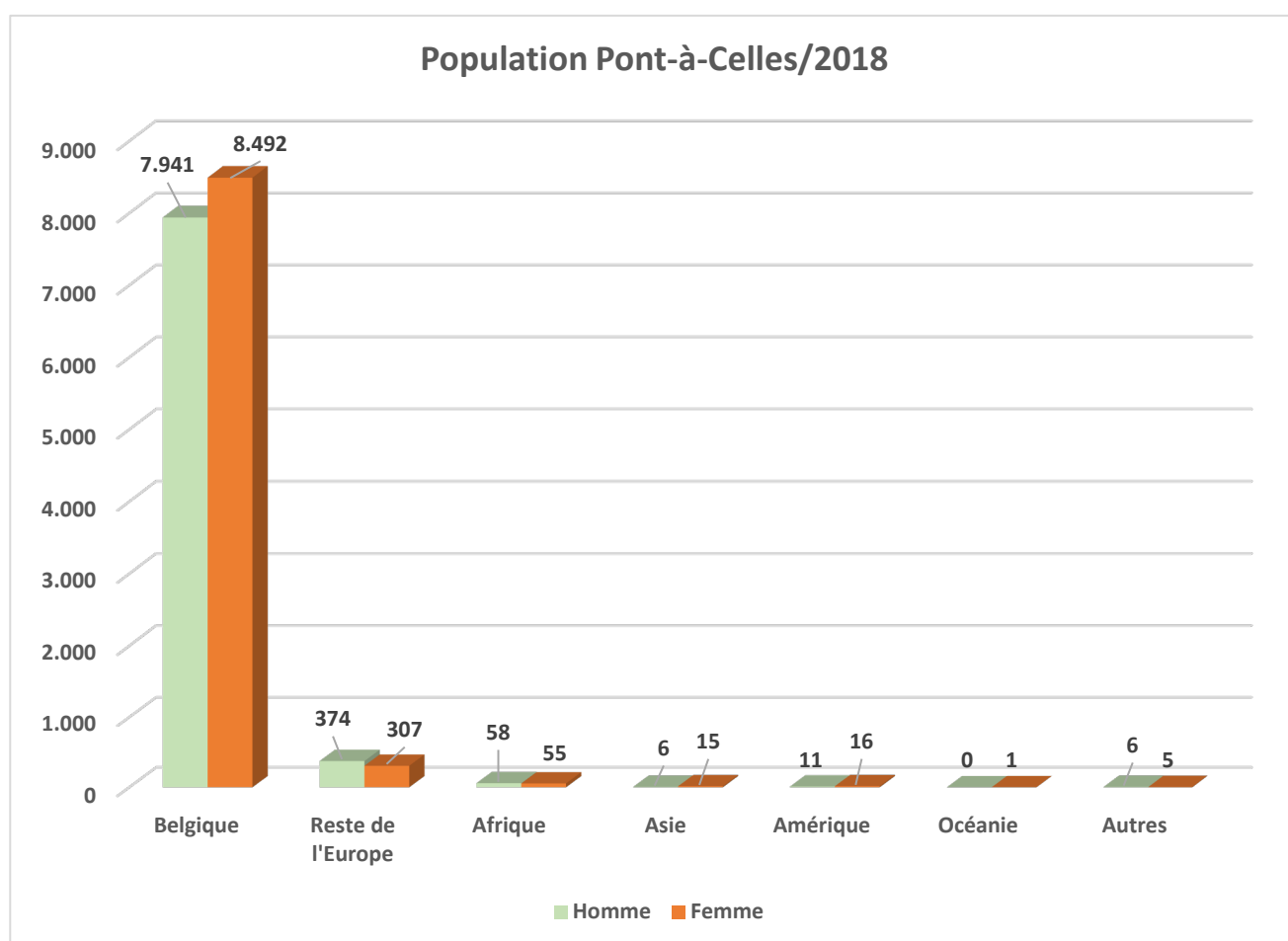
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Pont-à-Celles	8.492	7.941	399	455	17.287	5%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

²⁰ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	TOTAL OCEANIE	AUTRE (Indéterminés, Apatrides)
Pont-à-Celles	HOMME	8.396	7.941	8.315	58	6	11	0	6
	FEMME	8.891	8.492	8.799	55	15	16	1	5
	TOTAL	17.287	16.433	17.114	113	21	27	1	11

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		681
Pays	H	F	Total
Allemagne	4	3	7
Autriche	0	1	1
Bulgarie	8	1	9
Chypre	0	1	1
Espagne	32	20	52
France	75	98	173
Royaume-Uni	5	3	8
Luxembourg	3	3	6
Grèce	9	11	20
Hongrie	1	2	3
Irlande	1	0	1
Portugal	17	13	30
Roumanie	69	27	96
Italie	125	93	218
Pays-Bas	5	1	6
Pologne	7	11	18
République Tchèque	0	1	1
Slovaquie	0	1	1
Albanie	1	1	2
Norvège	0	1	1
Suisse	0	3	3
Ukraine	6	5	11
Russie	4	7	11
Kosovo	1	0	1
Ex-Yougoslavie	1	0	1

	Total Amérique		27
Pays	H	F	Total
Canada	2	0	2
EU	1	1	2
Cuba	0	1	1
Brésil	5	8	13
Chili	0	2	2
Colombie	0	1	1
Equateur	2	2	4
Pérou	1	1	2

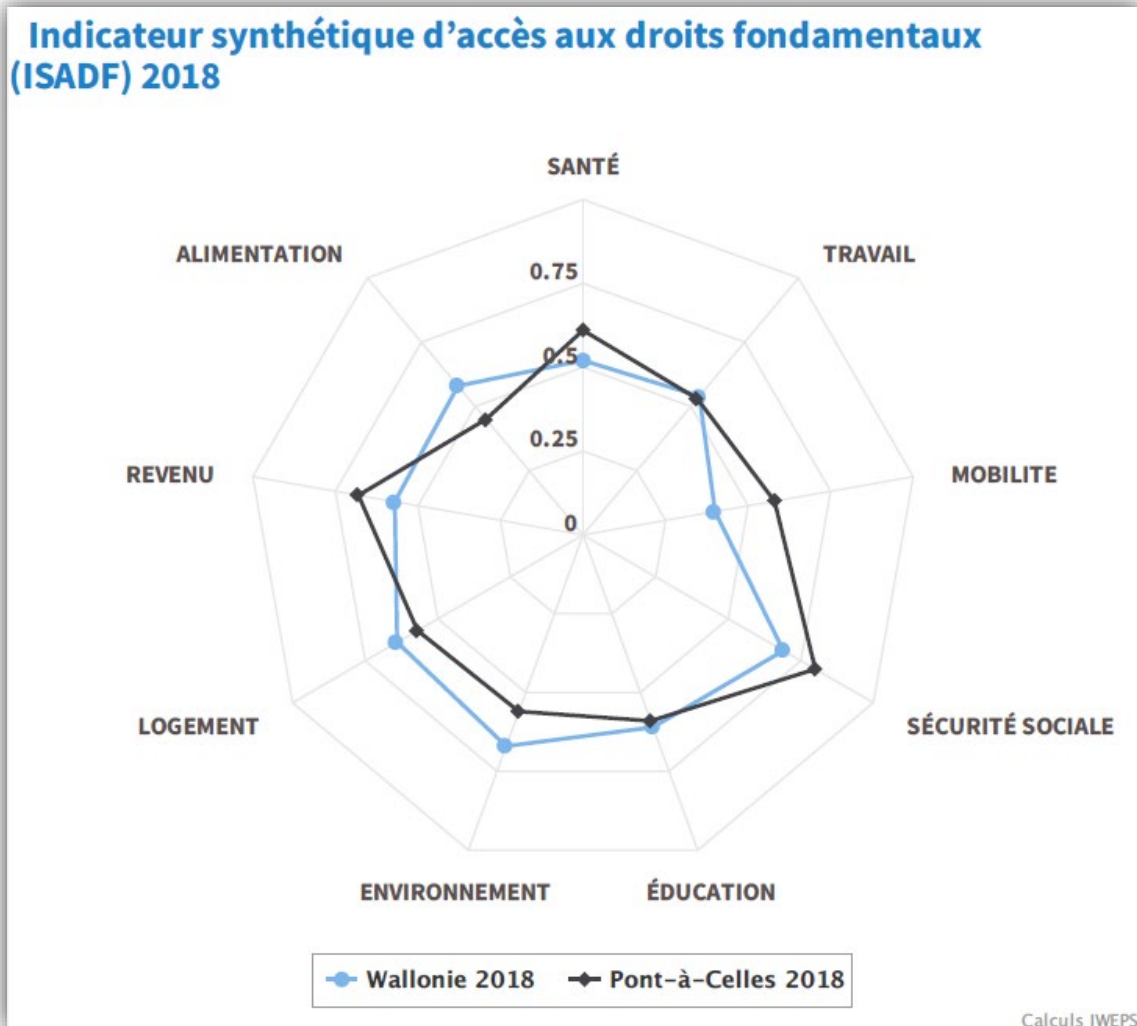
Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
6	5	11

	Total Afrique		113
Pays	H	F	Total
Cameroun	14	7	21
République démocratique du Congo	10	10	20
Congo-Brazza	1	0	1
Côte d'Ivoire	1	3	4
Bénin	1	0	1
Ghana	0	2	2
Guinée	1	1	2
Maurice	1	3	4
Sénégal	1	0	1
Niger	3	2	5
Rwanda	1	1	2
Togo	3	3	6
Algérie	7	7	14
Maroc	10	10	20
Tunisie	1	0	1
Autres	3	6	9

	Total Asie		21
Pays	H	F	Total
Japon	0	3	3
Philippines	0	1	1
Chine	1	1	2
Kazakhstan	0	1	1
Thaïlande	0	5	5
Arménie	1	0	1
Géorgie	0	1	1
Iran	1	1	2
Liban	1	1	2
Turquie	1	0	1
Autres	1	1	2

	Total Océanie		1
Pays	H	F	Total
Australie	0	1	1

5- Radar des indices par droit



Gerpinnes

En résumé, quelques éléments marquants²¹

La commune de Gerpinnes a une densité de population moins élevée que celles du Hainaut mais supérieure à celle de la Wallonie avec 266.7 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 6 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 5 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 1 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 58 % sont de nationalité italienne, 14 % de nationalité française, 2.1 % de nationalité roumaine, 2.1 % de nationalité marocaine et 2 % de nationalité espagnole.

La commune présente une proportion plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur que celles du Hainaut et des autres régions du pays.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Gerpinnes (62.6 %) est supérieur aux taux du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique (62.2%).

Le taux de chômage (9.3 %) est inférieur au taux du Hainaut et de la Wallonie.

1- Tableau comparatif

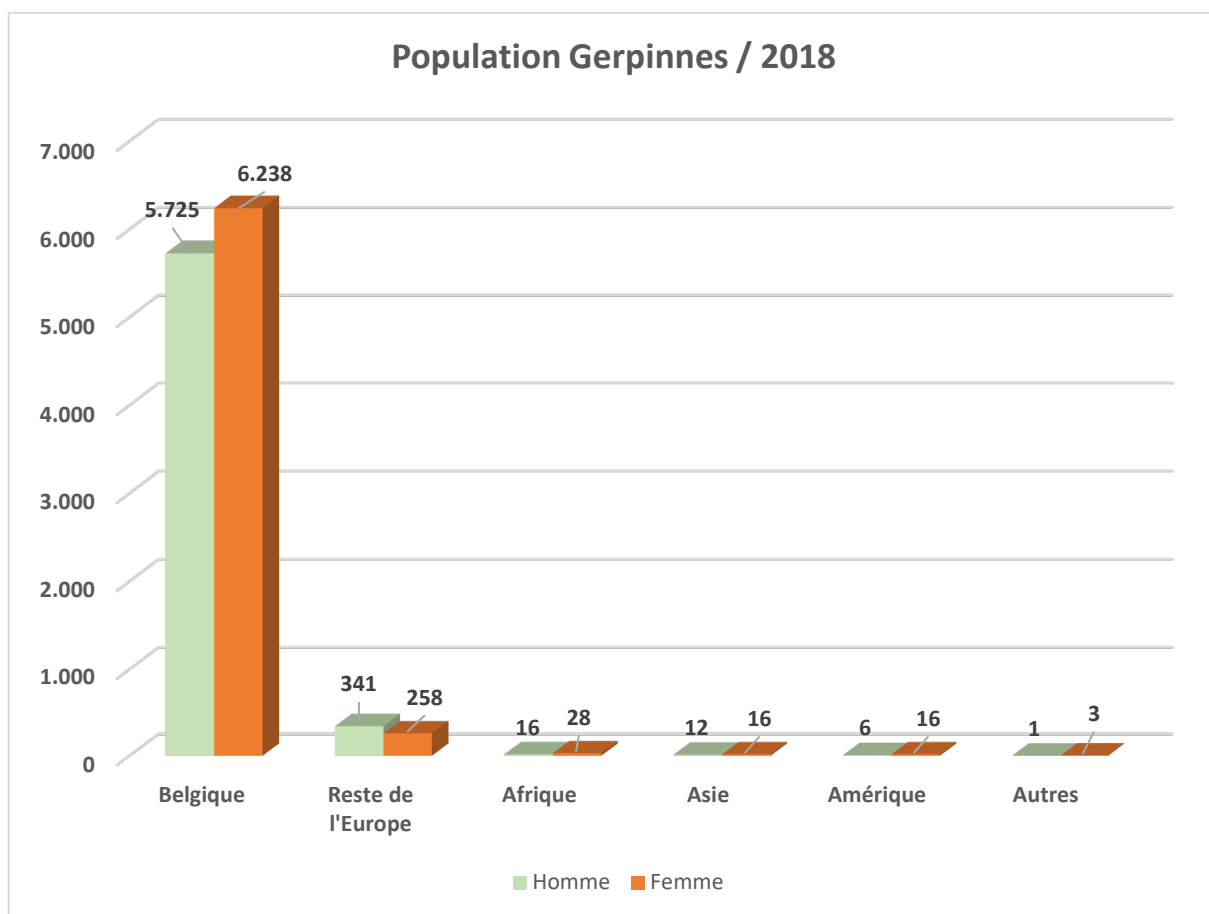
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Gerpinnes	6.238	5.725	321	376	12.660	6 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

²¹ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Gerpennes	HOMME	6.101	5.725	6.066	16	12	6	1
	FEMME	6.559	6.238	6.496	28	16	16	3
	TOTAL	12.660	11.963	12.562	44	28	22	4

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		599
Pays	H	F	Total
Allemagne	3	2	5
Bulgarie	1	2	3
Danemark	0	1	1
Espagne	4	10	14
Finlande	0	0	0
France	47	52	99
Luxembourg	0	1	1
Grèce	7	5	12
Hongrie	1	0	1
Irlande	0	1	1
Portugal	5	5	10
Roumanie	7	8	15
Italie	247	158	405
Pays-Bas	8	3	11
Lituanie	0	1	1
Pologne	5	5	10
Slovaquie	1	2	3
Slovénie	1	0	1
Suisse	1	0	1
Ukraine	2	1	3
Russie	0	1	1
Ex-Yougoslavie	1	0	1

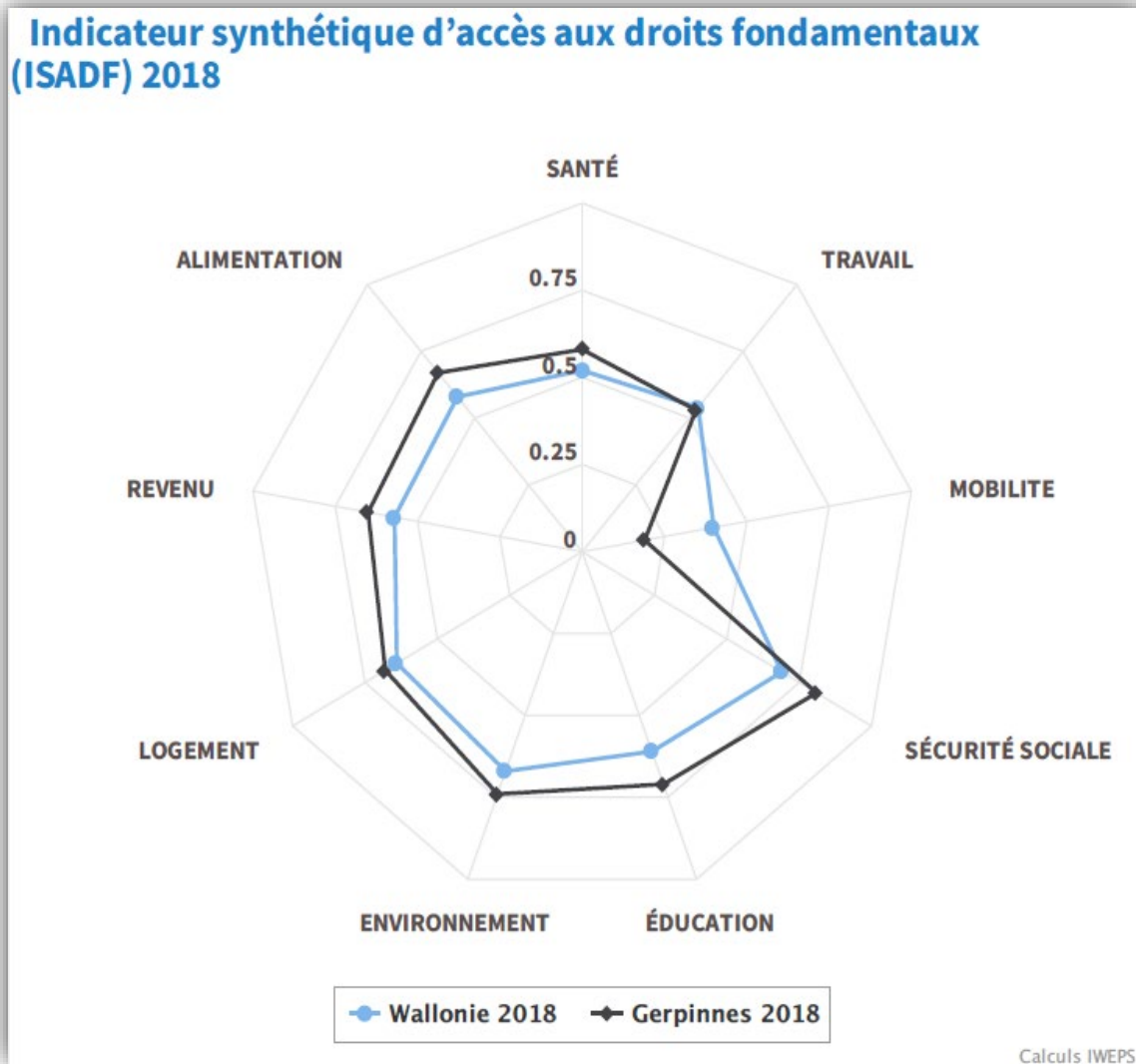
	Total Amérique		22
Pays	H	F	Total
Canada	0	1	1
EU	1	3	4
Brésil	0	3	3
Chili	1	0	1
Colombie	2	0	2
Equateur	0	2	2
Pérou	0	1	1
Autres	2	6	8

	Total Afrique		44
Pays	H	F	Total
Cameroun	4	8	12
République démocratique du Congo	2	4	6
Guinée	1	0	1
Maurice	1	1	2
Togo	1	0	1
Algérie	3	2	5
Maroc	3	12	15
Tunisie	0	1	1
Autres	1	0	1

	Total Asie		28
Pays	H	F	Total
Inde	0	1	1
Indonésie	0	1	1
Chine	1	3	4
Vietnam	0	2	2
Kazakhstan	1	0	1
Ouzbékistan	0	1	1
Thaïlande	0	4	4
Irak	5	2	7
Turquie	4	2	6
Autres	1	0	1

Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
1	3	4

5- Radar des indices par droit



Les Bons Villers

En résumé, quelques éléments marquants²²

La commune Les Bons Villers a une densité de population supérieure à celle de la Wallonie et inférieure aux autres parties du territoire (Hainaut, Flandre et Belgique) avec 222 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur aux autres régions du pays, soit 4.4 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 3.7 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.7 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 27.4 % sont de nationalité italienne, 26.9 % de nationalité française, 6.6 % de nationalité portugaise, 5.2 % de nationalité roumaine, 4 % de nationalité espagnole et 2.8 % de nationalité polonaise.

La commune présente une proportion plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur que celle des autres parties du territoire.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Les Bons Villers (65.2 %) est supérieur aux taux du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique.

Le taux de chômage (7.8 %) est inférieur au taux du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique.

1- Tableau comparatif

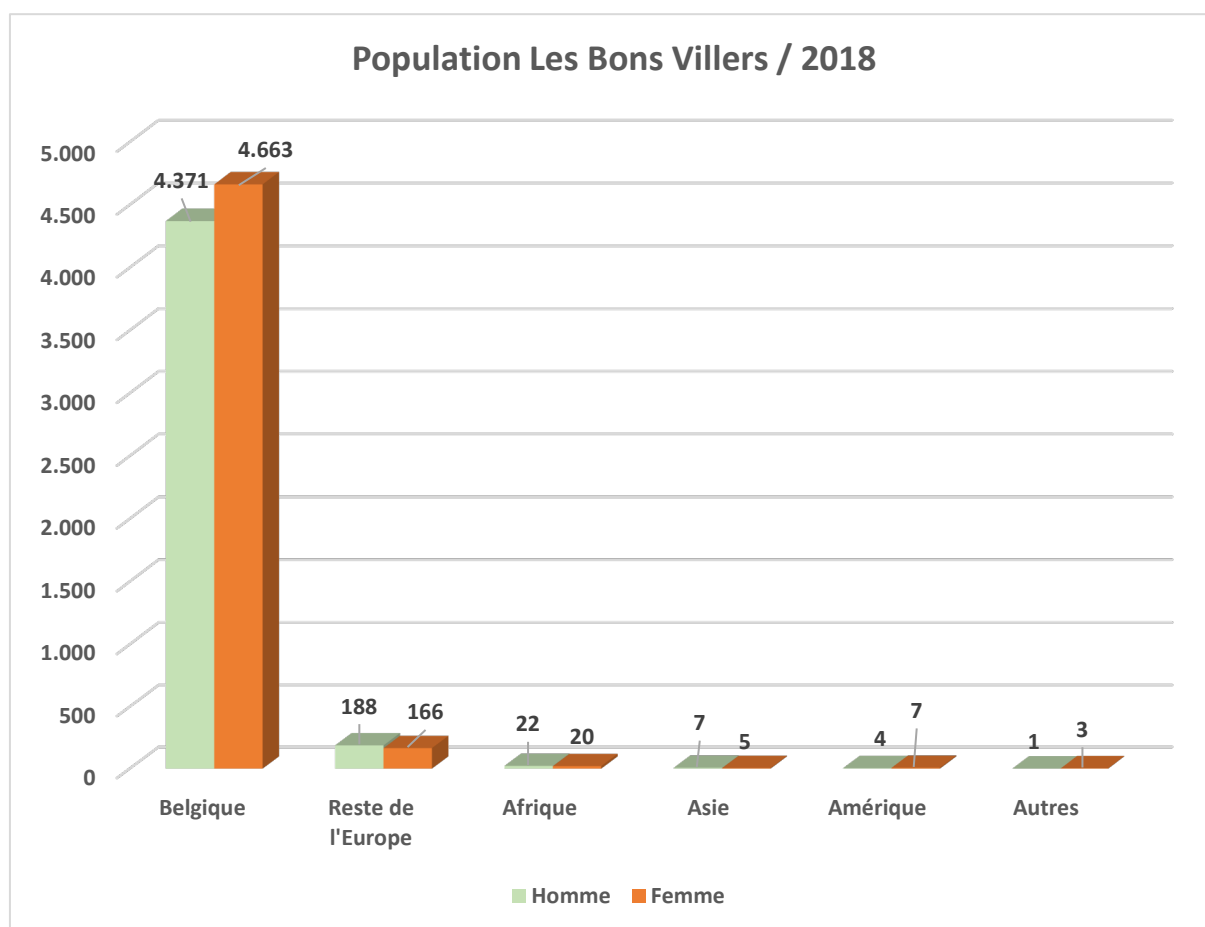
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Les Bons Villers	4.663	4.371	201	222	9.457	4.4 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

²² Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweeps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Les Bons Villers	HOMME	4.593	4.371	4.559	22	7	4	1
	FEMME	4.864	4.663	4.829	20	5	7	3
	TOTAL	9.457	9.034	9.388	42	12	11	4

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		354
Pays	H	F	Total
Allemagne	3	2	5
Autriche	0	1	1
Bulgarie	0	1	1
Espagne	10	7	17
France	52	62	114
Royaume-Uni	8	3	11
Grèce	1	2	3
Hongrie	1	0	1
Irlande	1	1	2
Portugal	15	13	28
Roumanie	16	6	22
Suède	1	0	1
Italie	71	45	116
Pays-Bas	0	1	1
Pologne	4	8	12
République Tchèque	1	2	3
Slovaquie	1	0	1
Albanie	0	1	1
Russie	1	7	8
Kosovo	2	2	4
Autre pays d'Europe	0	2	2

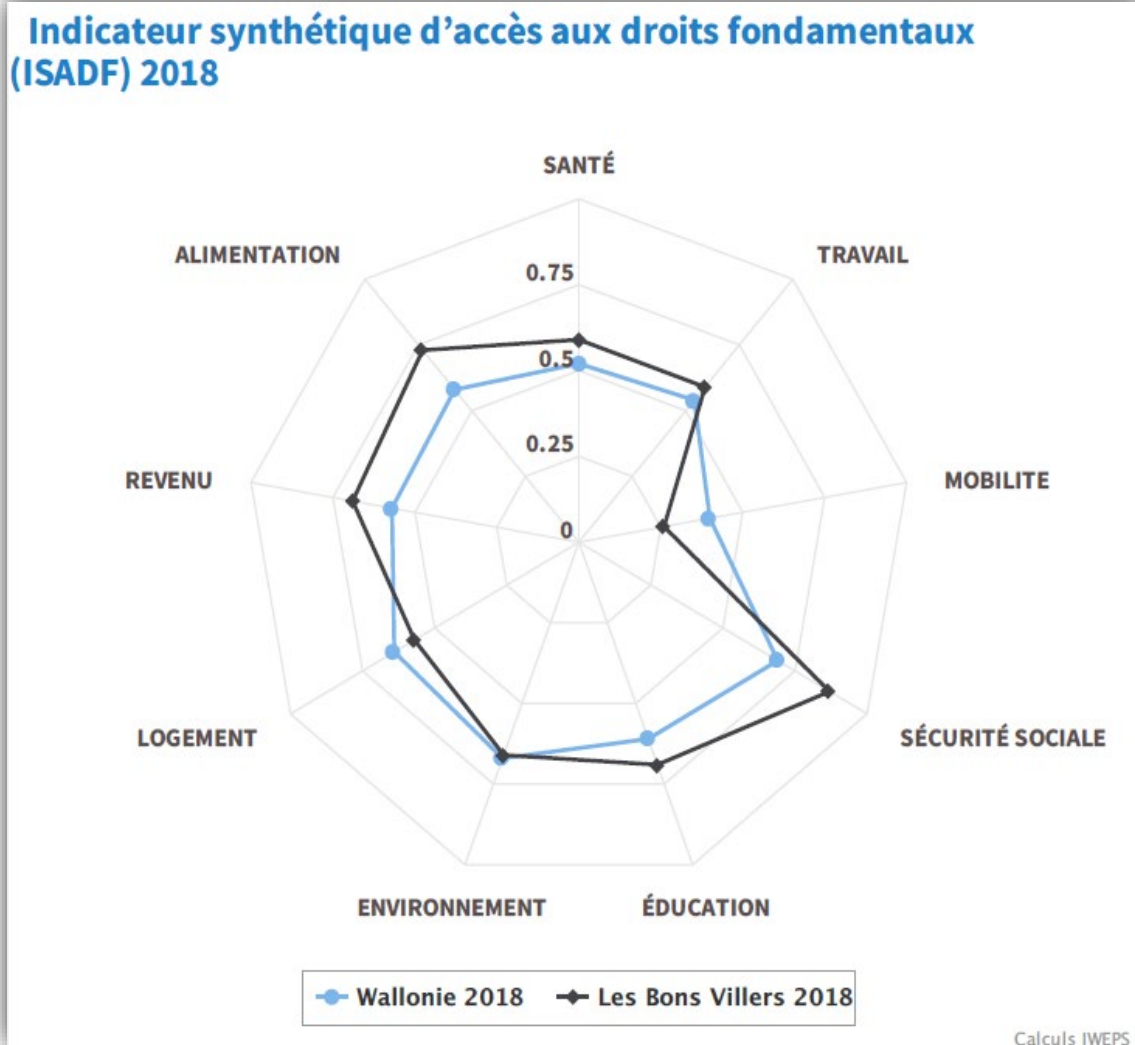
	Total Asie		12
Pays	H	F	Total
Inde	2	2	4
Turquie	4	3	7
Autres	1	0	1

	Total Afrique		42
Pays	H	F	Total
Cameroun	5	4	9
République démocratique du Congo	2	2	4
Côte d'Ivoire	0	1	1
Ghana	0	1	1
Rwanda	0	3	3
Togo	3	1	4
Algérie	4	2	6
Maroc	5	2	7
Tunisie	2	1	3
Autres	1	3	4

	Total Amérique		11
Pays	H	F	Total
EU	0	1	1
Mexique	1	0	1
Brésil	1	4	5
Colombie	0	1	1
Equateur	1	1	2
Autres	1	0	1

Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
1	3	4

5- Radar des indices par droit



Montigny-le-Tilleul

En résumé, quelques éléments marquants²³

La commune de Montigny-le-Tilleul a une densité de population plus élevée que celles du Hainaut et de la Wallonie avec 663.8 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 7 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 6 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 1% de la population.

Parmi les résidents étrangers, 52 % sont de nationalité italienne, 16 % de nationalité française et 5 % de nationalité roumaine.

La commune présente une proportion plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur que celles du Hainaut et des autres régions du pays.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Montigny-le-Tilleul (61.9 %) est supérieur aux taux du Hainaut et de la Wallonie.

Le taux de chômage (8.8%) est inférieur au taux du Hainaut et de la Wallonie et est sensiblement supérieur à celui de la Belgique.

1- Tableau comparatif

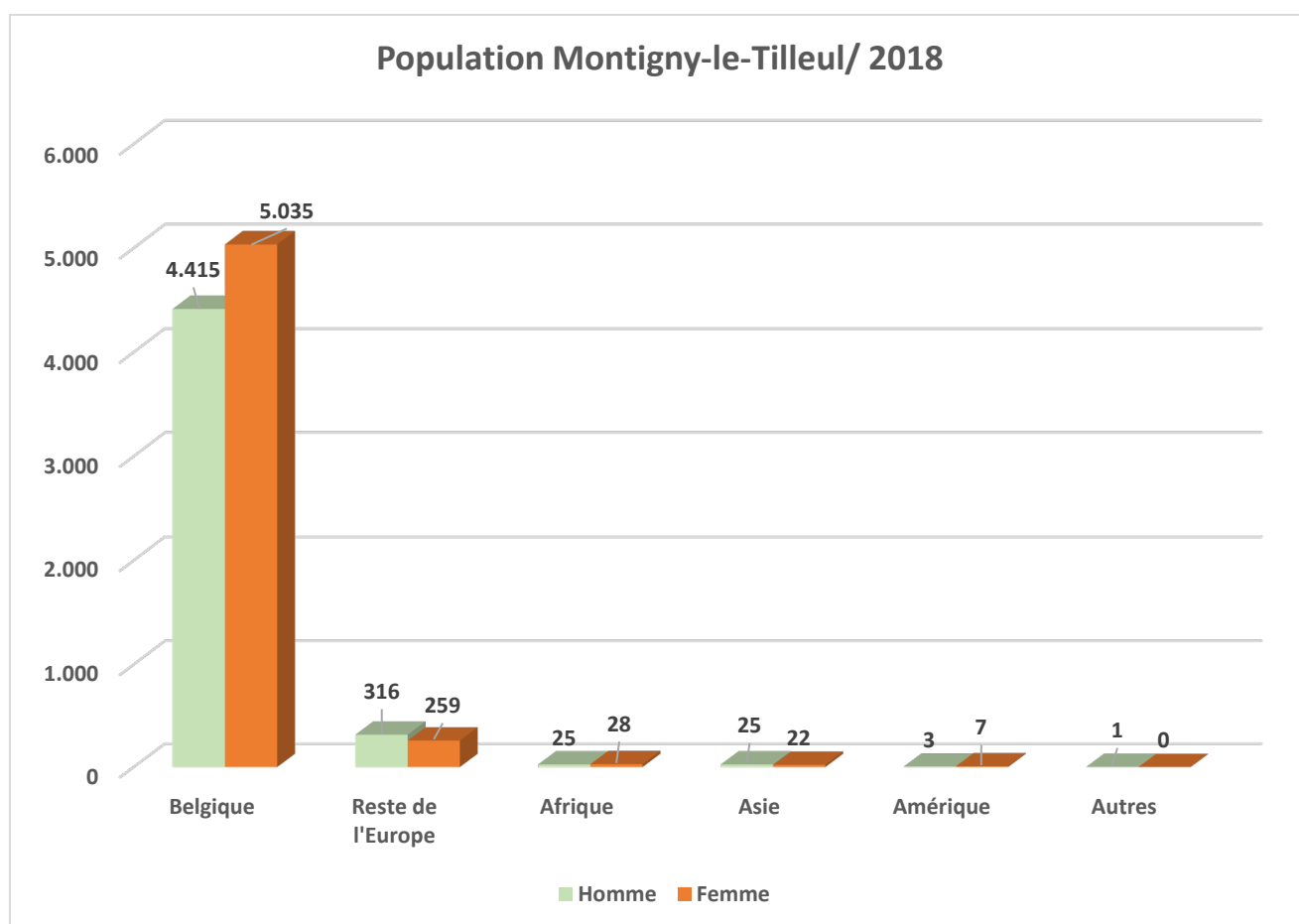
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère		Total	% population étrangère
	F	H	F	H		
Montigny-le Tilleul	5.035	4.415	316	370	10.136	7%
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	11.9%
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10%
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7%
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9%

²³ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	AUTRES (Indéterminés, Apatrides)
Montigny-le-Tilleul	HOMME	4.785	4.415	4.731	25	25	3	1
	FEMME	5.351	5.035	5.294	28	22	7	0
	TOTAL	10.136	9.450	10.025	53	47	10	1

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		575
Pays	H	F	Total
Allemagne	1	1	2
Autriche	2	1	3
Bulgarie	0	1	1
Espagne	4	9	13
France	49	61	110
Royaume-Uni	0	2	2
Luxembourg	2	0	2
Grèce	9	8	17
Hongrie	0	3	3
Portugal	2	1	3
Roumanie	14	20	34
Italie	222	135	357
Pays-Bas	1	2	3
Lettonie	0	1	1
Pologne	3	6	9
Croatie	0	1	1
Slovénie	0	1	1
Albanie	0	2	2
Suisse	3	2	5
Serbie Monténégro	1	0	1
Bélarus	1	0	1
Ukraine	0	1	1
Macédoine	1	0	1
Serbie	1	1	2

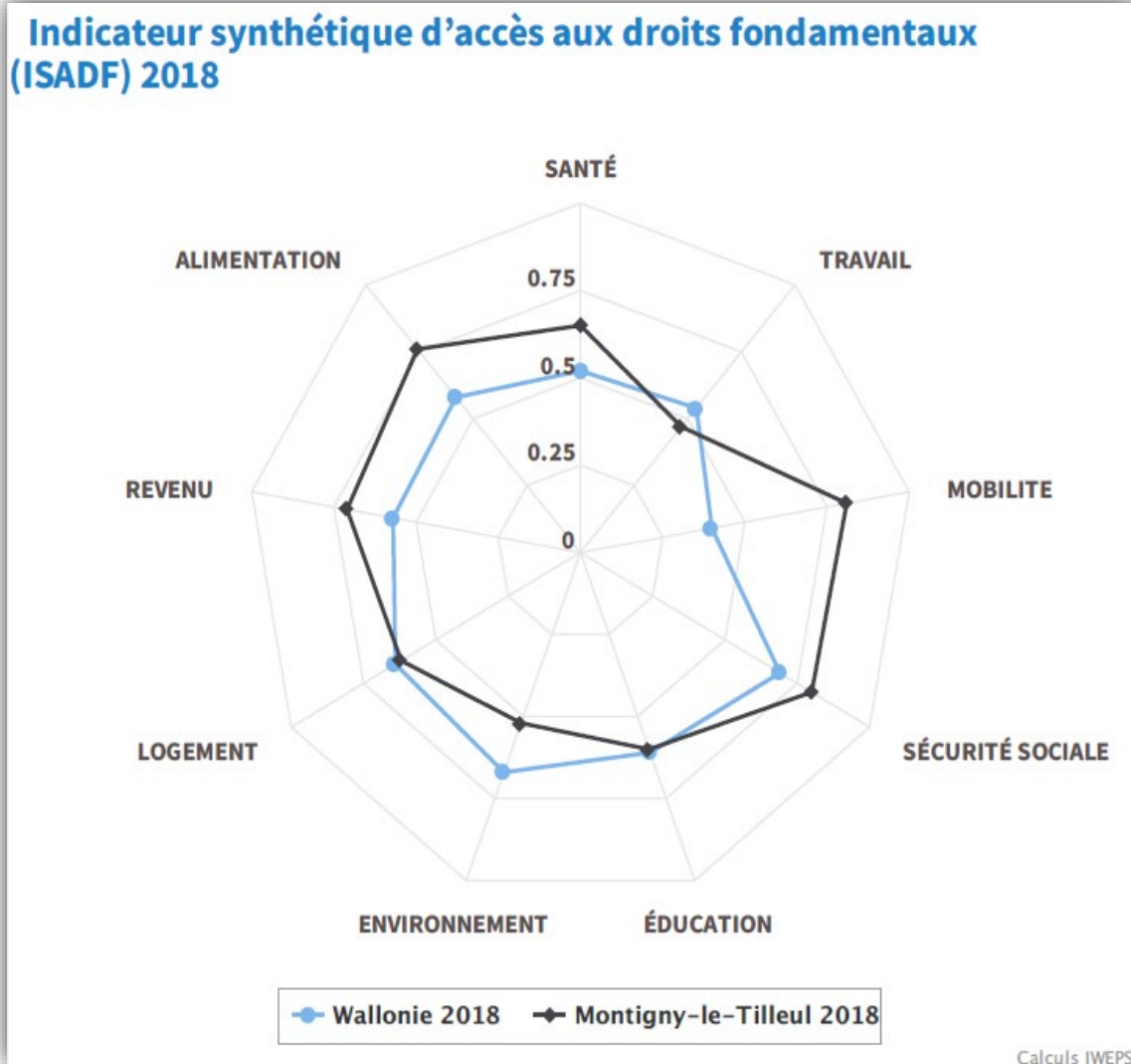
	Total Amérique		10
Pays	H	F	Total
EU	1	1	2
Mexique	1	0	1
Colombie	0	3	3
Equateur	0	1	1
Pérou	0	2	2
Autres	1	0	1

	Total Afrique		53
Pays	H	F	Total
Burundi	0	1	1
Cameroun	1	0	1
République démocratique du Congo	0	2	2
Congo-Brazza	1	1	2
Sénégal	1	2	3
Somalie	5	3	8
Togo	1	1	2
Algérie	7	7	14
Maroc	6	7	13
Tunisie	3	3	6
Autres	0	1	1

	Total Asie		47
Pays	H	F	Total
Philippines	1	1	2
Chine	3	2	5
Ouzbékistan	0	1	1
Thaïlande	1	3	4
Afghanistan	3	0	3
Iran	1	0	1
Liban	0	1	1
Turquie	11	8	19
Autres	5	6	11

Autres/ Indéterminés/apatrides		
H	F	Total
1	0	1

5- Radar des indices par droit



Ham-sur-Heure-Nalinnes

En résumé, quelques éléments marquants²⁴

La commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes a une densité de population supérieure à celle de la Wallonie mais elle est inférieure à celle du Hainaut, de la Flandre et de la Belgique avec 298.1 habitants/km².

Elle présente un taux de personnes de nationalité étrangère inférieur à celui du Hainaut et des autres régions du pays, soit 4 % de la population.

La part d'étrangers intra-EU représente près de 3.6 % ; celle relative aux étrangers extra-EU représente 0.4 % de la population.

Parmi les résidents étrangers, 52 % sont de nationalité italienne et 19 % de nationalité française.

La commune présente la proportion la plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les communes du Hainaut.

Sur le plan socio-économique, le taux d'emploi de Ham-sur-Heure-Nalinnes (64.9 %) est supérieur aux taux du Hainaut, de la Wallonie et de la Belgique (62.2 %).

Le taux de chômage (8.7 %) est inférieur au taux du Hainaut et de la Wallonie ; il se rapproche sensiblement du taux relatif à la Belgique (8.1 %).

1- Tableau comparatif

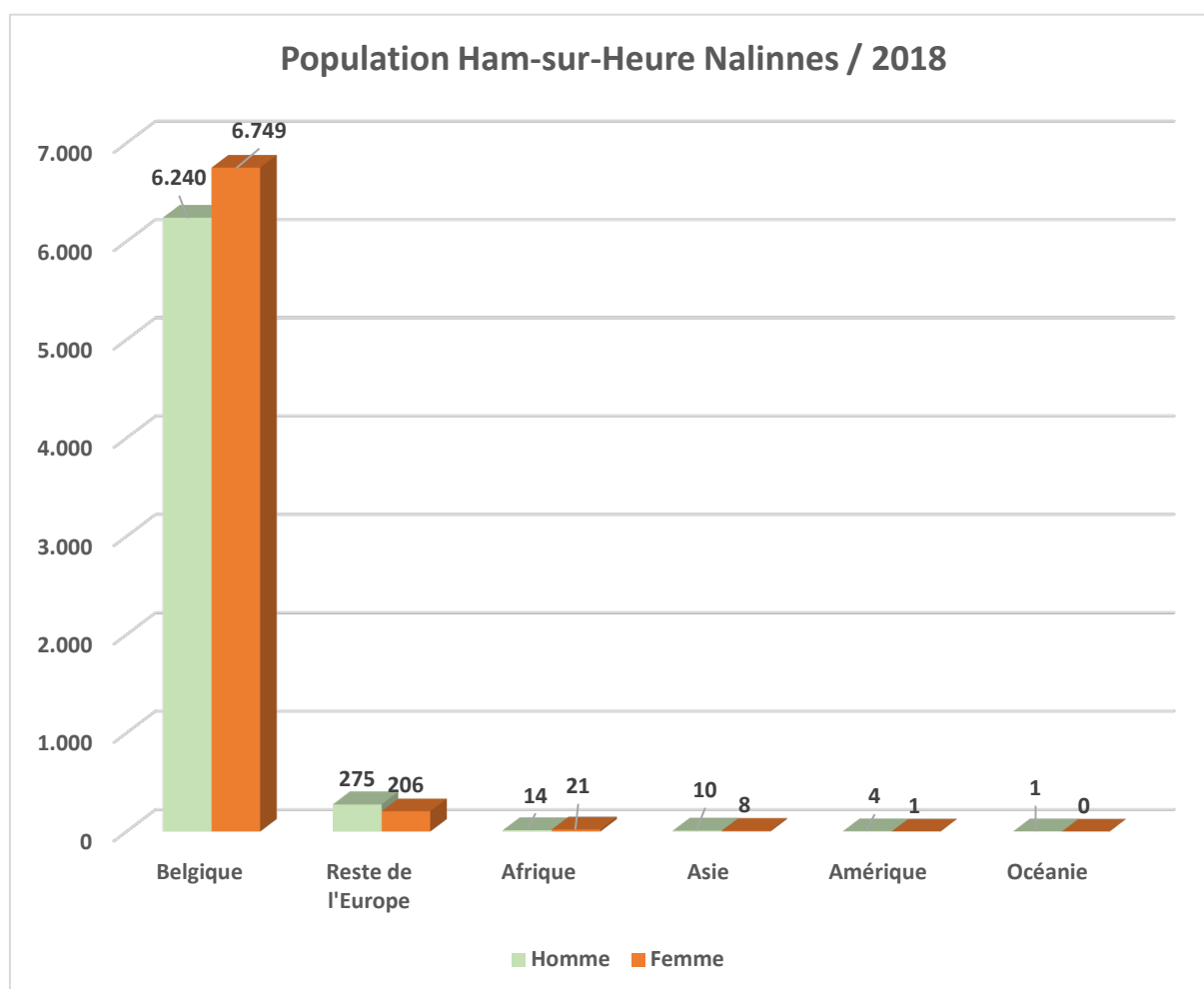
Population au 1 ^{er} janvier 2018						
Territoire	Population belge		Population étrangère			
	F	H	F	H	Total	% population étrangère
Ham-sur-Heure-Nalinnes	6.749	6.240	236	304	13.529	4 %
Hainaut	610.233	571.130	79.069	81.213	1.341.645	1.9 %
Wallonie	1.671.460	1.583.767	182.742	186.408	3.624.377	10 %
Flandre	3.035.789	2.945.879	276.072	295.227	6.552.967	8.7 %
Belgique	5.109.995	4.908.519	668.169	689.387	11.376.070	11.9 %

²⁴ Sources : <http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/>;
<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?>

2- Population totale, étrangère et belge – Répartition Homme/Femme

Lieu de résidence		TOTAL	Belgique	TOTAL EUROPE	TOTAL AFRIQUE	TOTAL ASIE	TOTAL AMERIQUE	TOTAL OCEANIE
Ham-sur-Heure-Nalinnes	HOMME	6.544	6.240	6.515	14	10	4	1
	FEMME	6.985	6.749	6.955	21	8	1	0
	TOTAL	13.529	12.989	13.470	35	18	5	1

3- Schéma représentant la population européenne en différenciant la population belge des autres européens et la population hors union européenne



4- Sous-rubriques des nationalités par continent

	Europe hors Belgique		481
Pays	H	F	Total
Allemagne	2	4	6
Autriche	1	0	1
Bulgarie	1	1	2
Danemark	0	1	1
Espagne	8	9	17
France	39	63	102
Royaume-Uni	1	0	1
Luxembourg	0	1	1
Grèce	6	2	8
Hongrie	1	0	1
Portugal	21	3	24
Roumanie	7	7	14
Italie	179	101	280
Pays-Bas	4	3	7
Lituanie	0	2	2
Pologne	3	2	5
République Tchèque	0	1	1
Croatie	0	1	1
Suisse	1	0	1
Bélarus	0	2	2
Ukraine	0	1	1
Russie	1	2	3

	Total Océanie		1
Pays	H	F	Total
Autres	1	0	1

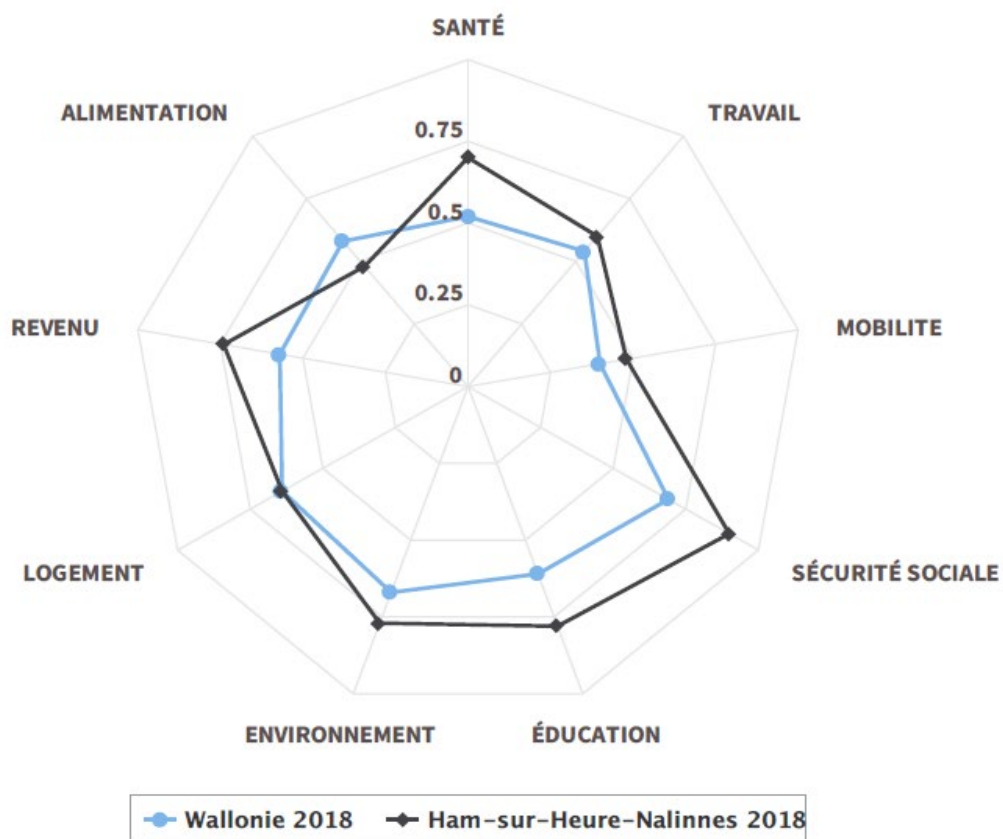
	Total Asie		18
Pays	H	F	Total
Inde	1	0	1
Japon	0	1	1
Chine	4	5	9
Vietnam	0	1	1
Irak	1	0	1
Turquie	1	0	1
Autres	3	1	4

	Total Afrique		35
Pays	H	F	Total
Cameroun	1	4	5
République démocratique du Congo	1	2	3
Côte d'Ivoire	0	1	1
Sénégal	2	0	2
Somalie	0	2	2
Algérie	4	1	5
Maroc	4	5	9
Tunisie	2	0	2
Autres	0	6	6

	Total Amérique		5
Pays	H	F	Total
Brésil	3	1	4
Colombie	1	0	1

5- Radar des indices par droit

**Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux
(ISADF) 2018**



Calculs IWEPS

PARTIE II

ANALYSE QUALITATIVE INTÉGRATION DES BESOINS DES MIGRANTS (IBM)

I - Cadre de référence du Centre Régional d'Intégration de Charleroi

1- Trois concepts clés mobilisent l'action des CRI²⁵

La cohésion sociale, l'intégration et l'interculturalité sont les trois piliers sur lesquels repose l'action des CRI.

Ils forment le cadre conceptuel qui nourrit l'engagement des CRI dans la recherche d'une société interculturelle réduisant les disparités économiques et sociales, les inégalités dans l'accès aux droits fondamentaux pour tous.

La diversité qui caractérise notre société doit être perçue comme une plus-value dans la construction d'une société garantissant la cohabitation et la coexistence entre les individus quel que soit leur origine.

Construire une société interculturelle implique l'émergence d'une nouvelle dimension humaine où l'on accepte la diversité et toutes ses composantes, la reconnaissance de l'autre en lui accordant une valeur égale à soi, à sa culture et à ses croyances. Rester authentique, avoir la volonté de rencontrer l'autre, de savoir mettre l'accent sur ce qui nous rassemble plus que sur ce qui nous différencie.

Cette approche doit se construire dans le respect des fondements de notre société qui reposent notamment sur la Constitution belge, la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne, ou encore la Déclaration Universelle des Droits des Êtres Humains.

Elle s'inscrit dans la défense des valeurs communes que sont la liberté, l'égalité et la justice, la solidarité et la fraternité, le civisme et la responsabilité citoyenne, le respect et le pluralisme.

*

* *

En Wallonie, depuis 2008, la cohésion sociale est portée dans un projet politique défini par le décret relatif au Plan de cohésion sociale. Ce décret va subir des modifications au fil du temps parallèlement à l'évolution du décret Intégration régissant les CRI. Ce dernier initiera en mars 2014 le dispositif du « Parcours d'accueil » consacré à l'accueil des primo-arrivants, remanié successivement en 2016 et 2018 pour devenir le « Parcours d'intégration » revêtant désormais un caractère obligatoire.

L'articulation entre les décrets relatifs au Plan de cohésion sociale et à l'Intégration est formalisée dès le départ ; le premier évoquant le renforcement des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels avec la participation obligatoire des CRI dans les comités d'accompagnement, et l'autre, la construction d'une société interculturelle, au travers de l'élaboration du Plan local d'intégration mené par les CRI. Cette articulation exprime la nécessité de travailler de manière transversale au bénéfice du public migrant avec tous les acteurs de tous les secteurs de la société d'accueil, les associations, les services publics, le monde de l'entreprise, les quartiers, le grand public, ...

²⁵ Cohésion sociale, Intégration et Interculturalité – Trois concepts clés pour les Centres Régionaux d'Intégration, DISCRI, 2014, 20 pages.

Des processus multiples à l'œuvre

Plutôt que de définir chaque concept, nous les qualifierons en termes de processus.

Il est important de relever que ces concepts renvoient à des processus multiples, qu'ils sont complémentaires et qu'ils s'articulent entre eux.

*« La **cohésion sociale** implique l'intégration des personnes issues de l'immigration dans la perspective de la construction d'une société interculturelle.*

*L'**intégration** des personnes issues de l'immigration vise le renforcement de la cohésion sociale au sein d'une société interculturelle.*

*Une **société interculturelle** est une société qui implique cohésion sociale et intégration des personnes issues de l'immigration ».*

Ce sont des processus multiples qui impliquent la participation collective de tous les citoyens et pas uniquement les personnes issues de l'immigration. Ils reposent sur le principe de réciprocité permanente des droits et devoirs de chacun qui caractérise la société interculturelle. Ils concernent tous les citoyens et tous les acteurs de tous les secteurs de la société d'accueil.

La rencontre humaine se construit sur ce qui nous relie sans nier les différences ; la diversité est envisagée comme une plus-value et non comme un frein au développement de notre société.

La cohésion sociale, l'intégration et l'interculturalité sont des phénomènes universels constants nécessaires au vivre ensemble où chacun doit y contribuer en prenant ses propres responsabilités.

L'intégration ne doit pas être vue comme « un état des personnes » mais bien comme un processus qui s'inscrit dans la durée et qui n'a pas pour objet de déterminer en quoi une personne est bien ou mal intégrée.

La réussite dans le processus d'intégration résulte de la responsabilité individuelle et collective qui doit contribuer à assurer à tous l'égalité des chances et l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être.

L'intégration passe par le respect des droits et des devoirs dans la société d'accueil, par une bonne compréhension de son fonctionnement, des obligations qui en découlent, que ce soit du monde scolaire, du monde du travail, des soins de santé. Ce processus implique la participation des personnes à la vie sociale, politique et économique.

Une personne primo-arrivante peut déployer tous les efforts pour franchir parfaitement les étapes de son parcours d'intégration, maîtriser le français, faire valoir ses compétences, se créer un réseau social, si à l'issue, la société d'accueil ne la prend pas en considération ou qu'elle n'est pas en mesure de lever les freins pour accéder, par exemple, au marché du travail ou encore pour se loger dignement – ce sont là des discriminations récurrentes, des obstacles réels – comment cette personne peut-elle trouver sa place en tant qu'acteur au même titre que tous les autres individus et contribuer au développement de la société ?

La cohésion sociale doit permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient l'origine nationale ou ethnique, l'appartenance culturelle, religieuse ou

philosophique, le statut social, le niveau socio-économique, l'âge, l'orientation sexuelle, la santé ou le handicap.

Une société interculturelle reconnaît la diversité culturelle comme un potentiel à promouvoir et oriente ses actions en faveur du dialogue interculturel au travers duquel est instauré le respect des différences. Elle se matérialise par la mise en œuvre de politiques publiques intégrées qui reposent sur la cohésion sociale et économique pour le développement d'une société inclusive.

Elle requiert la mise en place de stratégies mobilisant les structures publiques et associatives dans tous les domaines de la vie pour optimiser l'inclusion des personnes migrantes. Le travail en réseau est fondamental pour renforcer les synergies et articulations entre les acteurs locaux œuvrant à la reconnaissance des droits fondamentaux pour tous.

Un plan d'action transversale est capital pour une action mobilisatrice dans toutes les sphères de la société. Il permet d'avancer avec cohérence en mutualisant les ressources et moyens existants. Il soutient des stratégies et des mesures pour lutter contre l'exclusion sociale, le racisme et toutes les formes de discrimination.

2- Un Plan Local d'Intégration, transversalité des dispositifs et travail en réseau

Le plan d'action des CRI repose sur un travail de diagnostic partagé avec le réseau local et s'opérationnalise grâce à la mobilisation de tous les partenaires, acteurs dans tous les domaines de la vie.

A l'heure de la mondialisation, la circulation des personnes s'accroît toujours plus. Les mouvements migratoires s'amplifient pour toute une série de circonstances. La diversité de notre société fait coexister des modes de vie, des cultures, des religions, des nationalités, des communautés, des identités, des langues ou encore des modèles d'éducation très variés. Cette évolution nécessite la mobilisation de tous pour l'émergence d'une société interculturelle faisant en sorte que chaque individu d'où qu'il vienne puisse trouver sa place.

La dimension interculturelle repose sur les échanges et les rencontres pour mieux se connaître mutuellement, mais bien plus que cela, elle requiert une éducation et une formation qui doit impacter toutes les sphères de notre société.

Le Plan Local d'Intégration tente modestement de se développer autour de ce fil conducteur de l'interculturalité complété par une lutte permanente contre les inégalités sociales.

Il se matérialise au travers des missions des CRI et des départements qui opérationnalisent selon leurs champs d'action toute une série d'activités à destination des professionnels et des migrants.

Le PLI et le PCS sont deux dispositifs complémentaires dont l'articulation reste un des moyens stratégiques le plus efficace pour faire progresser notre société dans une perspective interculturelle.

Les deux dispositifs œuvrent pour une société plus égalitaire permettant à chacun d'y être reconnu et d'y participer activement en s'appuyant sur une approche transversale et un travail en réseau.

De part et d'autre, les acteurs locaux des secteurs publics et associatifs se retrouvent en sous-groupes de travail ou en plateformes thématiques pour se questionner, échanger et développer des projets répondant aux besoins des publics en précarité.

Les plateformes thématiques du CRIC qui travaillent la citoyenneté, le FLE, l'ISP, la dimension sociojuridique nourrissent la réflexion autour des besoins des publics migrants et permettent d'outiller les professionnels en 1^{ère} ligne.

Les projets de sensibilisation au cœur de la société d'accueil, dans le monde scolaire, auprès des futurs professionnels du social ou de l'enseignement, des administrations publiques, des acteurs sociaux, ... sont indispensables pour faire évoluer les représentations et déconstruire les mythes autour des migrants.

Ce travail de sensibilisation constitue un travail à renouveler en permanence pour faire bouger les lignes et vaincre les peurs alimentées de toute part.

Le Plan Local d'Intégration fait l'objet d'une actualisation continue pour être en phase avec la réalité du terrain et les besoins à rencontrer face à la complexité des situations rencontrées par les publics migrants.

Dans une démarche participative et de co-construction, les sphères d'intervention du CRIC tentent de s'appuyer sur des constats partagés avec les acteurs locaux mais également sur les constats relayés par les migrants eux-mêmes, en se basant sur des récits de vie, des témoignages, des focus groups ou encore des bilans sociaux dans le cadre du parcours d'intégration.

L'originalité du processus dans le cadre de cette consultation porte sur l'implication des acteurs locaux qui ont consulté leur propre public et qui ont contribué à recenser plus largement les constats prioritaires.

II - La parole aux migrants – Approche méthodologique

1- Une démarche collective et participative

Le CRIC a initié plusieurs moments d'échanges réunissant des acteurs locaux issus de différents champs d'action intéressés par la problématique des migrants.

Ces rencontres se sont inscrites notamment dans le cadre de la plateforme dédiée à la problématique des réfugiés dans un contexte de crise de l'accueil. L'actualité aidant, ces temps de concertation se sont multipliés pour comprendre les difficultés et/ou obstacles dans l'accueil réservé aux migrants et faciliter la coordination des actions portées par les acteurs locaux.

L'évaluation de ces concertations a mis en évidence la volonté du réseau local de poursuivre la réflexion sur ces questions. Dans la foulée, le CRIC a proposé de maintenir ce processus d'échanges et de l'approfondir avec tous les acteurs locaux pour coconstruire et mettre en place un travail de fonds utile notamment à la réactualiser de son *plan local d'intégration*.

Dans ce travail, nous avons considéré qu'il était plus pertinent de parler de *l'intégration des besoins des migrants* – plutôt que du *besoin d'intégration des migrants* - plus qu'un simple jeu de mots, il s'agit de s'interroger de manière globale sur *comment nous intégrons ces besoins dans nos pratiques professionnelles, comment sont-ils pris en compte dans nos réalités de travail ?*

Ce processus d'échanges a mis en évidence l'importance de donner également la parole aux migrants.

Le choix de la démarche collective et participative s'est imposé tant il correspond au fonctionnement du CRIC qui privilégie le travail en réseau.

Evoquer ici quelques moments-clés permet d'apporter un éclairage sur ce processus de co-construction.

Aussi, dans un premier temps, le CRIC a mené en son sein une réflexion sur les besoins des nouveaux arrivants sur base de son expertise. Ce partage en interne a permis de synthétiser les grandes catégories de besoins.

Dans un deuxième temps, le fruit de cette réflexion a fait l'objet d'une synthèse sous la forme d'un tableau récapitulatif en vue de le soumettre aux partenaires. Au préalable, ces derniers ont eu l'occasion de manifester leur intérêt et d'adhérer ou pas à cette démarche collective et participative. Chacun a eu ainsi l'occasion d'échanger sur ce document de travail, de le modifier ou de l'enrichir et d'en faire finalement un document de travail partagé.

D'autres temps de travail en plénière et en sous-groupes, soutenus méthodologiquement par les chercheurs du Centre de Ressources du Social HELHa (CERSO) et du Centre d'Études et de Recherche en Ingénierie et action sociales (CERIAS), ont permis de réfléchir sur les pistes à privilégier pour le recueil de la parole des nouveaux arrivants²⁶.

²⁶ Josiane Fransen, Nathalie Thirion, Jean-François Gaspar : Appui méthodologique du CERSO et du CERIAS dans le processus de co-construction du recueil de la parole des nouveaux arrivants.

Une matinée d'information sur les méthodes de recueil des données a également été proposée par les chercheurs afin de réfléchir et d'échanger sur la manière d'opérationnaliser la récolte des besoins tout en tenant compte du contexte de travail des partenaires.

Il a ainsi été suggéré à chaque partenaire d'utiliser/moduler la méthode la plus appropriée pour recueillir les besoins de son public parmi un panel d'outils comme l'observation, l'entretien individuel ou encore le focus group.

L'objectif poursuivi étant d'être en mesure de croiser à un moment donné l'ensemble des données récoltées par les différents partenaires qui œuvrent chacun pour des publics migrants spécifiques dans des parcours différents, hommes, femmes, adultes en formation, jeunes, ...

Chacun a été invité à utiliser la méthode favorisant l'échange dans un climat de confiance avec les publics accompagnés afin qu'ils puissent s'exprimer sur leur histoire dès leur arrivée sur le territoire, sur leur parcours, sur les éléments facilitateurs, sur les obstacles, les rencontres positives, les besoins prioritaires, ceux qui ont été rencontrés ou pas, les conditions d'accueil, ...

Cette approche méthodologique basée sur le collectif a été privilégiée afin d'obtenir une vue d'ensemble plus riche sur les besoins de publics migrants avec des profils spécifiques, de partager les constats, et d'en dégager les axes prioritaires pour enfin agir ensemble en faisant cause commune.

A. Mobilisation interne au CRIC

1 - Clarification du projet

Le personnel du CRIC a été invité à s'investir dans le projet dans le cadre d'un processus d'échanges veillant à mixer les départements, à organiser des temps de travail en sous-groupes et des temps de partage en séance plénière. L'idée étant de croiser en interne les regards sur les besoins des migrants, les publics concernés, les partenaires et chemin faisant de clarifier le projet avant d'aller à la rencontre des partenaires.

Trois phases d'échanges ont été organisées sur le mode du brainstorming pour clarifier les notions de publics, de partenaires et de besoins, synthétisées comme suit :

- La diversité des publics migrants est une réalité.
Dans notre démarche, le focus sur les « *nouveaux arrivants* » s'est imposé compte tenu de l'actualité.

*« Toute personne étrangère arrivée récemment en Belgique prise en compte
prioritairement par les partenaires et/ou le CRIC »*

- les partenaires sont nombreux avec des missions très diverses, généralistes ou spécifiques axées sur l'accompagnement des personnes étrangères ou d'origine étrangère : Qui solliciter ? A quel partenaire s'adresser en priorité ? Pour répondre à cette question, notre connaissance du réseau nous a guidés :

« Pour tel type de public, tel partenaire »

- les besoins sont multiples : définir quelle information est nécessaire ? Comment définir /identifier un besoin à partir de récits – être en mesure de distinguer la demande du besoin sachant qu’une demande peut en réalité cacher le réel besoin.

« Ce qui est considéré comme nécessaire à l’existence »

2 - Validation de la catégorisation des besoins des migrants²⁷

Le travail de concertation en interne a abouti à la synthèse des principaux besoins définis comme suit :

BESOINS DE

COMPRENDRE/SE FAIRE COMPRENDRE	INTERPRETES/TRADUCTEURS INTERLOCUTEURS QUI COMPRENNENT LA LANGUE D’APPRENDRE LA LANGUE	
ACCEDER A L’INFORMATION	SUR LES DEDALES ADMINISTRATIFS ET INSTITUTIONNELS SUR L’ENSEMBLE DE SES DROITS & DEVOIRS SUR LE PAYS D’ACCUEIL & LE MONDE DU TRAVAIL	- À propos de la culture - À propos du/de/de la Système de santé, système éducatif, sécurité sociale, mobilité, vie culturelle
ACCEDER AUX DROITS FONDAMENTAUX POUR VIVRE	RESSOURCES PROTECTION SOCIALE TRAVAIL LOGEMENT VIVRE EN FAMILLE	- Sécurité juridique
SE FAIRE RECONNAITRE	SON HISTOIRE & BESOINS PERSONNELS SA CULTURE SON IDENTITE SON BESOIN D’HUMANITE SES COMPETENCES DANS SES APPORTS, RICHESSES et CAPACITES D’ACTION	- Entre autres, son culte - Entre autres, en fonction de son genre - Ou de son âge
ETRE ACCOMPAGNE	BIENVEILLANCE PROFESSIONNALISME	- Soutien psychologique - Confiance - Empathie interculturelle

Ce tableau synthétique qui renvoie aux droits fondamentaux a été proposé à l’ensemble des partenaires avec la possibilité de le compléter, de le modifier pour en définitive le valider et le considérer comme un document de travail partagé.

²⁷ Josiane Fransen, Nathalie Thirion, Jean-François Gaspar : Appui méthodologique du CERSO et du CERIAS dans le processus de co-construction du recueil de la parole des nouveaux arrivants.

B. Mobilisation des partenaires

La mobilisation des partenaires, tant du secteur public que privé, trouve son fondement, d'abord, dans le mode de fonctionnement du CRIC qui privilégie le travail en réseau, mais également dans l'intérêt de faire cause commune face aux nombreux défis dans la prise en charge des besoins des migrants.

La visée : c'est d'être dans du « co-agissant ».

Le pari d'entreprendre ce travail dans une démarche collective, même si à la base, tout le monde y adhère, se heurte malgré tout à des contextes de travail différents qui empêchent des implications égales, par la surcharge de travail que cela peut représenter pour certaines structures.

A notre sens, « *faire cause commune* » consiste également à rester solidaire entre structures, y compris avec celles bénéficiant de ressources très aléatoires et de rester dans le partage des savoirs ; nous avons tous à apprendre de chacun. Même si la participation de certaines structures est restée irrégulière ou passive, la seule présence dans le processus de réflexion nous paraît importante pour accumuler de l'expérience, des connaissances voire d'incorporer des contenus essentiels.

Soutenir la cause commune, c'est aussi accepter que le processus de co-construction soit parfois plus long que prévu, et que concrètement, cela nécessite le réajustement du projet et de ses objectifs.

Il ne s'agit pas d'un aveu d'échec mais sans doute d'un constat inhérent au travail collectif et participatif.

Mobiliser les partenaires pour récolter la parole des migrants

C'est surtout plus qu'une simple récolte des données.

Il s'agit de collectiviser avec l'apport des partenaires les données relatives aux migrants, de réfléchir ensemble aux difficultés et aux freins.

Il s'agit de se questionner sur « Comment travailler avec nos publics ? Comment faire encore mieux ? Comment mieux se coordonner avec les partenaires ? Ceci dans une logique de complémentarité. Comment aussi mobiliser davantage d'autres partenaires ?

Les structures partenaires ayant adhéré au processus de co-construction sont notamment : All Just asbl, SOS dépannage, Caritas, Le CPMS Charleroi II, Centre culturel Alevi, la MIREC, la Société Wallonne du Logement, Service des Étrangers de Charleroi, Santé en exil, Fedasil, COCAD asbl, Tep Afrique, le CAL, l'Afrique en livres, Sambre et Biesme SCRL, AMINE asbl, Vie Féminine, Service Action Migrants du CPAS de Charleroi, la FUNOC, le GIRB asbl, le MOC, D'COLE asbl, ...

C. Etats généraux de l'Intégration sous l'impulsion de la Ville de Charleroi

Une autre démarche complémentaire sur le mode collectif et participatif

Les EG de l'Intégration ont vu le jour dans la foulée des consultations organisées par la Ville de Charleroi auprès de la société civile dans le cadre de l'élaboration de son Plan Stratégique Transversal.

Toutes les forces vives ont été sollicitées dans une dynamique participative afin de débattre sur une vingtaine de thématiques parmi lesquelles est venue se rajouter l'intégration.

Cette volonté de coconstruire avec le réseau local rejoint le processus amorcé par le CRIC. C'est donc tout naturellement que la Ville de Charleroi et le CRIC ont allié leurs forces pour organiser les rencontres entre acteurs locaux sur l'Intégration venant ainsi compléter les récoltes des besoins déjà entreprises par le CRIC auprès des opérateurs et des migrants.

Les échanges se sont déroulés sur le mode du « **world café** » avec la collaboration des équipes du CRIC et du cabinet échevinal de Madame Daspremont, Echevine ayant dans ses attributions l'Intégration.

Cette dynamique participative complémentaire a apporté dans le processus de co-construction initié par le CRIC une véritable opportunité pour amener autour de la table des acteurs locaux qui n'avaient pas encore pris part aux rencontres amorcées par le CRIC : **comme Charleroi Ville Santé, la Cellule d'intégration par le sport, le CPCP asbl, la MPA, la CSC, UNIA, Secteur 42, VCAF asbl, le policier de référence discriminations et délits de haine de la Police locale de Charleroi, l'UO, l'ASBL Comme chez nous, le service MENA, ...**

2- Récolte des besoins des migrants

Les informations ont été recueillies par le biais de plusieurs canaux et selon des modalités différentes.

Le CRIC s'est appuyé sur ses différents services de 1^{ère} ligne mis en place dans le cadre du Parcours d'intégration. Ce sont les portes d'entrée comme les « Permanences Premier Accueil », les « bilans sociaux », ainsi que « les entretiens d'évaluation » qui ont, dans une part importante, permis de recueillir la parole des migrants.

Au préalable, chaque travailleur social du CRIC a expliqué aux bénéficiaires les tenants et aboutissants de la démarche et ce n'est que sur base volontaire que les entretiens ont été menés.

Un canevas d'entretien semi-directif a été utilisé pour structurer les échanges en favorisant la parole des migrants sous la forme du récit de vie.

Des focus group ont pu être également réalisés avec la collaboration du département ISP du CRIC. Ce service a réuni quelques bénéficiaires qui ont accepté d'échanger sur leur trajectoire migratoire.

D'autres focus group ont été organisés avec la collaboration d'associations comme l'asbl All Just qui a mobilisé leur public « étudiant ».

Vie Féminine s'est appuyée sur ses ateliers avec les femmes migrantes pour échanger sur leurs besoins.

La FUNOC a recueilli la parole d'un groupe de primo-arrivants non francophones en utilisant des outils adaptés aux personnes n'ayant pas une grande maîtrise du français. Des outils qui favorisent l'expression des besoins ou difficultés de la personne ; ce qui est indispensable pour s'épanouir dans le pays d'accueil (PowerPoint avec des pictogrammes illustrant les émotions, photo expressions, « échelle du bonheur »).

A. Synthèse des besoins sur base des témoignages/récits de vie des migrants via les Permanence Premier Accueil, les bilans sociaux, les entretiens d'évaluation, focus group et formations

Ces différents canaux ont permis de constituer un échantillon d'une cinquantaine de personnes²⁸ qui ont accepté de s'exprimer sur les difficultés inhérentes à leur parcours.

Principaux constats analysés sur base de la grille des besoins

1 - Comprendre/ se faire comprendre

Tous les constats vont dans le même sens : les personnes qui arrivent sur le territoire ne demandent qu'à apprendre et à se faire comprendre. Elles ont conscience de la nécessité de maîtriser la langue du pays, indispensable dans l'avancement de leur projet de vie.

²⁸ Il s'agit d'un échantillon composé de 23 femmes et 24 hommes représentant une grande variété de nationalités (Syrie, Irak, Pakistan, Somalie, Erythrée, Niger, Maroc, Guinée, Burundi, Cameroun, RD Congo, Algérie, Arménie, Roumanie, Serbie, Tchétchénie, Madagascar).

Les observations que l'on a relevé par rapport à cet item s'apparentent aux nombreux freins auxquels sont confrontés les personnes. On peut les scinder en 2 types d'observations :

- Celles liées à l'offre de l'apprentissage du français :

On y relève la nécessité d'une remise à niveau dans l'offre de l'apprentissage du français en capacité à répondre à la demande. Les personnes sont en attente dans de nombreux modules de formation. A ce stade, le parcours d'intégration ne répond que partiellement à la demande.

Certains migrants européens revendiquent une accessibilité identique aux cours FLE que celle proposée aux migrants non européens qui sont prioritaires au regard des critères du parcours d'intégration.

D'autres déplorent le fait que peu de cours en FLE sont dispensés en soirée alors que pour subvenir à leurs besoins ils doivent travailler en journée.

- Celles liées aux besoins spécifiques pour une compréhension de la langue en attendant de la maîtriser :

Outre le nombre insuffisant de modules, la durée du PI de 18 mois ne permet pas pour certains migrants, notamment les personnes plus âgées et/ou moins scolarisées, d'atteindre le niveau de base.

Les migrants ont besoin de temps pour apprendre- le temps d'adaptation, le temps pour digérer toutes les informations liées au nouveau contexte de vie du pays d'accueil, le temps pour faire le deuil de ce qu'ils ont quitté, perdu, laisser derrière eux malgré eux.

Le PI s'apparente à une véritable course du parcours du combattant ...

Un autre besoin porte sur la nécessité de faire appel à un interlocuteur de la même langue pour dispenser les premières informations : le rapprochement culturel facilite une plus grande compréhension. Cette dimension est importante dans le cadre de l'information dispensée sur les droits et devoirs. La capsule d'information dans la langue de la personne est certes indispensable mais elle n'est pas suffisante aux dires des bénéficiaires qui ont besoin d'échanger, poser des questions qui ne sont pas forcément soulevées sur le moment même.

Plus globalement, le besoin d'interprétariat dans les services publics, pour accomplir les démarches en connaissance de cause avec compréhension et engagement, s'avère être un besoin récurrent.

Beaucoup se sont exprimés sur leur vécu, sur des situations où ils se sont engagés sans comprendre les obligations auxquelles ils avaient souscrit et qui ont été à la source de beaucoup de déboires.

Le besoin de se faire comprendre est tout aussi indispensable. Le besoin de communiquer est à la base de toute relation humaine. Le facteur temps est non négligeable ; il est indispensable pour assurer une écoute et échanger en connaissance de cause.

Certains se sont exprimés sur le besoin de prendre la peine de simplifier la communication ou de faire à tout le moins un effort de vulgarisation quel que soit le domaine.

2 - Accéder à l'information pour comprendre ses droits & devoirs /accomplir ses démarches administratives /comprendre le fonctionnement du pays d'accueil

La majorité des personnes soulèvent les difficultés à comprendre les nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, culturels et de la vie quotidienne mais aussi les difficultés à obtenir les informations pratiques pertinentes afin qu'ils puissent se situer et agir en connaissance de cause.

« On communique mais on n'explique pas ... l'information reste inaccessible »

« Les gens qui arrivent sur le sol belge ont beaucoup de problèmes dans la tête, il faut les aider dans leurs démarches »

Les demandes récurrentes, pour remédier aux difficultés de compréhension, gravitent autour de plusieurs mots clés : **accessibilité, vulgarisation, accompagnement, cohérence, aide en temps réel.**

Le besoin d'accéder à une information claire et compréhensible, c'est-à-dire vulgarisée revient constamment dans les échanges avec les personnes migrantes. Cela semble aller de soi, mais dans la pratique, les personnes sont confrontées à de réels obstacles, même pour ce qui concerne les aspects du quotidien.

« L'ignorance n'apporte que des problèmes ... »

Les personnes sont démunies face à la complexité des lois et à la compréhension des logiques de certaines d'entre elles parfois contradictoires. Ce qui engendre la confusion chez les personnes migrantes, alimentée par la diffusion d'informations contradictoires et le manque de cohérence entre certains services de 1^{ère} ligne. Les conséquences de cette situation conduit les personnes à poser des actes qui, au lieu de les aider, aggrave leur situation souvent déjà précaire.

Sur le plan des démarches administratives, beaucoup ont conscience de la nécessité de saisir le contenu des documents administratifs sans mesurer pour autant l'impact en cas de non-respect des prescrits. Ils disent comprendre l'importance de répondre aux courriers qui leurs sont adressés mais sans en saisir l'ordre de priorité.

Ils soulignent tous le besoin impérieux d'être aidés dans le tri de la paperasse administrative et demandent de bénéficier d'un accompagnement en temps réel pour répondre aux exigences administratives et avancer dans leur nouveau projet de vie.

Cette situation de fait implique un soutien dans la constitution des dossiers relatifs au séjour, permis de travail, équivalences de diplômes... qui renvoient aux aspects fondamentaux pour obtenir un statut, trouver du travail et disposer d'un logement, ...

Cela requiert une connaissance de l'offre de service permettant de chercher la bonne information au bon endroit sans tarder, avoir le bon interlocuteur pour la bonne information. Ce qui signifie avoir une vue globale des services sociaux et accéder directement aux services sociaux compétents selon la demande.

Ces besoins renvoient à la nécessité d'être accompagné par des professionnels et d'être ainsi orienté efficacement vers les services concernés, avec selon le cas un besoin de prise de rendez-vous pour un suivi.

L'accompagnement par le travailleur social pour initier les premières démarches dans les différents services semble décisif pour éviter le ballottage d'un service à l'autre et arrêter de tourner en rond. Ce qui fait perdre de l'énergie à tout le monde sans obtenir de satisfaction.

Le besoin de relayer les informations entre services, et éventuellement avec les avocats, le besoin de transparence et de cohérence entre les acteurs sociaux sont régulièrement relevés.

Tous ces constats mettent en évidence l'importance d'une canalisation formelle des informations administratives compte tenu de l'importance des flux d'information à digérer pour les primo-arrivants.

« Trop de dossiers pour les AS pour faire face aux demandes ... ce ne sont pas des robots »

Le besoin de comprendre l'information donnée par les services, c'est-à-dire recevoir une information explicitée – comprendre ce qu'il faut faire et dans quel délais – comprendre les obligations à remplir selon les services - renvoient indéniablement au facteur temps qui visiblement fait défaut.

Ces constats renvoient clairement au contexte de travail des acteurs sociaux qui n'ont malgré eux que peu de temps à accorder aux nombreuses explications vu le nombre de dossiers à traiter. Ils sont eux aussi assez démunis ; la barrière de la langue est un frein au dialogue et la généralisation de l'intervention d'un interprète social ou d'un médiateur interculturel en appui requiert des moyens en suffisance.

Or, dans la plupart des situations, le temps est compté. Être aidé en temps réel dans l'accomplissement de ses obligations s'avère déterminant pour la suite du parcours d'intégration.

Une autre difficulté qui est régulièrement pointée est celle de la fracture numérique : l'accès aux ordinateurs et à leur utilisation de manière efficiente. Quand l'accès à internet est possible, c'est la gestion du flux d'informations qui nécessite un temps d'apprentissage. Le besoin de savoir où chercher l'information sur le net et d'être ainsi guidé reste pour beaucoup une autre compétence à acquérir.

L'ensemble de ces difficultés cumulé à d'autres carences complique sérieusement l'avancée de la personne dans son parcours. Tout apparaît comme insurmontable.

Certaines personnes évoquent d'autres difficultés comme la complexité de notre système scolaire dans lequel elle ne parvienne pas à s'y retrouver, avec le risque d'une relégation scolaire pour l'enfant.

D'autres personnes ont manifesté leur souhait de disposer d'un *vade-mecum* sur le savoir vivre, pour comprendre les us et coutumes, comprendre ce qui choque ou pas, comprendre les usages culturels du pays d'accueil. Elles ont émis le besoin de disposer d'un lieu où l'on peut poser toutes les questions et avoir des réponses claires, adaptées à leur niveau de compréhension.

Certaines personnes ont exprimé toute l'utilité d'un service interface comme le CRIC pour comprendre la politique d'immigration du pays d'accueil, les logiques et les enjeux à l'œuvre. Un endroit où elles peuvent déposer leurs besoins prioritaires et fardeaux émotionnels, se sentir à l'écoute sans jugement, et épaulées dans ce parcours du combattant.

Enfin, d'autres, perdus dans les méandres administratifs, regrettent de ne pas avoir eu de séances d'information avant le départ vers le pays d'accueil comme le Canada l'organise.

3 - Accéder aux droits fondamentaux pour vivre : Accès à un logement – à l'emploi – à la santé

Les extraits suivants résument parfaitement bien l'état d'esprit des personnes migrantes qui ont participé à notre consultation.

« En Belgique, il y a la sécurité et la stabilité ... mais en même temps, tout est difficile »

« On pense que tout est réglé lorsqu'on obtient le titre de séjour mais en fait on repart à la case départ »

a - En matière d'accès à l'emploi

Au travers des entretiens, nombreux sont les freins soulevés en matière d'accessibilité au marché du travail.

Certains migrants expriment leurs difficultés avec en toile de fonds le contexte économique du pays d'accueil qui reste difficile, et qui selon eux, réduit à néant la moindre chance de décrocher un travail.

« Beaucoup de belges sont en recherche d'emploi, ils sont donc prioritaires »

Ces freins sont illustrés au travers des expériences de recherche d'emploi des migrants qui pour une majorité se sont soldés par un échec.

- Le statut de la personne**

« Le statut de demandeur d'emploi libre ne donne pas accès à un créneau préférentiel pour l'employeur »

Les personnes qui ont ce statut bénéficient de droits résiduels. Ils peuvent suivre des cours à moindre coût mais sur le marché de l'emploi, ils n'offrent pas de clause attractive pour l'employeur.

- **L'adaptation au monde du travail dans le pays d'accueil**

Le manque de compréhension des étapes pour accéder à l'emploi, le besoin d'information sur la législation du travail pour « éviter de faire les mauvais choix », concilier le besoin de travailler rapidement et de se former dans le même temps sont des difficultés relayées de manière récurrente.

« Le travail c'est une satisfaction personnelle, c'est une question de dignité »

- **Le besoin de reconnaissance du diplôme et/ou des compétences acquises**

La difficulté à obtenir l'équivalence du diplôme ou la valorisation des compétences est relevée constamment.

Certains possèdent un diplôme dans des métiers en pénurie comme cette infirmière puéricultrice en néonatalogie dont le diplôme n'est pas reconnu.

Les démarches administratives sont compliquées et ont un coût. Elles prennent du temps sans pour autant garantir la reconnaissance au bout de la procédure.

Du temps, ils n'en n'ont pas beaucoup.

En conséquence, certains acceptent le travail qui se présente à eux, même s'il s'agit d'un travail sous-qualifié.

Les travaux de la coalition NAPAR²⁹ pour un plan d'action interfédéral contre le racisme plaident pour l'instauration de procédures plus accessibles et gratuites dans cette matière. La coalition NAPAR préconise également une offre de validation des compétences pour tous les niveaux d'enseignement³⁰

- **L'obtention du permis de conduire**

Le permis de conduire reste un atout pour décrocher un emploi.

La non-maîtrise de la langue mais également le coût sont des obstacles majeurs pour les personnes migrantes. L'acquisition d'un véhicule et l'exposition aux frais qui en découlent sont aussi relevés.

- **La discrimination à l'emploi : qui applique la loi contre les discriminations ?**

« Même avec les papiers, on n'a pas de possibilités »

²⁹ Coalition NAPAR pour un plan d'action interfédéral contre le racisme, *Mémoire*, mars 2020, 60 pages.

³⁰ Coalition NAPAR, *ibidem*, p. 25.

« Rester sans rien faire, on se sent mal »

Beaucoup ont fait part de leurs expériences négatives dans leur recherche d'emploi. Des expériences répétées qui ont entamé leur capital confiance.

Ces personnes ont fait les frais de certaines attitudes et de décisions discriminatoires au point de se demander dans quelles conditions la loi contre les discriminations à l'embauche est réellement d'application.

Ces constats doivent nous amener à nous interroger sur les conditions d'application des lois anti-discrimination qui reposent presque qu'exclusivement sur les plaintes des victimes et sur la charge de la preuve qui leur incombe.

La coalition NAPAR plaide pour un meilleur cadre juridique pour lutter légalement et plus efficacement contre les discriminations. Ce cadre devrait comprendre un arsenal de sanctions plus optimal. La coalition fait référence à des sanctions administratives et se positionnent en faveur de sanctions pénales en plus des procédures sur le plan civil.

• Les femmes dans le milieu du travail et le port du foulard

Cette thématique est récurrente lorsqu'on évoque le marché du travail.

Ce qui ressort des échanges avec les migrants, c'est le flou permanent qui entoure la question du port du voile dans les milieux du travail. Les règles qui déterminent l'interdiction du port du voile sont incompréhensibles pour la plupart des femmes migrantes.

Ces constats obligent à nous interroger sur le principe de la liberté des convictions religieuses et le droit à la non-discrimination. Il pose la question de l'existence d'une hiérarchie des droits, celui des employeurs face à celui des travailleuses.

La religion est un critère protégé mais l'employeur a le pouvoir de limiter cette liberté dans le seul cas où cette restriction repose sur la nature de la fonction. L'objectif légitime invoqué par les employeurs concerne l'hygiène ou la sécurité.

Un autre argument est également invoqué par les employeurs : le principe de neutralité dans le contexte de travail. Ce principe, revendiqué au départ dans la sphère publique, s'est élargi au monde des entreprises³¹.

Il nécessite le respect de certaines conditions, à savoir répondre à un objectif légitime en mettant en œuvre des moyens qui obéissent à « une exigence de proportionnalité », c'est-à-dire à des moyens appropriés et nécessaires dans l'exercice de la fonction.

Cette politique de neutralité doit être cohérente et implique que l'interdiction doit viser tous les signes religieux, politiques et philosophiques. Elle ne doit pas s'appliquer d'office à toutes les salariées. Celles notamment qui ne sont pas en contact direct avec la clientèle de l'entreprise ne devraient pas se voir imposer le retrait du foulard.

³¹ Aicha Mohamed Ali, La politique de neutralité en entreprise : Le choc des libertés – Que doivent savoir les employeurs ?, Analyse, Août 2018, 16 p.

Par ailleurs, cette interdiction doit être définie clairement dans une clause générale dans le règlement du travail ou dans une convention collective.

Néanmoins, cette question qui concerne les femmes musulmanes doit nous amener à nous interroger sur le type de société que nous voulons fonder. Rendre ces femmes invisibles ne correspond pas à la construction d'une société interculturelle qui doit refléter la diversité des membres qui la composent.

Certains dénoncent une double discrimination basée sur la conviction religieuse et le genre, évoquant un relent d'islamophobie et de sexisme.

Sur base de ces éléments, la coalition NAPAR revisite le principe de la neutralité en affirmant haut et fort qu'il s'agit avant tout de « se focaliser sur une attitude professionnelle ».

La coalition prône la mise en œuvre « ***d'une politique de neutralité inclusive*** » qui affirme que personne n'est neutre mais « ***qu'une attitude professionnelle neutre est indépendante de ce que l'on porte*** »³².

- **Inadéquation entre formation et emploi**

Certains ont fait part de leurs désirs de suivre des formations spécifiques qui au final, les ont conduits vers des emplois sous-qualifiés.

Reléguées dans des emplois sous-qualifiés, certaines personnes ont pointé le manque de transparence et de cohérence dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Elles disent avoir souffert de beaucoup de désillusions et auraient préféré être conscientisées du fait que formation ne veut pas dire décrocher directement un emploi à la hauteur de leurs compétences.

- **Besoin de ponts entre les employeurs et les personnes étrangères**

Certains migrants ont soulevé le manque de lien avec le monde des entreprises et leur difficulté à trouver des espaces pour mettre en avant leur savoir-faire.

L'absence de réseau et le manque d'opportunités pour rencontrer les employeurs ont été soulevés.

Le besoin de montrer leurs compétences, de démontrer que les personnes issues de la diversité ont une plus-value à apporter transparait au travers des échanges.

Le projet Mentorat mené par le CRIC en collaboration avec le Forem est sans aucun doute une bonne alternative pour favoriser les ponts entre les dirigeants d'entreprise et les personnes issues de la diversité.

³² Coalition NAPAR, ibidem, p.16.

b - En matière d'accès au logement

Les témoignages vont tous dans le même sens :

« Peu de propriétaire accepte de louer aux étrangers, encore moins qu'aux personnes qui bénéficient du RIS ».

Les personnes qui sont ainsi amenées à quitter les centres d'accueil après la reconnaissance de leur statut de réfugiés sont confrontées à ce grave problème de discrimination dans l'accès à un logement décent.

Autrement dit, les personnes racisées ou réfugiées sont particulièrement victimes de discrimination par cet effet cumulatif lié à leur origine et à leur statut de bénéficiaire du RIS.

Beaucoup ont fait les frais de « marchands de sommeil » qui n'ont aucun scrupule à mettre en location des logements insalubres à des loyers surévalués.

Des logements insalubres qui ont provoqué chez certains des problèmes de santé en raison de l'humidité et des moisissures qui s'y sont développées.

Le parc de logements sociaux n'est pas en mesure de répondre aux nombreuses demandes de location en attente ; les personnes migrantes ne sont pas particulièrement prioritaires et sont soumises à la même réglementation pour y accéder.

Sans logement décent, les personnes se retrouvent démunies et il est difficile d'initier un travail d'accompagnement social dans ces conditions de survie.

Comment s'engager dans les formations, dans des recherches d'emploi, ... quand la personne se retrouve dans une situation de précarité, loin de sa famille, sans comprendre les exigences, face à des propriétaires peu scrupuleux ...

Certaines personnes ont fait part dans leur désarroi de la nécessité de bénéficier du soutien de professionnels, de personnes qualifiées comme des médiateurs qui seraient habilités à faire en quelque sorte le pont entre les propriétaires privés et les personnes migrantes.

Si l'on se réfère au baromètre Diversité Logement (2014) et aux statistiques annuelles d'UNIA³³, ces deux sources confirment que la plupart des discriminations sur le marché locatif privé ont trait aux critères dits raciaux, à savoir la prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance (origine juive) et origine nationale ou ethnique. Les autres traits concernent la fortune (les ressources financières) et le handicap.

Le marché locatif privé concerne les propriétaires privés mais également les agences immobilières qui, selon une étude récente³⁴ de la VUB, se plient aux exigences discriminatoires de certains clients et transgressent sciemment la loi.

La coalition NAPAR estime que la sensibilisation est loin d'être suffisante et qu'il faut adapter l'arsenal des sanctions à l'encontre des agences immobilières et propriétaires privés. Elle n'exclut pas non plus des mesures à l'égard du marché locatif public.

³³ <https://www.unia.be/fr/domaines-daction/logement>

³⁴ Coalition NAPAR, ibidem, p.30

Elle encourage également tous les gouvernements à mener des politiques proactives de lutte contre la discrimination raciste, notamment par le biais de « **testings proactifs et de mystery calls** ».

Ces méthodes consistent à tester par écrit ou par téléphone le marché locatif sur base de demandes de location identiques qui se distinguent par des éléments comme l'âge, l'origine, le sexe, etc., qui sont source de discrimination potentielle.

Ces outils sont d'ailleurs également préconisés à l'égard du marché de l'emploi auprès des employeurs.

Il semble que le gouvernement wallon travaille sur ces questions en vue d'élaborer un cadre juridique.

c - En matière d'accès à la santé

Les personnes qui arrivent sur le territoire ont subi des chocs liés à la guerre, à la violence de l'exil, à la perte d'un membre de leur famille ou à la séparation avec leur famille.

Beaucoup ont besoin de temps mais également d'un accompagnement pour faire le deuil de tout ce qu'elles ont perdu ou dû quitter.

Elles présentent des fragilités psychologiques voire des problèmes de santé mentale qui peuvent dans certains cas renforcer l'isolement ou le repli sur soi.

Cette réalité fait partie du lot des difficultés que vivent beaucoup de migrants et qui rend difficile l'aptitude aux apprentissages de tous ordres.

Les constats relevés font état de cette réalité :

« On a besoin d'être moins stressé et énervé »

« On a besoin de ne plus avoir peur »

« On a besoin de retrouver sa famille »

Ces besoins fondamentaux se complètent avec d'autres besoins de base comme celui de s'adapter au climat, de s'adapter à la nourriture, d'être informé et comprendre ce qu'il faut faire pour rester en bonne santé.

Le besoin d'avoir du temps, pour assimiler toutes ces nouvelles informations qui touchent la santé mais également d'autres sphères de la vie quotidienne, revient de manière récurrente.

Or, le temps est compté. Les échéances pour toute une série d'actes à accomplir s'enchainent et compriment ce temps qui devient une source supplémentaire de stress.

D'autres difficultés liées à la complexité du système des soins de santé et aux structures à l'œuvre dans les services de 1^{ère} ligne sont mises en avant.

Comprendre les démarches à accomplir ou s'adresser au bon endroit pour être en ordre de mutuelle reste compliqué pour certaines personnes.

Le rapport de la coalition NAPAR met en évidence les efforts à accomplir en termes d'accessibilité, d'accueil et de soutien pour les personnes racisées dans le secteur de la santé.

La dimension interculturelle n'est pas suffisamment développée dans les soins de santé alors qu'elle est indispensable pour une meilleure compréhension de la personne dans sa globalité et ainsi lutter contre les préjugés et l'exclusion.

Il est nécessaire d'actualiser les cadres de référence dans les programmes d'enseignement du personnel médical et d'accueil en matière de soins interculturels. Il s'agit de renforcer les connaissances en matière de soins de santé tenant compte des différences culturelles et de favoriser la communication interculturelle.

Le rapport souligne l'importance de l'impact négatif du racisme quotidien et structurel sur les personnes racisées.

A force de subir des conduites discriminatoires, celles-ci peuvent développer des problèmes d'estime de soi, du stress post-traumatique, la dépression, ou encore, mener au suicide dans les cas les plus graves.

C'est dire également l'importance de développer le domaine des soins de santé mentale et d'y injecter les ressources nécessaires.

Tous les services de première ligne comme les centres de santé mentale, les hôpitaux psychiatriques, les Centres de jour, les centres thérapeutiques, les services psychiatriques des hôpitaux, ... ont besoin de soutien financier des pouvoirs publics.

Une autre dimension importante dans la compréhension des soins de santé passe par le rôle des interprètes sociaux : comment comprendre un diagnostic ? Comment comprendre correctement les soins prescrits sans leur intervention ?

Ce rôle est capital dans cette triangulation entre le prescripteur, le patient et l'interprète social et requiert également des moyens financiers qu'il ne faudrait pas imputer à la charge des publics migrants déjà dans des situations de grande précarité.

Le service des médiateurs interculturels dans les hôpitaux offre également un pool de personnes ressources indispensables qui œuvrent au dialogue interculturel dans le domaine des soins de santé. Ils favorisent la compréhension du système des soins de santé, du rôle du médecin et contribuent à réduire les tensions que peut ressentir le patient en détresse.

Le rapport de la coalition NAPAR préconise le renforcement et le développement tant des services de médiation interculturelle que de l'interprétariat social qui sont des acteurs incontournables dans une offre de service des soins de santé interculturels, accessibles et de qualité.

Un dernier élément évoqué dans nos témoignages concerne l'offre des soins médicaux au public migrant en séjour irrégulier, « les sans-papiers ». Les publics qui ont pris la parole témoignent de leur souffrance et sont loin de profiter d'un système de soins de santé d'urgence.

Sans couverture santé, les personnes ont uniquement droit à la carte médicale d'urgence (AMU) qui couvre tant les soins préventifs que curatifs en milieu hospitalier ou en ambulatoire. Elle est soumise à des conditions d'octroi qu'il appartient de vérifier au CPAS du lieu où séjourne la personne.

Sans rentrer dans les détails, la procédure posait déjà question avant la réforme de mars 2018³⁵ par sa lourdeur administrative, par la durée des délais pour en disposer (au minimum 30 jours), par la durée de sa validité très différente d'un CPAS à l'autre mettant en péril la continuité des soins, ainsi que par la variabilité des décisions d'un CPAS à l'autre. Ces inégalités dans l'accès aux soins de santé ont été soulevées par de nombreuses associations et le rapport scientifique du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) soulignait également l'importance de clarifier cette procédure. Son rapport proposait des recommandations visant à « *trouver l'équilibre entre la généralisation de l'accès aux soins de santé aux plus vulnérables et une utilisation rationnelle des ressources publiques* »³⁶.

L'adoption de la réforme, plutôt que d'alléger la procédure et d'apporter plus de clarté, ne fait qu'aggraver l'inaccessibilité des soins de santé à destination des personnes déjà si fragilisées. Elle instaure une procédure de contrôle des soins et des sanctions financières en mettant davantage de pression sur les CPAS qui pourraient ne pas se voir rembourser par l'administration fédérale dans le cas où les soins sont rejetés lors du contrôle par le médecin conseil. Le médecin conseil doit en effet se prononcer sur l'urgence des soins. Or, d'après « le collectif des médecins, chercheurs et experts, "la définition correcte de l'AMU se base sur l'Arrêté Royal du 12 décembre 1996. Celui-ci stipule que l'Aide Médicale Urgente – contrairement à ce que le nom laisse entendre- n'est pas limitée aux soins d'urgence, mais couvre TOUS les soins médicaux préventifs et curatifs." »³⁷

Malgré toutes les controverses relayées par les associations et le secteur des soins de santé, la loi a été approuvée le 16 mars 2018.

Dans ce contexte, les personnes témoignent de l'importance de soutenir les services qui accueillent ou accompagnent les publics fragilisés et qui tentent de prodiguer des soins de santé de 1^{ère} nécessité dans des conditions de travail sommaires.

³⁵ Adoption de la réforme de l'AMU le 16 mars 2018 - Voir CIRE, Une redéfinition de l'aide médicale d'urgence qui ne dit pas son nom ? mars 2018, 10 p.

³⁶ <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/acces-soins-de-sante-vers-une-reforme-de-l-aide-medicale-urgente.html>

³⁷ <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/la-reforme-de-l-amu-a-ete-adoptee.html>

4 - Se faire reconnaître/ Accès à la citoyenneté/Reconnaissance de son identité/Dimension culturelle

La manière dont la politique migratoire est menée sur le territoire belge, et plus globalement au niveau européen, contribue à alimenter les représentations négatives des citoyens à l'égard des migrants.

Les discours négatifs entretenus par certains responsables politiques et médias amplifient et banalisent les images stéréotypées sur les migrants. Ce sont des attitudes qui ne font que polariser les individus entre eux, « eux, les migrants et nous » et qui augmentent le racisme anti-migrant.

Cette politique migratoire discriminante détourne la réalité des faits en ne présentant pas le vrai fond du problème. La situation telle qu'elle est présentée évoque une crise migratoire alors qu'il s'agit d'une crise de l'accueil des migrants face à laquelle aucun responsable politique n'a pris de mesures courageuses et humaines.

Tout au contraire d'une politique humaniste, c'est une politique migratoire répressive et sécuritaire qui a été développée avec pour effet de marginaliser, voire criminaliser les migrants.

Dans ce contexte, il est difficile de trouver sa place en tant que citoyen quant en permanence les discours sont dirigés contre les migrants.

Les témoignages recueillis font état de cette difficulté à trouver une place dans la société d'accueil quel que soit les efforts consentis.

« Il ne s'agit pas d'accepter que l'on me change mais je peux essayer de changer quelque chose dans mon comportement pour faciliter la relation avec l'autre »

« L'effort doit venir de part et d'autre, tant de la personne qui arrive que de la personne qui accueille »

Le besoin d'être reconnu dans toute son intégrité transparaît dans tous les témoignages. L'espoir que cette situation change par le fait d'être en possession d'un titre de séjour ou d'avoir le statut de réfugié est très vite réduit à néant.

« On est des étrangers, on n'est plus personne »

Velibor Colic³⁸, écrivain bosniaque, réfugié vivant en France, exprime très bien ce sentiment dans son livre « Manuel d'exil » et dans sa célèbre formule :

« D'un coup, vous n'êtes plus qu'un mot : réfugié »

Et de rajouter :

« Imaginez tout ce qui constitue la vie d'un être, sa physionomie, son enfance, ses parents, ses cousins, ses amis d'école, ses projets, son métier, ses amours. Tout cela est compressé pour se réduire à un seul mot : réfugié »

³⁸ Velibor Colic, Manuel d'exil. Comment réussir son exil en trente-cinq leçons, Collection blanche, Gallimard, 2016, 208 p.

Ces quelques phrases résument bien le ressenti des personnes rencontrées qui ont dû lutter ou sont toujours en lutte pour être reconnu pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des êtres humains avec un bagage culturel, des savoir-faire, des mères ou pères de famille, des musiciens, des cuisiniers, des diplômés, des ouvriers, ...

Certains s'interrogent sur la manière dont ils peuvent agir comme acteur dans la société, comme un citoyen à part entière. Doivent-ils renoncer à une part d'eux même ? S'ouvrir à la culture du pays d'accueil, implique-t-il un renoncement d'une partie de son identité ?

La peur de perdre son identité est bien réelle et nécessite que les acteurs s'y attardent et y travaillent ensemble pour éviter les replis sur soi.

Travailler ensemble implique un dialogue permettant aux migrants de mieux comprendre les différentes conduites identitaires susceptibles de faciliter ou d'entraver leur intégration citoyenne.

Les personnes ont besoin de se sentir en sécurité, pas seulement sur le plan juridique mais également sur le plan identitaire.

Ils expriment leur volonté de mieux comprendre la société d'accueil, d'y participer, d'avoir un réseau social, de pouvoir faire des rencontres ou encore d'avoir des activités culturelles et sportives comme dans le pays d'origine.

Certains ont exprimé leurs craintes sur le fait de pouvoir fonder leur famille.

Seront-ils autorisés à se marier avec une femme de leur village ? A quelles conditions ?

Tous ces enjeux liés à l'intégration sont portés par de nombreuses associations qui ont un rôle de relais important dans ce processus complexe qu'on ne peut réduire aux différents modules du parcours d'intégration.

Toute la société d'accueil doit prendre part à ce dialogue interculturel et participer à ce processus d'intégration.

L'accès à un enseignement inclusif et diversifié

Une autre préoccupation ressort des constats ; elle concerne la scolarité des enfants et jeunes migrants.

Les difficultés exposées par les personnes rencontrées sont le manque ou l'absence de suivi scolaire pour les enfants, les difficultés de communication entre la direction/les enseignants et les parents, le manque de cadre ou de soutien spécifique qui tient compte des besoins d'apprentissage des enfants qui ne maîtrisent pas encore la langue française, ou encore les attitudes discriminantes de certains professionnels.

Ces constats ont été également relayés par les services de 1^{ère} ligne des CRI dans leur mission d'accompagnement et trouvent également une concordance auprès des professionnels de 2^{ème} ligne.

Ces éléments ont amené les CRI à s'intéresser au Baromètre diversité « Enseignement » publié par UNIA en 2018, et par la suite, à organiser le colloque **« La diversité en partage : constats et expériences dans les milieux scolaires »** en novembre 2019 en collaboration avec UNIA, le CeRAIC, le CIMB, le CRIC ainsi que les Instances BEFE du Centre, Wapi et Hainaut Sud.

Ces travaux ont mis en évidence combien l'origine sociale ou ethnique impacte de manière négative l'accompagnement et/ou l'orientation des jeunes dans leur parcours scolaire.

Ces dysfonctionnements ont pour conséquence la relégation négative de jeunes migrants vers des filières techniques et qualifiantes, leur ôtant toute opportunité de poursuivre leur scolarité dans les filières générales. D'autres sont orientés vers l'enseignement spécialisé.

Tous ces rapports montrent l'importance des inégalités recensées dans les différents systèmes éducatifs belges.

Toutes les interpellations vont dans le même sens et appellent à une mobilisation urgente, transversale et intégrée en vue d'élaborer un projet scolaire inclusif et diversifié.

Les CRI avaient déjà formulé quelques recommandations à destination de la Fédération Wallonie-Bruxelles³⁹ :

« De mener une politique en matière de scolarité plus inclusive avec davantage de moyens et un accompagnement qui offrent la possibilité aux jeunes primo-arrivants d'accéder et de s'insérer dans un système d'enseignement régulier de qualité ;

De proposer des systèmes d'enseignement et des approches pédagogiques qui répondent davantage à la réalité des élèves issus de communautés très diverses par la formation continue de tous les intervenants du champ scolaire à un contexte très diversifié, à l'approche interculturelle et à la situation des jeunes primo-arrivants (dont les MENA) ;

D'adapter l'accompagnement scolaire et pédagogique et le matériel scolaire et renforcer systématiquement la maîtrise de la langue française (langue de scolarisation), préalable indispensable à la réussite scolaire, en maternelle et début des primaires. »

³⁹ Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères, Mémorandum, Les priorités des CRI, Elections 2019, p. 12.

Le rapport de la Coalition NAPAR confirme également ces discriminations et souligne l'importance de lutter contre ces inégalités en augmentant la représentativité des enseignants racisés dans les écoles primaires et secondaires.

La coalition plaide pour le renforcement des formations initiales et continues des enseignants pour une meilleure gestion de l'interculturalité et des préjugés racistes dans leur établissement. Des formations qui visent à déconstruire « tout mécanisme d'ethnocentrisme dans la conception des cours » et qui tiennent compte « de l'impact de la colonisation, de l'histoire de l'immigration et de l'esclavage, de l'apport des cultures non-européennes au niveau de la littérature, de la langue, des inventions, de l'histoire, de la philosophie et de la science »⁴⁰.

Elle attire l'attention sur le fait que « des recherches démontrent que le développement d'un projet pédagogique interculturel, qui aborde la diversité de manière valorisante et active, est bénéfique à tous, y compris aux élèves non-racisés »⁴¹.

Elle aborde aussi la question relative à l'interdiction du port des signes convictionnels tant au niveau des étudiants qu'au niveau des enseignants en se positionnant pour leur autorisation : « elle prône le ***principe de la neutralité inclusive qui implique que c'est bien le comportement professionnel et impartial qui est déterminant, et non l'apparence*** ».

Elle conclut sur ces questions en sollicitant la création d'un ***Centre d'expertise sur la gestion de la diversité et du racisme dans les écoles*** pour conseiller les écoles sur des questions concrètes et par la création d'un ***Réseau de lutte contre les discriminations à l'école*** pour mener des actions de sensibilisation⁴².

⁴⁰ Coalition NAPAR, ibidem, p.36.

⁴¹ Coalition NAPAR, ibidem, p.36.

⁴² Coalition NAPAR, ibidem, p.37.

B. Les besoins relayés par les opérateurs

1 - Contextualisation de la démarche des Etats Généraux de la Ville de Charleroi

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Stratégique Transversal (PST)⁴³, la Ville de Charleroi s'est engagée dans la consultation de la société civile afin d'enrichir les échanges et la réflexion autour de différentes thématiques.

Cette démarche participative et citoyenne a pour ambition la co-construction d'une ville plus inclusive.

Ce processus est donc à la base des Etats Généraux de la Ville de Charleroi⁴⁴, qui sous l'impulsion du CRIC, a ouvert également un espace de discussion dédié à l'Intégration.

Ces tables rondes rythmées par l'apport méthodologique du « world café » ont permis d'actualiser et de partager avec les partenaires des pistes d'action très concrètes sur un ensemble de projets pouvant bénéficier aux publics migrants.

Dans sa lancée vers une ville plus inclusive, le Conseil communal de la Ville de Charleroi a approuvé le 25 novembre 2019 la ***motion Ville hospitalière*** en parfaite concordance avec ***l'objectif opérationnel n° 5 de son PST, défini comme suit : « Encourager l'intégration des personnes défavorisées, marginalisées ou fragilisées »***⁴⁵ - lequel comprend le Point 5 – « Développer des projets autour du thème de l'intégration qui se décline comme suit : Actualiser la charte de la diversité dans le cadre de la motion « Ville hospitalière » et réaliser des campagnes de sensibilisation pour lutter contre le racisme dans le cadre de la motion « Ville hospitalière ».

Quant à la motion, elle confirme le positionnement de la ville de Charleroi sur différents points tels que son opposition au projet de centre fermé ou aux poursuites à l'égard des citoyens aidant les migrants.

Elle précise également la portée des engagements de la Ville sur la question du logement, sur les opérations policières ciblant les personnes sans-papiers, sur l'enfermement des enfants, sur le traitement des personnes quel que soit le titre de séjour.

Elle prévoit des actions concrètes pour son implémentation comme l'instauration d'un comité de suivi et d'évaluation comprenant les services de l'administration, les représentants du Collège communal ainsi que des représentants des associations et organismes concernés.

2 - Les principaux constats par thématique

Dans cette dernière partie, nous proposons de passer en revue les principaux constats récoltés auprès des opérateurs locaux dans le cadre des Etats Généraux de l'Intégration qui ont véritablement joué le jeu et livré de nombreuses pistes sur les 4 thématiques retenues à savoir ***l'emploi, le logement, la santé et la citoyenneté***.

⁴³ Charleroi, Programme stratégique transversal (PST), *On n'a pas de charbon mais on a des idées !*, Juin 2019, 88 p.

⁴⁴ Charleroi, Synthèse des Etats Généraux, *On n'a pas de charbon mais on a des idées !*, Juin 2019, 18 p.

⁴⁵ Charleroi, PST, p. 20.

Nous porterons un regard sur l'ensemble de cette production sous le prisme des engagements que requiert une *Ville hospitalière* et ceux retenus dans la motion de la Ville de Charleroi.

Nous compléterons cette approche en nous référant à la grille d'analyse des éléments facilitateurs et difficultés en matière d'intégration élaborée par le Dispositif de concertation et d'appui aux Centres régionaux de Wallonie (DISCRI)⁴⁶.



Une ville ou commune qui devient hospitalière s'engage à mener des actions de sensibilisation et d'amélioration de l'accueil⁴⁷.

Elle porte trois engagements fondamentaux qui sont définis comme suit :

- 1 - Sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre ;
- 2 - Améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains ;
- 3 - Montrer sa solidarité envers les communes européennes et les pays confrontés à un accueil de nombreux migrants.

Ces engagements se traduisent à leur tour en une série d'actions que nous préciserons au fur et à mesure de notre analyse.

a - Sur la thématique de l'emploi

Une ville hospitalière s'engage à soutenir l'intégration socioprofessionnelle des migrants par le biais d'organismes communaux compétents ainsi qu'à les orienter vers les organismes régionaux compétents⁴⁸.

Cette dimension se retrouve dans la partie « *Améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains* ».

Tous les témoignages des migrants sont unanimes trouver du travail reste un objectif fondamental qui est loin d'être évident.

⁴⁶ Voir Annexes

⁴⁷ www.communehospitaliere.be : Rendons notre commune hospitalière, Guide citoyen, 31 p.

A noter que dans la zone territoriale du CRIC, Les Bons Villers et Thuin sont des communes hospitalières. Beaumont et Sivry-Rance ont déposé une interpellation citoyenne.

⁴⁸ Cette forme d'engagement des villes et communes qui consistent à informer et à orienter les migrants, en dehors du cadre de ville hospitalière, est déjà défini dans le décret relatif au parcours d'intégration. Force est de constater qu'aujourd'hui encore, trop peu de communes s'attèlent à la tâche ... faute de moyens en ressources humaines ou cette tâche ne figure pas parmi leurs priorités ...

L'ensemble des opérateurs rencontrés dans le cadre des Etats Généraux ont mis en évidence une série d'actions prioritaires qui peuvent être réparties en trois sous-groupes :

- **Celles qui s'adressent aux migrants en vue d'augmenter « les savoirs utiles dans le cadre d'une insertion socioprofessionnelle »⁴⁹ :**

- ✓ Comme renforcer l'apprentissage du français et de ses implicites pour s'insérer socialement et professionnellement
- ✓ Valoriser et accroître leur capital social, culturel et symbolique

Concrètement, les opérateurs ont suggéré :

- Mise en situation via des stages, le bénévolat, des visites de terrain, ...
- Favoriser le FLE Métier : apprentissage du langage selon le métier
- Favoriser le Coaching Savoir Être

- **Celles qui s'adressent aux entreprises et aux pouvoirs publics qui disposent en principe des leviers⁵⁰ :**

- ✓ Comme aider à la déconstruction des préjugés et à la lutte contre les discriminations
- ✓ Aider dans la valorisation des compétences, du capital social, culturel et symbolique

Concrètement, les opérateurs ont suggéré :

- Renforcer la sensibilisation des employeurs/opérateurs et travailleurs : appuyer la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations /représentations) – Mise en place d'outils comme une charte et/ou des incitants
- Recourir au « Mentorat », « Parrainage » : favoriser le réseautage
- Renforcer la reconnaissance des compétences et qualifications : revoir les systèmes d'équivalence des diplômes et la valorisation des compétences
- Assouplir les politiques contraignantes et favoriser la diversité en entreprise
- Demander aux opérateurs et aux entreprises de réduire leurs exigences d'accès à la formation, à l'emploi
- Service public carolo ouvert en tant que lieu de stage (collaboration avec la Cité des Métiers, simplification administrative, ...)
- Rationaliser les contraintes administratives des pouvoirs subsidants (Plateforme commune, banque carrefour)
- Elargir l'offre de garde d'enfants (bébé-bus, crèches, halte-garderie)

⁴⁹ Grille d'analyse sur base des éléments facilitateurs/obstacles à l'intégration du DISCRI.

⁵⁰ Dans l'engagement de la ville hospitalière visant à sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre, il est fait référence à l'importance de « sensibiliser les fonctionnaires du service population ainsi que les agents de quartier à la diversité et aux droits des étrangers ; de même qu'il est soulevé l'importance d'informer les entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail », www.communehospitaliere.be : Rendons notre commune hospitalière, Guide citoyen, p.6.

- **Celles qui s'adressent plus globalement au réseau :**

- ✓ Comme valoriser et accroître le capital économique, social, culturel et symbolique des personnes migrantes
- ✓ Valoriser et renforcer les compétences et aptitudes psychosociales d'intégration des personnes migrantes

Concrètement, les opérateurs ont suggéré :

- Mettre en lumière des réussites via des campagnes, salons de l'emploi
- Augmenter les collaborations et synergies entre les différents acteurs (grands opérateurs/institutions, petites associations multiculturelles, entreprises...) : favoriser la mise en filières, créer un cadastre
- Réaliser un cadastre ISP Migrants (opérateurs, dispositifs, outils...)

Pour conclure sur cette thématique, la Ville de Charleroi a retenu parmi ces actions **« la volonté de renforcer la promotion de la diversité dans l'entreprise et de lutter contre les discriminations. Le service public de la Ville pourra être valorisé comme lieu de stage, collaboration avec la Cité des métiers »**⁵¹

b - Sur la thématique du logement

L'accès au logement décent fait partie des droits fondamentaux. Il est indispensable pour toute intervention sociale.

Ce droit au logement est également évoqué dans les deux premiers engagements fondamentaux d'une ville hospitalière. Il figure, d'une part, dans celui qui vise à « *Sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre* » en spécifiant l'importance de « *Sensibiliser les propriétaires des biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement* » ; et d'autre part, il se retrouve dans celui qui vise à « *Améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains* » en soutenant « *Les initiatives d'accès au logement digne quel que soit la situation se séjour* ».

La question du logement est abordée dans la motion approuvée par la Ville de Charleroi avec l'engagement de favoriser, d'une part, « *l'accès encadré aux bâtiments communaux inoccupés et la mise à disposition d'habitats collectifs par des conventions d'occupation avec le secteur associatif* » ; et d'autre part, en réaffirmant, certains principes tels que « *le soutien à l'exception humanitaire, au respect de la vie privée, et aux frontières du domicile dont bénéficient les hébergeurs* », ainsi que « *... de respecter le principe d'inviolabilité du domicile en ne procédant à aucune arrestation sans mandat du juge au domicile d'une personne sans papiers ou sans titre de séjour légal...* ».

La contribution des opérateurs sur cette thématique a été très riche en termes de bonnes pratiques, de recommandations et d'actions prioritaires.

Sans développer l'ensemble des points évoqués, voici quelques éléments qui ont retenu toute notre attention concernant les bonnes pratiques et recommandations.

⁵¹ Charleroi, Synthèse des Etats Généraux, *On n'a pas de charbon mais on a des idées !*, Juin 2019, p.5.

Des bonnes pratiques qui vont de l'accompagnement individuel des migrants au partenariat entre agences immobilières, associations et ville, ou encore au soutien à tout type d'habitats solidaires, intergénérationnels ou sous forme de squats encadrés, Des mesures répressives à l'égard des marchands de sommeil sont également suggérées.

Des recommandations qui s'adressent aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'une politique de logements favorisant la mixité sociale, qui rappellent le cadre légal à l'égard des propriétaires, qui visent à sensibiliser plus globalement les citoyens, ou encore à soutenir les mesures « Housing first » pour un accompagnement optimisé des personnes précarisées.

Pour ce qui concerne les actions prioritaires retenues par les opérateurs, elles ont été réparties en trois catégories :

- **Celles qui concernent les personnes migrantes en vue de renforcer leur compréhension des modes de fonctionnement du pays d'accueil :**

- ✓ Comme leur « assurer une meilleure compréhension des nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, juridiques, culturels et de la vie quotidienne dans lesquels elles sont plongées et leur apporter les informations pratiques pertinentes afin qu'elles puissent se situer et agir »
- ✓ Aider à faire face aux préjugés, stéréotypes et discriminations
- ✓ Aider à repérer les différentes conduites identitaires qui facilitent ou entravent leur intégration

Concrètement, les opérateurs ont soulevé les points suivants :

- Développer l'accompagnement individuel des personnes migrantes dans la recherche de logement
- Coacher la personne migrante en vue de la préparer à l'entretien
- Accompagner la personne dans toute déclaration en matière de discrimination notamment auprès d'UNIA

- **Celles qui s'adressent aux propriétaires en vue de les sensibiliser au droit des personnes migrantes à se loger dans de bonnes conditions :**

- ✓ Comme les aider à la déconstruction des préjugés, stéréotypes et discriminations à l'égard des personnes migrantes
- ✓ Inviter à s'impliquer dans des pratiques interculturelles et citoyennes

Concrètement, les opérateurs ont suggéré de :

- Développer des actions de sensibilisation vis-à-vis des propriétaires à l'égard des personnes étrangères
- Développer de nouvelles collaborations entre Associations / Ville / Agences immobilières / Propriétaires
- Le rappel du cadre légal auprès des propriétaires par le SPW Logement
- L'implication des propriétaires dans le projet Housing first

- **Celles qui s'adressent à la Ville en raison des leviers dont elle dispose :**

- ✓ Comme assurer aux personnes migrantes une meilleure compréhension des nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, culturels et de la vie quotidienne dans lesquels elles sont plongées et leur apporter les informations pratiques pertinentes afin qu'elles puissent se situer et agir
- ✓ Aider à la déconstruction des préjugés, stéréotypes et discriminations à l'égard des personnes migrantes
- ✓ S'impliquer dans des pratiques et conduites interculturelles et citoyennes

Concrètement, les opérateurs ont relevé différentes mesures :

- Lutter contre les marchands de sommeil et renforcer la Task Force
- Favoriser la mixité dans les logements publics (habitat intergénérationnel)
- Favoriser le type d'habitat mixte à moindre coût
- Développer le type d' « habitat collectif » pour jeunes, voire à étendre pour d'autres personnes (Cf. Expérience à Couillet)
- Prendre des mesures pour les victimes des marchands de sommeil : prioriser et agir contre la précarité
- Augmenter le nombre de logements : transformation des bâtiments publics inoccupés en logements sociaux
- Ouvrir les squats avec encadrement > par exemple, proposer d'améliorer les logements réquisitionnés des marchands de sommeil
- Accélérer le passage des agents de quartiers pour rendre la domiciliation effective (lorsque la personne précaire change de domicile)
- Créer un fonds de garantie de logement (alternative au refus des propriétaires par rapport à la garantie apportée par le CPAS)

Pour conclure sur cette thématique, la Ville de Charleroi a retenu dans sa synthèse des EG, la volonté de :

- De favoriser la mixité dans les logements publics (habitats intergénérationnels et interculturels)
- Accélérer le passage des agents de quartier pour rendre la domiciliation effective (lors du changement de domicile d'une personne en situation de précarité)
- Soutenir les mesures « Housing first » dans l'accompagnement assuré par les travailleurs sociaux (mesures qui mobilisent l'ensemble du secteur du logement).

c - Sur la thématique de la santé

Le droit à la santé est également évoqué dans les engagements fondamentaux d'une ville hospitalière et vise en particulier le public précarisé que sont les personnes sans papiers.

Il est fait référence à l'aide médicale urgente et à la nécessité d'en faciliter voire renforcer son accès pour des soins de qualité, notamment en uniformisant son accès pour les sans-papiers n'ayant pas de domicile fixe sur base de la procédure existante pour les sans-abris.

Sur cette thématique, les opérateurs locaux ont fait référence à de nombreux éléments de réflexion répartis entre les bonnes pratiques, les recommandations et les pistes prioritaires.

Sans développer l'ensemble de ces éléments⁵², il est intéressant d'en expliciter quelques-uns.

En termes de bonnes pratiques, on peut faire le constat que des services, outils ou réseau partenarial sont déjà à l'œuvre sur la question de l'accès à la santé.

La carte « Je suis là » est un outil créé dans le cadre du label Charleroi Ville Santé qui permet de cartographier l'ensemble des services de santé sur le territoire de Charleroi.

Le projet Médibus propose un service de proximité itinérant en matière de soins de santé et de consultations qui circule sur le territoire carolo.

Le réseau Migr'en santé représente un collectif d'associations de migrants qui œuvre dans le domaine de la prévention de la santé et du bien-être à destination des publics les moins informés.

Le service de médiateurs interculturels composés de traducteurs temps plein au sein de l'ISPPC est un autre service qui facilite le dialogue entre les patients et le corps médical.

Pour ce qui concerne les recommandations, un des éléments central réside dans la nécessité de mettre tout en œuvre pour favoriser ou renforcer la compréhension des patients sur les questions de santé et sur le fonctionnement des services concernés :

par le biais d'un service tel le Médibus en complétant l'équipe avec la collaboration de médiateurs interculturels, ou instaurant au sein des services hospitaliers une personne de référence par dossier médico-social, favoriser la diversité au sein du corps médical, augmenter l'offre de services en santé mentale spécialisés en ethnopsychiatrie, renforcer les services de médiation interculturelle avec en appui les nouvelles technologies de type vidéo conférence, recourir à des pictogrammes, aider à la compréhension du système des soins de santé, favoriser la traduction des documents administratifs dans différentes langues, ...

Un autre élément porte sur la nécessité de développer des actions de sensibilisation à l'interculturalité auprès des professionnels de la santé, des futurs professionnels du secteur médico-social mais également auprès de la population via des outils comme par exemple l'adhésion à une charte de la diversité.

⁵² Pour le surplus, voir la partie Annexes, p 8

Une série d'actions prioritaires ont été retenues par les acteurs locaux que nous détaillerons comme suit :

- **Celles qui concernent les personnes migrantes en vue de renforcer leur compréhension des modes de fonctionnement du pays d'accueil et d'être en plus grande capacité d'interagir en connaissance de cause :**
 - ✓ Comme leur « assurer une meilleure compréhension des nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, juridiques, culturels et de la vie quotidienne dans lesquels elles sont plongées et leur apporter les informations pratiques pertinentes afin qu'elles puissent se situer et agir »
 - ✓ Renforcer leurs compétences et aptitudes psychosociales d'intégration
 - ✓ Aider à repérer les différentes conduites identitaires qui facilitent ou entravent leur intégration

Concrètement, les acteurs locaux ont suggéré différentes mesures :

- Instaurer un accompagnement médico-social dès l'arrivée de la personne et désigner une personne de référence comme interlocuteur privilégié le temps que la personne maîtrise mieux la langue, régularise sa situation administrative et comprenne le fonctionnement des services médico-sociaux
 - Découvrir les services des soins de santé via un parcours des services dans la langue de la personne et est être en capacité de distinguer les services d'urgence, de garde, le rôle du médecin traitant, comprendre le dossier médical global, ...
 - Renforcer tous les modes de communication via soit les médiateurs interculturels, soit en recourant aux nouvelles technologies permettant au personnel soignant d'utiliser des applications utiles en traduction pour apprécier l'urgence des besoins, Skype ou vidéo conférence avec des traducteurs ou médiateurs interculturels, outils de type pictogramme, ...
- **Celles qui peuvent être développées par le réseau associatif au bénéfice des personnes migrantes :**
 - ✓ Comme renforcer leurs compétences et aptitudes psychosociales d'intégration
 - ✓ Aider à repérer les différentes conduites identitaires qui facilitent ou entravent leur intégration
 - ✓ Aider à faire face aux préjugés, stéréotypes et discriminations (les leurs et ceux existants dans la société d'accueil)

Concrètement, les acteurs locaux ont relevé différentes pistes (complémentaires aux précédentes) :

- Sensibiliser les personnes migrantes via les associations sur la prévention en matière de santé, les encourager à faire un check up annuel et non de l'automédication via notamment le réseau Migr'en santé
- Créer des espaces d'échanges interculturels visant à favoriser la communication interculturelle entre les professionnels du corps médical et les patients
- Sensibiliser au dialogue interculturel via des rencontres avec des futurs professionnels

- **Celles qui s'adressent aux pouvoirs publics qui disposent des leviers :**

- ✓ Comme leur « assurer une meilleure compréhension des nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, juridiques, culturels et de la vie quotidienne dans lesquels elles sont plongées et leur apporter les informations pratiques pertinentes afin qu'elles puissent se situer et agir »
- ✓ Aider les personnes migrantes à s'impliquer dans des pratiques et conduites interculturelles et citoyennes

Concrètement, les acteurs locaux ont suggéré les pistes suivantes :

- Créer un service interculturel propre à la Ville
 - Renforcer les subsides des associations qui représentent des interfaces importants auprès des populations étrangères
 - Renforcer le financement du réseau Migr'en santé
 - Renforcer l'accès au Médibus auprès des personnes migrantes avec en appui des médiateurs interculturels
 - Favoriser l'accès aux soins des femmes migrantes comme pour les personnes en grande précarité (regard différencié/ « genré »)
-
- ✓ Comme la mise en place de mesures socio-sanitaires à disposition de tous les publics précarisés

Concrètement, les acteurs ont suggéré différents dispositifs :

- Installer des fontaines d'eau dans la Ville
- Installer des toilettes publiques
- Développer les douches publiques pour les personnes en grande précarité

Pour conclure sur la thématique santé, notons que la Ville de Charleroi a retenu dans sa synthèse le dispositif itinérant des soins de santé « Le Médibus » avec le soutien de médiateurs interculturels maîtrisant différentes langues.

d - Sur la thématique de la citoyenneté

Cette thématique est transversale aux engagements fondamentaux d'une ville hospitalière. Elle se décline sous différents types d'actions qui visent à informer et à sensibiliser tant la population que les personnes migrantes ou encore à soutenir les initiatives citoyennes.

Elle s'adresse également aux fonctionnaires communaux, au monde scolaire et aux autorités locales pour davantage instaurer un dialogue interculturel, des espaces d'échanges et de partage pour encourager un mieux vivre ensemble en prenant en considération les plus précarisés.

Dans la motion approuvée par le Ville de Charleroi, il est fait référence « au traitement le plus humanitaire et le plus égalitaire possible quel que soit le titre de séjour de la personne, dans le respect de la législation en vigueur ... », ainsi qu'à son positionnement « ... contre l'enfermement des mineurs et pour le respect du droit à vivre en famille... ».

Sur cette thématique, les échanges entre acteurs locaux ont été aussi riches en termes de bonnes pratiques, de recommandations et d'actions prioritaires.

Pour ce qui concerne les bonnes pratiques, le parcours d'intégration coordonné par le CRIC a été mis en avant, ainsi que toutes les activités de rencontres et de « vivre ensemble » dans les milieux de l'enseignement, dans les maisons de jeunes, ou encore toutes les actions permettant de meilleures articulations avec l'appui du secteur associatif entre les parents, l'école et l'enfant⁵³.

Les actions de sensibilisation des services d'accueil dans les administrations communales ont également été relevées.

En termes de recommandations, les acteurs ont souligné de nombreux éléments qui concernent pour l'essentiel, d'une part, l'application stricte de dispositifs d'accompagnement et d'orientation déjà existants, et d'autre part, la mise en œuvre d'articulations plus formalisées entre les dispositifs d'accueil et le monde scolaire.

C'est ainsi qu'ils recommandent fermement aux administrations communales de respecter leur devoir d'informer les personnes migrantes sur l'obligation du parcours d'intégration, d'instaurer des rencontres entre la ville et les citoyens pour un dialogue interculturel, de développer des actions de sensibilisation dans les écoles ou encore d'améliorer l'accueil extra-scolaire en favorisant la mixité dès le plus jeune âge.

Ils recommandent par ailleurs la mise en place de services intermédiaires favorisant tant l'apprentissage des jeunes, que des Menas ou encore des adultes qui arrivent en cours d'année. Des espaces de transition qui pourraient accélérer leurs connaissances en matière de citoyenneté et d'apprentissage de la langue, des dispositifs susceptibles d'expliquer le monde de l'enseignement aux parents.

Pour ce qui concerne les actions prioritaires, les acteurs locaux retiennent quelques mesures axées sur des relations partenariales entre les pouvoirs publics, le monde de l'enseignement et le secteur associatif.

⁵³ Il est fait référence également au projet du CPAS de Charleroi concernant « la transition scolaire intensive des primo-arrivants.

- **Celles qui s'adressent aux personnes migrantes :**

- ✓ Comme les aider à s'impliquer dans des pratiques et conduites interculturelles et citoyennes
- ✓ Renforcer leurs compétences et aptitudes psychosociales d'intégration
- ✓ Aider à faire face aux préjugés, stéréotypes et discriminations (les leurs et ceux existant dans la société d'accueil)

Concrètement, les acteurs locaux ont proposé de :

- Développer les lieux de rencontre favorisant la participation citoyenne via les maisons de jeunes, maison de quartier, conseils des enfants, espaces citoyens ou lieux plus institutionnalisés

- **Celles qui s'adressent aux pouvoirs publics et au monde de l'enseignement, les deux étant en mesure d'actionner différents leviers :**

- ✓ Comme aider les personnes migrantes à valoriser et accroître leur capital économique, social, culturel et symbolique
- ✓ Aider les personnes migrantes à s'impliquer dans des pratiques et conduites interculturelles et citoyennes
- ✓ Aider à renforcer leurs compétences et aptitudes psychosociales d'intégration
- ✓ Aider à faire face aux préjugés, stéréotypes et discriminations

Concrètement, les acteurs locaux ont relevé différentes mesures :

- Renforcer l'encadrement scolaire spécifique des enfants migrants dès leur arrivée
- Donner plus de moyens afin d'outiller des structures de proximité telles que les maisons de quartier, les maisons de jeunes, les AMO pour initier le vivre ensemble
- Faciliter les partenariats entre les écoles et les associations
- Instaurer des référents interculturels dans les écoles
- Poursuivre des projets tels que la mise en œuvre de cours FLE dès la maternelle
- Soutenir les démarches citoyennes participatives
- Favoriser l'enseignement inclusif

- **Celles qui concernent le réseau associatif pour son approche transversale et sa volonté de développer de nouvelles synergies en faveur des personnes migrantes :**

- ✓ Comme les aider à s'impliquer dans des pratiques et conduites interculturelles et citoyennes
- ✓ Aider à appréhender les expressions culturelles de notre région, pays et ses collectivités qui y vivent dont celles qui font partie de l'espace culturel convergent et les aider à faire face aux chocs culturels
- ✓ Aider à renforcer leurs compétences et aptitudes psychosociales d'intégration
- ✓ Aider à faire face aux préjugés, stéréotypes et discriminations

Concrètement, les acteurs locaux ont retenu différentes mesures :

- Soutenir les espaces de rencontres citoyennes ou toute action favorisant la rencontre avec l'autre
- Développer des campagnes de sensibilisation aux droits des femmes pour favoriser leur accès à la citoyenneté et à l'enseignement
- Soutenir les projets de cours FLE dans les écoles à destination des mamans
- Informer les écoles sur les services proposés par les associations en matière de citoyenneté, d'interculturalité ou encore en matière d'interprétariat social
- Créer des espaces d'échanges dédiés aux directions d'école pour une meilleure connaissance des problématiques auxquels ils sont confrontés
- Organiser des « Journées Diversités citoyennes » dans les écoles, en partenariat avec différents opérateurs tels qu'UNIA, Ville, CRIC et autres associations

Pour conclure sur la thématique citoyenneté, la Ville de Charleroi a décidé d'inscrire dans la synthèse des Etats Généraux quelques actions comme ***Organiser des journées « Diversités citoyennes » dans les écoles en collaboration avec Unia, le CRIC, les associations et la Ville afin de favoriser un enseignement inclusif, de développer des activités de sensibilisation à l'interculturalité dans les écoles dès le plus jeune âge, soutenir le projet de cours de français pour les mères au sein de l'école ainsi que de les outiller pour les aider à suivre la scolarité des enfants.***

III - Conclusion

Au terme de ce processus de co-construction qui a eu le mérite de mobiliser sur la thématique des besoins des migrants toutes les forces vives du monde associatif, des secteurs privé et public ainsi que les acteurs politiques, plusieurs enseignements sont à relever afin de nous guider dans l'actualisation du Plan Local d'Intégration.

Sur le plan territorial, la zone d'action du CRIC est composée de villes et communes qui présentent des caractéristiques très contrastées au niveau démographique et socio-économique. On peut clairement distinguer les villes et communes dont les populations jouissent plus aisément de leurs droits fondamentaux de celles dont les populations demeurent dans une précarité socio-économique les éloignant toujours plus de l'accès effectif aux droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels, parmi lesquelles figurent souvent les personnes migrantes.

Ces indications font partie des éléments à considérer dans les orientations à privilégier dans le Plan Local d'Intégration qui a pour vocation de répondre à la question centrale des besoins des migrants en matière d'intégration sur un territoire donné et de mettre en lumière qui fait quoi pour y répondre et comment ensemble nous pouvons optimiser de nouvelles stratégies d'action en prenant en compte la réalité des migrants.

Le processus de réflexion nous a conduits à revoir notre intitulé initial, c'est-à-dire l'analyse *des Besoins d'Intégration des Migrants pour l'Intégration des Besoins des Migrants*. C'est ce qui a donné naissance à IBM.

Plus qu'un simple jeu de mots, ce changement de paradigme a favorisé le regard croisé sur nos pratiques professionnelles et sur nos réalités respectives nous mettant de plein pied dans une perspective interculturelle.

Cette approche renforcée par la dimension transversale et multidisciplinaire a permis aux acteurs locaux de prendre en considération les besoins des personnes migrantes, et dans le même temps, de voir dans quelle mesure leurs dispositifs pouvaient y répondre de manière complémentaire, privilégiant aussi la mutualisation des ressources.

Ces synergies ont mis en évidence l'importance d'un travail en réseau alliant tous les secteurs afin d'optimiser nos objectifs face aux nombreux défis à relever dans une société toujours plus complexe.

L'analyse des besoins a fait émerger les nombreuses difficultés auxquelles les personnes migrantes restent confrontées. Celles-ci constituent de sérieuses entorses dans leur parcours d'intégration, mais surtout, elles portent de graves conséquences en termes d'accès aux droits fondamentaux. Même pour ce qui concerne les aspects du quotidien, les personnes sont confrontées à de réels obstacles.

L'intérêt de cette analyse offre une vue d'ensemble des difficultés rapportées par les migrants eux-mêmes qui doit nous aider à réajuster nos modes d'intervention avec l'objectif ultime de rencontrer au mieux leurs réalités au quotidien.

Ces quelques mots clés ou bribes de phrases illustrent les difficultés ou les carences qui frappent le quotidien des personnes migrantes pour comprendre ou se faire comprendre dans les nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques et culturels auxquels ils sont désormais confrontés.

Le manque d'accessibilité et de vulgarisation ou le manque d'accompagnement, de cohérence, d'aide en temps réel sont des éléments régulièrement invoqués par les personnes migrantes :

« On communique mais on n'explique pas ... l'information reste inaccessible »

« Or, l'ignorance n'apporte que des problèmes ... »

« Les gens qui arrivent sur le sol belge ont beaucoup de problèmes dans la tête, il faut les aider dans leurs démarches »

Ce sont là quelques éléments parmi tant d'autres, néanmoins ils restent décisifs pour initier les premières démarches dans le long parcours qu'ils devront poursuivre et qui ne s'arrêtera pas à l'issue du parcours d'intégration instauré par la Région Wallonne.

D'autres éléments sont partagés par les personnes migrantes, ceux qui font référence à la nécessité de recevoir les bonnes informations administratives de manière centralisée et cohérente compte tenu du flux important d'informations à digérer pour elles, et dans le même temps, elles pointent les limites d'un système en déficit sur le plan des ressources humaines.

« Trop de dossiers pour les AS pour faire face aux demandes ... Ce ne sont pas des robots »

L'accès à l'emploi, au logement décent ou à la santé reste des droits fondamentaux encore inaccessibles pour une majorité de personnes migrantes, qui même lorsqu'elles sont en ordre sur le plan administratif, ont un titre de séjour, ou le statut de réfugié, elles font l'objet de discrimination de manière récurrente.

« On pense que tout est réglé lorsqu'on obtient un titre de séjour mais en fait on repart à la case départ »

« En Belgique, il y a la sécurité et la stabilité ... mais en même temps, tout est difficile »

Ce contexte discriminatoire à l'égard des migrants est alimenté par la politique migratoire menée sur le territoire belge et plus largement en Europe. Elle est relayée par certains médias qui ne font qu'attiser les représentations négatives des citoyens à l'égard des migrants. Ce qui contribue à polariser les individus entre eux et à renforcer le racisme anti-migrant.

Tous ces obstacles compliquent le parcours des personnes migrantes dont la seule volonté est de trouver leur place dans le pays d'accueil et d'être reconnu dans toute leur intégrité. Ils sont source d'angoisse et entament pour certains la confiance et l'estime d'eux-mêmes.

« On est des étrangers, on n'est plus personne ... »

Malgré tous ces points négatifs, force est de constater que nombreux sont ceux qui gardent espoir et ont foi dans leur avenir pour eux et leurs enfants dans la société d'accueil. Ils veulent montrer tout leur potentiel et contribuer comme n'importe quel citoyen au développement économique dans le respect des règles et droits en vigueur dans le pays d'accueil.

Dans la zone d'action du CRIC, la préoccupation de l'accueil des migrants s'est traduite dans certaines villes et communes par l'adoption de la motion « *Ville hospitalière* ». C'est le cas de Thuin, Les Bons Villers et plus récemment de Charleroi. D'autres comme Beaumont ou Sivry-Rance sont au stade de l'interpellation par la voix d'un groupe de citoyens.

Ces mobilisations dans la zone territoriale du CRIC sont des pistes de travail intéressantes qui s'inscrivent dans une démarche participative et citoyenne offrant une transversalité des actions au bénéfice des personnes migrantes.

Ces actions peuvent trouver un soutien dans le Plan Local d'Intégration (PLI) qui s'inscrit dans un processus de co-construction et de suivi en appui aux acteurs locaux. Son comité d'accompagnement constitue l'instance de réflexion, de discussion et d'opérationnalisation des axes de travail prioritaires fixés et portés en collaboration avec l'ensemble du réseau local.

La principale vocation de ce document de synthèse est d'en alimenter les contours pour lutter contre les inégalités sociales et les discriminations à la faveur d'une société plus interculturelle.

IV - Bibliographie

- ADAM Ilke, BEN MOHAMMED Nadia, KAGNÉ Bonaventure, MARTINIELLO Marco & RÉA Andrea, *Histoires sans-papiers*, Editions Vista, Novembre 2002, 227 p.
- AICHA Mohamed Ali, La politique de neutralité en entreprise : *Le choc des libertés – Que doivent savoir les employeurs ?* Analyse, Août 2018, 16 p.
- GOSSIAUX Axel, MESCOLI Elsa, RIVIERE Mylène, *Rapport de recherche, Evaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie*, IWEPS, Wallonie, mai 2019, 126 p.
- Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères, *Mémorandum*, Les priorités des CRI, Elections 2019, p. 12.
- Charleroi, *Programme stratégique transversal (PST), On n'a pas de charbon mais on a des idées !* Juin 2019, 88 p.
- Charleroi, *Synthèse des Etats Généraux, On n'a pas de charbon mais on a des idées !* Juin 2019, 18 p.
- CIRE, *Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom ?* Mars, 2018, 10 p.
- Coalition NAPAR pour un plan d'action interfédéral contre le racisme, *Mémorandum*, mars 2020, 60 pages.
- *Cohésion sociale et dialogue interculturel et interreligieux, Le rôle des gouvernements locaux dans les politiques publiques d'inclusion sociale des migrants*, Lisbonne, Juillet 2016, 42 p.
- *Cohésion sociale, Intégration et Interculturalité – Trois concepts clés pour les Centres Régionaux d'Intégration*, DISCRI, 2014, 20 pages.
- JACOBS Dirk & CALLIER Dirk, Immigrant citizens survey, Regard sur les résultats belges, Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Egalité (GERME), ULB, Mai 2012, 12 p.
- DISCRI, *Grille d'analyse sur base des éléments facilitateurs/obstacles à l'intégration*.
- MARTINIELLO Marco, REA Andrea, TIMMERMAN Christiane, WETS Johan (éd.2010), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gand, Academia Press, 339 pp. : [https://www.academia.edu/4821723/Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique](https://www.academia.edu/4821723/Nouvelles_migrations_et_nouveaux_migrants_en_Belgique)
- Rapport Fisher, *Vivre ensemble, Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXIème siècle*, Rapport d'un groupe de travail du Conseil de l'Europe, Avril 2011, 85 p.
- *Rendons notre commune hospitalière*, Guide citoyen, 31 p. : www.communehospitaliere.be
- VELIBOR Colic, *Manuel d'exil. Comment réussir son exil en trente-cinq leçons*, Collection blanche, Gallimard, 2016, 208 p.

<https://www.unia.be/fr/domaines-daction/logement>

<https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/acces-soins-de-sante-vers-une-reforme-de-l-aide-medicale-urgente.html>

<https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/la-reforme-de-l-amu-a-ete-adoptee.html>

- **Sources statistiques**

https://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/population_par_nationalite_sexe_superficie_et_densite.jsp

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#panel-12>

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/indicateur-synthetic-dacces-aux-droits-fondamentaux-isadf-2018/>

ISADF 2018, Note méthodologique, IWEPS, 2018, p.3 :

<https://www.iweps.be/wpcontent/uploads/2017/02/Note-methodo-ISADF-2018-3.pdf>

<https://isadf.iweps.be/isadf.php>

[http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/;](http://www.hainaut-developpement.be/satistiques-socio-economiques/hainaut-stat/)

<https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php>

- **Appui méthodologique**

Josiane Fransen, Nathalie Thirion, Jean-François Gaspar, groupe de chercheurs CERSO/ CERIAS, en appui méthodologique pour la mise en œuvre du projet sur les besoins des migrants, sur le processus de mobilisation interne et externe au CRIC, sur le processus de réflexion et de co-construction du recueil de la parole des nouveaux arrivants.

Le CERSO, Centre de Ressources pour le Social : centre de formation continue et de recherche de la Catégorie sociale de la Haute Ecole Louvain en Hainaut. Le pilier CERSO « intervention sur-mesure » est le résultat d’une décision des responsables de catégorie sociale de la HELHa de regrouper leurs activités d’intervention (formation, supervision, accompagnement d’équipe et soutien méthodologique). Il rassemble les activités par le Centre de formation permanente de l’Institut Cardijn à Louvain-la-Neuve (CFP), par le Centre de Formation Continue de l’école sociale de Charleroi, ainsi que par le Centre Interdisciplinaire en Travail social de l’ISSHA à Mons (CITS). <http://cerso.helha.be>

Le CERIAS, Centre d’Études et de Recherches en Ingénierie et action sociales. Ce Centre est une émanation du Master en ingénierie et action sociales Louvain-la-Neuve | Namur, co-organisé par la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) et par la Haute École Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) : <http://www.mias-lin-namur.be/la-recherche/>

V - Annexes

- 1 - Canevas d'entretien utilisé dans le recueil des besoins auprès des migrants – pages 1, 2, 3, 4
- 2 - Grille d'analyse du DISCRI – pages 5, 6
- 3 - Constats par thématique récoltés lors des EG Intégration /23 mai 2019 – page 7
 - Thématique santé – pages 9, 10, 11
 - Thématique emploi – page 13
 - Thématique citoyenneté – pages 15, 16, 17
 - Thématique logement – pages 19, 20
- 4 - Propositions de travail suite aux EG Intégration de la Ville de Charleroi – pages 23, 24, 25

1- Canevas d'entretien utilisé dans le recueil des besoins auprès des migrants

Préambule

L'enjeu de notre démarche commune :

L'intégration des besoins des migrants (IBM).

Qui est concerné ?

Nous à la place que nous occupons, les autres professionnels, le réseau, les administrations, le politique, le monde culturel comme celui de l'enseignement, ...

La spécificité de notre approche :

Partir des réalités et des regards des Migrants eux-mêmes.

Notre objectif du moment :

Construire des manières de collecter ces données avec des outils adéquats par rapport à la population concernée.

Il ne s'agit pas seulement de collecter les besoins strictement en lien avec l'offre de son service ou son institution, mais aussi d'autres besoins que les Migrants nous donnent à voir.

Un des atouts de notre démarche est que nous allons collectiviser nos résultats et croiser nos informations.

Argumentaire (propre aux chargés de missions)

Instaurer un climat de confiance

Présentation de l'étude

Nous travaillons sur une étude pour mieux comprendre les besoins des personnes qui arrivent sur le territoire belge.

Ce travail a débuté au CRIC depuis plus d'un an et les différents services qui s'occupent des personnes étrangères y participent également depuis quelques mois parce que nous sommes tous intéressés à mieux comprendre les difficultés des personnes étrangères récemment arrivées en Belgique.

« C'est important pour nous de discuter avec vous pour entendre votre expérience, recueillir votre parole et nous aider à comprendre comment on peut améliorer nos services ; et aussi pour informer nos responsables sur les difficultés qui persistent et nécessitent de nouvelles réponses.

Ici, c'est vous l'expert qui peut nous informer pour notre étude »

Demander la participation

Remerciements

Je vous remercie déjà pour le temps que vous nous accorderez dans ce travail (environ 1h30)

Cadre de l'entretien

Climat de confiance - Se présenter – Son rôle dans l'institution

Rappelez le cadre de l'étude

Remerciements

Rappelez la règle de la confidentialité : garantir le fait que les informations sont anonymisées

Accord pour éventuellement enregistrer la discussion

Consignes : Nous allons parler de votre parcours de vie en abordant différents thèmes

Quelques données A voir si nécessaire car sans doute déjà à disposition

Age :

H F

Nationalité :

Marié Célibataire Divorcé Autres :

Enfants : Ages :

Formation :

Date d'arrivée en Belgique :

Document de séjour :

Travailleur salarié : Demandeur d'emploi : Autres :

Entretien

Parlez-moi de votre parcours :

- Dans quelles **conditions** êtes-vous arrivé en Belgique ?

Seul(e) ?

En famille ?

- Aviez-vous des connaissances ou une personne de contact pour vous accueillir ?

- En arrivant, quels étaient vos **besoins urgents** ?

- Qui vous a aidé **pour vos démarches** ? **Comment avez-vous trouvé des solutions (ou pas) ?**

CANEVAS de discussion qui propose des items (de manière complémentaire, si le cas échéant, ils ne sont pas évoqués dans la question relative aux besoins)

Pour accéder à l'information (utile et compréhensible) :

- *Sous quelle forme ?*
- *Qui ou quels services vous ont aidé ?*
- *Qu'est-ce qui a été le plus compliqué ?*
- *Quels sont les obstacles/difficultés que vous avez identifiés ?*
- *Selon vous, comment pourrait-on solutionner ces difficultés ?*
- *Avez-vous pu compter sur des personnes ressources, des amis, voisins, associations aidantes de la même communauté ou pas ? ...*
- *Avez-vous pu vous créer votre réseau de personnes ressources ?*

Pour comprendre vos droits – Aide sociojuridique - et devoirs

- *Sous quelle forme ?*
- *Qui ou quels services vous ont aidé ?*
- *Qu'est-ce qui a été le plus compliqué ?*
- *Quels sont les obstacles/difficultés que vous avez identifiés ?*
- *Selon vous, comment pourrait-on solutionner ces difficultés ?*
- *Avez-vous pu compter sur des personnes ressources, des amis, voisins, associations aidantes de la même communauté ou pas ? ...*
- *Avez-vous pu vous créer votre réseau de personnes ressources ?*

Pour trouver un logement

- *Sous quelle forme ?*
- *Qui ou quels services vous ont aidé ?*
- *Qu'est-ce qui a été le plus compliqué ?*
- *Quels sont les obstacles/difficultés que vous avez identifiés ?*
- *Selon vous, comment pourrait-on solutionner ces difficultés ?*
- *Avez-vous pu compter sur des personnes ressources, des amis, voisins, associations aidantes de la même communauté ou pas ? ...*
- *Avez-vous pu vous créer votre réseau de personnes ressources ?*

Pour chercher un emploi, se former ou valider vos compétences – Apprentissage de la langue

IDEM

Pour comprendre le système des soins de santé – le rôle du médecin traitant – le service d'urgence – les soins en matière de santé mentale

IDEM

Pour comprendre le système scolaire – relation avec la direction – les enseignants

IDEM

Pour accéder à la culture/loisirs/sport – Enfants/parents

IDEM

Pour se déplacer /Mobilité

IDEM

Pour clôturer :

Si vous deviez nous conseiller 2 mesures indispensables pour aider de manière efficace les migrants arrivés récemment sur le territoire belge ? Quelles seraient ces mesures ?

2- Grille d'analyse du DISCRI

Intégration/Facilitateurs/Obstacles

Voici les recommandations (facilitateurs)

- 1 - Assurer aux primo-arrivants une compréhension des nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, culturels et de la vie quotidienne dans lesquels ils sont plongés et leur apporter les informations pratiques pertinentes afin qu'ils puissent se situer et agir.
- 2 - Permettre aux primo-arrivants d'appréhender les expressions culturelles de notre région, pays et des collectivités qui y vivent dont celles qui font partie de l'espace culturel convergent et les aider à faire face aux chocs culturels.
- 3 - Aider les primo-arrivants à valoriser et accroître leur capital économique, social, culturel et symbolique.
- 4 - Permettre aux primo-arrivants de faire face aux préjugés, stéréotypes et discriminations (les leurs et ceux existants dans la société d'accueil).
- 5 - Valoriser et renforcer les « compétences et aptitudes psychosociales d'intégration » des primo-arrivants.
- 6 - Inviter les primo-arrivants à s'impliquer dans des pratiques interculturelles et citoyennes.
- 7 - Permettre aux primo-arrivants de repérer les différentes conduites identitaires qui facilitent ou entravent leur intégration.

Voici le lien entre les difficultés et les facilitateurs :

Difficulté d'intégration n°1

Un manque de connaissance de leurs nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, culturels et de la vie quotidienne et pratique et une difficulté d'obtention d'informations, d'explications et d'orientations pertinentes afin d'y faire face.

Facilitateur d'intégration n°1

Assurer aux primo-arrivants une compréhension des nouveaux contextes économiques, sociaux, politiques, juridiques, culturels et de la vie quotidienne dans lesquels ils sont plongés et leur apporter les informations pratiques pertinentes afin qu'ils puissent se situer et agir.

Difficulté d'intégration n°2

Des difficultés à appréhender les expressions culturelles de notre région, pays et des collectivités qui y vivent dont celles qui font partie de *l'espace culturel convergent* et à faire face aux chocs culturels.

Facilitateur d'intégration n°2

Permettre aux primo-arrivants d'appréhender les expressions culturelles de notre région, pays et des collectivités qui y vivent dont celles qui font partie de l'espace culturel convergent et les aider à faire face aux chocs culturels.

Difficultés d'intégration n°3

Inadaptation (et/ou non-reconnaissance) de savoirs utiles dans le cadre d'une insertion professionnelle - Connaissance insuffisante du français et de ses implicites pour s'insérer socialement et professionnellement - Situation d'isolement, pas ou peu d'échanges avec population - Faiblesse voire inexistence de moyens financiers - Perte du statut social et de ses avantages (prestige, autorité, pouvoir, reconnaissance, etc.) - Conduites de membres de la communauté d'origine installée dans le pays d'accueil qui entravent l'intégration (repli de la communauté, récusation des raisons qui ont amené le PA à fuir le pays, etc.)

Facilitateur d'intégration n°3

Aider les primo-arrivants à valoriser et accroître leur capital économique, social⁴, culturel et symbolique

Difficultés d'intégration n°4

Existence parmi les « autochtones » de préjugés et de stéréotypes négatifs à leur égard - Existence d'attitudes et de décisions discriminatoires à leur égard - Existence en eux-mêmes de préjugés et de stéréotypes négatifs à l'égard des habitant-e-s du pays d'accueil.

Facilitateur d'intégration n°4

Permettre aux primo-arrivants de faire face aux préjugés, stéréotypes et discriminations (les leurs et ceux existants dans la société d'accueil).

Difficultés d'intégration n°5

Crainte de perdre son identité, ses points de repères en s'ouvrant à la culture du pays d'accueil - Perte d'estime et de confiance en soi - Peu de flexibilité et d'ouverture à la diversité - Etat d'impuissance à mobiliser ses ressources et savoirs - Difficulté à médier, coopérer et négocier.

Facilitateur d'intégration n°5

Valoriser et renforcer les « compétences et aptitudes psychosociales d'intégration » des personnes migrantes primo-arrivantes.

Difficultés d'intégration n°6

Une compréhension insuffisante des différentes conduites identitaires qui facilitent ou entravent l'intégration citoyenne

Facilitateur d'intégration n°6

Permettre aux primo-arrivants de repérer les différentes conduites identitaires qui facilitent ou entravent leur intégration.

Difficultés d'intégration citoyenne n°1, 2, 3, 4, 5 et 6

Facilitateur d'intégration transversal n°7

Inviter les primo-arrivants à s'impliquer dans des pratiques et conduites interculturelles et citoyennes.

3- Constats par thématique récoltés lors des EG Intégration /23 mai 2019

THÉMATIQUE SANTE

Bonne pratiques :

- Compléter la Carte « *Je suis là* » : outil intéressant à exploiter en y référant également des services interculturels
- Favoriser le partenariat intersectoriel (se retrouver et réfléchir ensemble face à certains problèmes pour une meilleure articulation en faveur des publics cibles)
- Le projet Médibus (consultations mobiles) : pourquoi ne pas réfléchir à la présence de médiateurs interculturels maîtrisant différentes langues
- Source d'inspiration en termes de bonnes pratiques : le service de santé mentale à Bxl : « L'autre lieu ». S'appuie sur la valorisation des différentes expressions culturelles des personnes migrantes = plus-value dans la prise en charge des personnes -Valorisation en leur donnant des responsabilités
- Journée Migr'en santé (Réseau Migr'en santé) : rassemble un collectif d'associations autour de la santé des migrants – organise une « Journée sur la santé » à destination des publics migrants
- Existence d'un service de traducteurs temps plein à l'ISPPC + Traduction par vidéo conférence

Recommandations :

- Problème de la langue : une préoccupation majeure chez les personnes migrantes : comprendre et se faire comprendre d'où l'importance de réfléchir sur la manière dont on peut aider les personnes à se faire comprendre et à comprendre.
- Renforcer la diversité aux niveaux des équipes du personnel soignant (infirmiers-ières) - Soins à domicile
- Instaurer une personne de référence laissée au choix de la personne qui suit l'entièreté du dossier médico-social
- Augmenter l'offre de services spécifiques en santé mentale : « besoin en ethnopsychiatrie »
- Renforcer la mobilité des équipes service médiation interculturelle présentes dans les hôpitaux
- Favoriser la mixité des médecins (ex. : gynéco : femme) – renforcer la disponibilité
- Compléter la carte « je suis là » : aspects médicaux/sociaux (insérer dimension interculturelle > préciser les langues parlées)
- Pour une meilleure compréhension : importance de l'oralité particulièrement lorsqu'il s'agit des soins de santé (+ langue d'origine)
- Recours à la technologie pour évaluer dans un premier temps le niveau d'urgence : application qui traduit dans différentes langues (outil qui permettrait d'évaluer l'urgence, de proposer les soins nécessaires, de se faire comprendre)
- Recherche d'interprètes en « swahili » et « peul » : en pénurie actuellement
- Articulation entre le Médibus et les services de médiation interculturelle
- Informer et sensibiliser sur l'existence du médibus auprès des personnes migrantes par ex. via les associations

- Favoriser des services permettant une traduction neutre et objective : formation des personnes ressources
- Recourir à des pictogrammes pour permettre l'identification des personnes qui parlent telle ou telle langue (cf. dans les hôpitaux, maisons de repos, ...)
- Formation à l'attention des travailleurs sociaux pour les aider à détecter les problèmes de santé mentale (de plus en plus de cas de personnes ayant des besoins en santé mentale)
- Besoin de renforcer les services en santé mentale avec un service spécialisé en ethnopsychiatrie
- Sensibiliser les futurs professionnels en soins de santé et en service social > les écoles (Condorcet et autres, ...) sur la santé des personnes étrangères. Sensibilisation à l'interculturalité, faire des articulations entre les étudiants et les lieux de stage.
- Favoriser les services de proximité -> Renforcer les antennes sociales comme les « espaces citoyen »
- Découvrir les services de soins via un parcours des services médicaux (hôpital, service d'urgence, service de garde, info sur le dossier médical global, ...) - visite de service en service dans la langue de la personne (Immersion)
- Développer la formation interculturelle du personnel de médiation et autres dans les centres hospitaliers et corps médical
- Sensibilisation de la population à l'interculturalité : animations/fêtes de quartier/fête des voisins
- Faire signer une charte de la diversité aux patients afin de lutter contre les discriminations – lutter contre le racisme (ex : accepter de se faire soigner par un médecin issu de l'immigration) - Remarque : Avis partagé selon le niveau d'urgence/ et disponibilité
- Sensibiliser/encourager les migrants ou les personnes étrangères à faire un check up médical une fois par an
- Sensibiliser les populations migrantes via les associations (sensibiliser aux risques de l'auto - médication ; certaines refusant de se rendre à l'hôpital)
- Favoriser la traduction des documents administratifs dans différentes langues pour une meilleure compréhension
- Recourir aux personnes ressources, lieux de cultes et autres lieux fréquentés pour faire passer les messages en matière de santé
- Articulation entre les équipes mobiles en soins de santé et les associations
- Communication sur les services taxis sociaux auprès des personnes étrangères et personnes porteuses d'un handicap
- Renforcer la mixité dès l'accueil dans les services de soins de santé
- Mettre en place un numéro vert pour appel médical (personnel s'exprimant en différentes langues)
- Epanouissement culturel : simplifier les démarches administratives assez complexes au niveau de la ville pour aider les associations dans leurs projets culturels dans les quartiers
- Améliorer la communication du service ville dans le cadre d'organisation culturelle
- Simplifier le site de la ville

Actions prioritaires :

- Favoriser l'accès aux soins pour les femmes migrantes comme pour les personnes en grande précarité (regard différencié/ regard « genré »)
- Importance de mieux se faire comprendre : voir recommandations
- Légiférer sur un dossier médical/ social
- Renforcer les subsides des associations qui représentent des interfaces importants auprès des populations étrangères : problème de temporalité > les subsides arrivent tardivement et les associations n'ont pas forcément de fonds propres en suffisance pour développer leurs projets
- Installation de fontaines d'eau dans la ville
- Installation de WC public
- Installation de Sanitaire/ Douche public pour les publics en grande précarité
- Création d'un service interculturel propre à la ville
- Sensibilisation à l'interculturalité dans les écoles dès le plus jeune âge
- Création de lieux d'échanges avec un encadrement professionnel (espace interculturel et intergénérationnel)
- Renforcer le financement du réseau « Migr'en santé »
- Renforcer l'accès au Médibus auprès des personnes migrantes
- Evolution technologique : recourir à des applications utiles pour la traduction et à mettre à disposition du personnel médical et social (traduction sur smartphone/tablette) + Skype, vidéo conférence avec traducteur
- Accompagnement médico-social, formation, suivi à tous les niveaux et dès l'arrivée des personnes migrantes – Instaurer une personne de référence comme interlocuteur privilégié auprès des instances médico-sociales, le temps que la personne maîtrise mieux la langue, régularise sa situation administrative et comprenne le fonctionnement des services médico-sociaux.

THÉMATIQUE EMPLOI

Actions Prioritaires :

- Mise en situation via des stages, le bénévolat, des visites de terrain, ...
- Favoriser le FLE Métier : apprentissage du langage selon le métier
- Favoriser le Coaching Savoir Être
- Renforcer la sensibilisation des employeurs/opérateurs et travailleurs : appuyer la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations /représentations) – Mise en place d’outils comme une charte et/ou des incitants
- Recourir au « Mentorat », « Parrainage » : favoriser le réseautage
- Mettre en lumière des réussites via des campagnes, salons de l’emploi
- Renforcer la reconnaissance des compétences et qualifications : revoir les systèmes d’équivalence des diplômes et la valorisation des compétences
- Augmenter les collaborations et synergies entre les différents acteurs (grands opérateurs/institutions, petites associations multiculturelles, entreprises...) : favoriser la mise en filières, créer un cadastre
- Assouplir les politiques contraignantes et favoriser la diversité en entreprise
- Demander aux opérateurs et aux entreprises de réduire leurs exigences d’accès à la formation, à l’emploi
- Réaliser un cadastre ISP Migrants (opérateurs, dispositifs, outils...)
- Elargir l’offre de garde d’enfants (bébé-bus, crèches, halte-garderie)
- Service public carolo : en tant que lieu de stage (collaboration avec la Cité des Métiers, simplification administrative, ...)
- Rationaliser les contraintes administratives des pouvoirs subsidiaires (Plateforme commune, banque carrefour)

THÉMATIQUE CITOYENNETÉ

Bonnes pratiques :

- Le parcours d'intégration
- Mise en place des Centres Régionaux d'Intégration
- Les activités « Vivre ensemble » dans les enseignements officiels
- Maisons de jeunes existent : mais manque de mobilité, d'actualisation > à exploiter davantage
- Formation ou sensibilisation des agents communaux (bureau d'accueil de l'administration) dans la lutte contre les discriminations
- Comité de pilotage : mettre autour de la table des personnes, des associations qui agissent dans le domaine de l'éducation et de la citoyenneté
- Projet du CPAS : Transition scolaire intensive des primo-arrivants (2 semaines) + travailler la relation enfant / école et parent / école
- Réintroduire l'intérêt pour la politique chez les jeunes, les migrants via l'éducation permanente
- Mise en place de cours FLE dans les écoles maternelles
- Baromètre enseignement : réunir CRIC, Directeurs d'école, UNIA.

Recommandations :

- Mise en application du Parcours d'Intégration (PI)
- Informations des services sur l'obligation du parcours d'intégration
- Les communes, les CPAS doivent bien informer de l'obligation de suivre le parcours d'intégration
- Décentralisation des propositions de cours de citoyenneté pour que les personnes puissent y accéder
- Eduquer au « vivre ensemble » : aller à la rencontre de l'autre
- Mettre en place un espace de transition pour les jeunes qui arrivent en cours d'année (Sas d'entrée)
- Commencer le PI dans les centres d'accueil
- Mettre sur pied un lieu où les MENAS (Mineurs Etrangers Non Accompagnés) puissent être accueillis et suivre (en matière de formation, d'enseignement et projet de vie...)
- Prendre en charge l'éducation des MENAS dès la phase d'accueil
- Développer des formations pour adultes « migrants » afin de leur permettre d'évoluer plus vite
- Développer la possibilité d'accéder à l'enseignement/aux formations ouverts aux personnes - jeunes et adultes : qui n'ont pas leurs papiers - qui arrivent en cours d'année scolaire (au niveau de la ville)
- Mise en place d'un intermédiaire entre dispositifs d'accueil et enseignement
- Inviter le citoyen lambda à prendre son rôle de citoyen
- Rencontres entre la ville et les citoyens : - > à titre individuel - > à titre institutionnel
- Redéfinir le rôle des maisons de jeunes, les rendre plus mobiles

- Renforcer les liens avec les sociétés de logements sociaux pour obtenir des locaux : favoriser le développement d'activités portées par les associations dans le domaine de l'éducation et de la citoyenneté
- Renforcer les liens entre l'associatif et la ville : synergies à développer
- Faire connaître les associations (aller à la rencontre, système d'ambassadeurs vers restaurants, commerces, lieux de vie...)
- La ville peut s'appuyer sur les ASBL de terrain pour faire du lien
- Déclencher l'envie d'apprendre chez les adultes pour transmettre quelque chose à leurs propres enfants. Ex : Stagiaire en formation qui travaillent en école de devoir
- Intéresser les jeunes au pourquoi des choses
- Faciliter l'expression de la citoyenneté. Interroger son sens. Recréer de l'engagement.
- Améliorer l'accueil extra-scolaire
- Favoriser la mixité dès le plus jeune âge (via les stages, etc...)
- Sensibiliser à la question du racisme dans les écoles
- Soutien scolaire aux enfants migrants
- Créer des dispositifs pour expliquer l'enseignement aux parents
- Prise en charge des parents migrants dont les enfants sont scolarisés : améliorer la communication entre écoles/ parents – problème de langue (besoin en traduction) – qui peut aider ? Comment ? >>> Direction en demande d'outils ? D'interprètes ? Piste > convention avec le SETIS ?
- Lutter contre la ségrégation au sein des écoles
- Organiser des sensibilisations pour les élèves ainsi que pour les enseignants
- Intégrer des cours de diversité dans un cursus des futurs enseignants et instituteurs
- Organiser des rencontres citoyennes mixtes

Actions prioritaires :

- Renforcer l'encadrement scolaire spécifique des enfants migrants dès leur arrivée
- Développer des structures (ex : maison de quartier) spécialisées en lien avec les AMO (Actions en Milieu Ouvert) dans l'encadrement de jeunes adultes : Donner plus de moyens et outiller les maisons de jeunes pour initier le vivre ensemble
- Campagne de sensibilisation aux droits des femmes pour favoriser l'accès à la citoyenneté, à l'enseignement
- Redonner du sens au concept de citoyenneté et à l'importance d'aller vers l'autre à tous les niveaux. Ex : Lieux institutionnalisés, maisons de jeunes, conseils des enfants, maison de quartier, espaces citoyens, ...
- Faciliter les partenariats associations et écoles (lien avec EG : Enseignement, Inclusion et Transversalité)
- Mettre en place un Echevin de la simplification administrative et de la transversalité (comme à la commune de Seneffe)
- Soutenir le projet de cours de français pour les mamans à l'école
- Développer les participations citoyennes – Aller à la rencontre des gens

- Reprendre le relais du projet du CPAS (en passe d'être stoppé pour cause de réorganisation du PCS) visant à organiser des cours de FLE (Français Langue Etrangère) en maternelle
- Renseigner les écoles sur leurs possibilités d'accès aux interprètes via les Centres Régionaux d'Intégration (CRIC) soutenus par les échevinats - Instaurer des référents dans les écoles primaires et secondaires
- Créer des espaces d'échanges pour les directeurs d'école afin de pouvoir expliquer les problématiques auxquelles ils sont exposés
- Organiser des « Journées Diversités Citoyennes » dans les écoles, en partenariat avec UNIA, CRIC, Association, Ville >>> Favoriser l'enseignement inclusif

THÉMATIQUE LOGEMENT

Bonnes pratiques :

- Accompagnement individuel (Institution) dans la recherche d'un logement privé, pour toute déclaration en cas de discrimination auprès d'UNIA
- Expérience déjà existante côté flamand : favoriser le partenariat entre associations, agences immobilières, ville : prise en considération des revenus des personnes - Travail d'éducation pédagogique avec les agences immobilières : rendre accessible les formulaires - Procéder à un état des lieux des agences immobilières (détecter les agences suspectes)
- Préparation des personnes migrantes aux entretiens : via des simulations – Exemple de mise en situation avec un propriétaire
- Expérience à Gand – Vie en communauté privilégiant les logements mixtes, intergénérationnels et interculturels (jeunes migrants, adultes, personnes âgées) - > mise en place d'une procédure d'accompagnement individuel
- Suivi du respect des règles par rapport aux marchands de sommeil : via la police, fermeture des logements indécents
- Paiement complémentaire du loyer par la Ville et la Région : sorte de fonds de garantie au bénéfice des publics précarisés
- Habitat solidaire de l'AIS : contrat entre propriétaire et AIS : loyer moins élevé que sur le marché immobilier, prise en charge du loyer par l'AIS durant le bail et mise en état du logement par cette dernière
- Habitat collectif du CPAS : plusieurs logements dans le même bâtiment sans statut de cohabitant
- Recourir aux logements type « squat » : alimentés en eau et électricité et encadrés – expériences identiques menées à Bruxelles et au Danemark
- « 1Toit2Ages » : logement intergénérationnel privé où il est proposé aux seniors d'offrir un logement à un jeune dans une relation "Win-Win".

Recommandations :

- Développer des actions de quartier : via les comités de quartier, favoriser le vivre ensemble, les relations entre propriétaires et locataires
- Intervention du SPF : pour le rappel du cadre légal aux propriétaires : enregistrement des baux
- Les pouvoirs publics doivent favoriser plus de mixité dans l'occupation des logements : intergénérationnel, public local et migrant
- Administration communale : rôle dans le rappel des droits et obligations en cette matière en différentes langues
- Besoin de plus de moyens, plus de personnel - Task force pour lutter contre les marchands de sommeil
- Actions et outils pour soutenir la gestion et le maintien du logement
- Discrimination positive pour les cas particuliers qui ont obtenu un titre de séjour temporaire sans avoir droit au logement
- Nécessité de plus de logements sociaux, décents et de qualité

- Accès aux logements sociaux avec une priorité pour reloger les victimes des marchands de sommeil
- Au niveau de la Ville : créer un système de droit au logement (permettant de reloger les victimes des marchands de sommeil) - Favoriser les habitats « légers », la mixité des types d'habitats à moindre coût – Donner des avantages aux propriétaires qui acceptent de louer aux personnes précarisées
- Sensibiliser et informer : le public sur le cadre légal et les propriétaires sur les possibilités de location via les AIS
- Soutenir des structures de type « habitat collectif » pour MENA, mixer avec d'autres jeunes
- La Ville doit renforcer la qualité du logement et se préoccuper de l'environnement
- Création d'un fond de garantie pour avoir accès à un logement en cautionnant les garanties de location
- Fonds de réserve foncière : au service de la rénovation des bâtiments inoccupés, abandonnés ou réquisitionnés
- Ville : envisager la destruction d'immeubles de logements sociaux (Cf. Cité Amande) -> pour la création de cités sociales avec des immeubles à 2 ou 3 étages au maximum
- Sensibiliser les propriétaires privés par rapport au squat et leur occupation
- Interpeller la Wallonie pour revoir les normes sur les mesures d'attribution de logement (nombre de pièces, nombre de superficie)
- Soutenir les mesures « Housing first » avec l'accompagnement par des assistants sociaux/ Educateurs

Actions prioritaires :

- Pour les personnes : accompagnement individuel dans la recherche de logement, préparation de l'entretien et déclaration
- Pour les propriétaires : sensibilisation à l'égard des personnes étrangères – Encourager les collaborations entre Associations / Ville / Agences immobilières / Propriétaires – Rôle du SPW Logement dans le rappel du cadre légal aux propriétaires - Développer, augmenter la collaboration avec les propriétaires > Housing first
- Pour la Ville : lutter contre les marchands de sommeil -> Renforcer TASK FORCE – Favoriser la mixité dans les logements publics (habitat intergénérationnel), le type d'habitat mixte à moindre coût – Développer le type d'« habitat collectif » pour jeunes, voir à étendre pour d'autres personnes (Cf. Couillet) - Prendre des mesures pour les victimes des marchands de sommeil : prioriser et agir contre la précarité - Augmenter le nombre de logements : Transformation des bâtiments publics inoccupés en logements sociaux – Ouvrir les squats avec encadrement > par ex. proposer d'améliorer les logements réquisitionnés des marchands de sommeil - Accélérer le passage des agents de quartiers pour rendre la domiciliation effective (lorsque la personne précaire change de domicile) - Création d'un fonds de garantie de logement (alternative au refus des propriétaires par rapport à la garantie apportée par le CPAS)

En synthèse

Sur le plan administratif :

- Prendre des mesures prioritaires pour les victimes des marchands de sommeil
- Accélérer le passage des agents de quartier
- Se rallier aux Etats Généraux du logement
- Soutenir une politique « habitat léger »
- Création d'un fonds de garantie de logement par la ville (alternative au refus de la garantie du CPAS par les propriétaires)

Besoin de pallier au manque de logement :

- Remettre en état les logements de marchands de sommeil
- Transformer les bâtiments publics inoccupés en logements sociaux
- Ouvrir les squats : alimentés en eau et électricité, les laisser accessibles
- Soutenir l'habitat collectif pour adultes (Cf. CPAS à Couillet) – à élargir pour les jeunes MENA
- Promouvoir davantage le Housing first

Nouvelles actions

○ Par rapport aux propriétaires

- Collaboration entre la ville, les agences immobilières, les propriétaires, les associations (UNIA)
- Lutter contre les discriminations via l'éducation, via des animations pédagogiques
- Lutter contre les marchands de sommeil : renforcer TASK FORCE

○ Par rapport au public

- Importance de l'accompagnement individuel : dans la recherche de logement, préparation et déclaration en cas de discrimination

4- Propositions de travail suite aux EG Intégration de la Ville de Charleroi

Intégration	VILLE INCLUSIVE
	Adopter et mettre en œuvre la motion « Ville hospitalière »

Emploi/ Formation	VILLE INCLUSIVE Synthèse des propositions suite aux Etats Généraux de l'Intégration (Voir à court terme, moyen terme et plus long terme)
	Appuyer la promotion de la diversité en entreprise et la lutte contre les discriminations (Charte de la diversité/incitants)
	Service public ville en tant que lieu de stage en collaboration avec la Cité des métiers
	Elargir l'offre de garde d'enfants via des projets tels que bébé-bus, crèches, haltes garderies à coût réduit pour aider les personnes en formation et/ou en recherche d'emploi

Santé	
	Soutenir le partenariat intersectoriel pour optimiser les articulations dans la gestion des dossiers médico-sociaux des personnes migrantes (voir Comité de pilotage Charleroi Ville santé)
	Favoriser la diversité dans les équipes soins à domicile , maisons de repos, ...
	Equiper le personnel soignant avec la nouvelle technologie : applications utiles pour traduction
	Soutenir le Réseau Migr'en santé : collectif d'associations de migrants œuvrant en matière de prévention
	Adaptation de la carte « Je suis là » pour y insérer/préciser les services interculturels/avec plusieurs langues parlées (voir Comité de pilotage Charleroi Ville santé)

	Accès aux soins de santé via le Médibus avec en soutien des médiateurs interculturels maîtrisant différentes langues
	Création d'un service de médiateurs interculturels propre à la Ville
	Installation de fontaines d'eau, WC publics, Douches publics pour les personnes en précarité
	Simplification administrative au niveau de la Ville pour soutenir les associations dans l'organisation d'activités culturelles dans les quartiers
	Sensibilisation à l'interculturalité dans les écoles dès le plus jeune âge

Logement	
	Lutter contre les marchands de sommeil -> Renforcer <i>TASK FORCE</i>
	Prendre des mesures pour les victimes des marchands de sommeil :
	Transformation des bâtiments publics inoccupés en logements sociaux
	Ouvrir les squats avec encadrement (accès à l'électricité, eau et normes de sécurité)
	Améliorer les logements réquisitionnés des marchands de sommeil
	Favoriser la mixité dans les logements publics (habitats intergénérationnels et interculturels)
	Accélérer le passage des agents de quartiers pour rendre la domiciliation effective (lors du changement de domicile par la personne en situation de précarité)
	Création d'un fonds de garantie de logement pour avancer la caution (alternative au refus des propriétaires face à celle proposée par le CPAS)
	Création d'un fonds de réserve foncier en vue de rénover les bâtiments inoccupés, abandonnés et réquisitionnés
	Création de cités sociales avec des immeubles à 2 ou 3 étages maximum
	Soutenir les mesures « Housing first » avec l'accompagnement par des travailleurs sociaux
	Favoriser partenariat Ville /Agences immobilières /Associations (UNIA) pour lutter contre les discriminations au logement

Citoyenneté	
	Respecter l'obligation d'informer (bonne information) le public primo-arrivant sur le parcours d'intégration
	Mise en place d'un intermédiaire entre les dispositifs d'accueil des migrants et les dispositifs de l'enseignement afin de pouvoir intégrer un cursus scolaire en cours d'année
	Renforcer l'encadrement scolaire spécifique des enfants migrants dès leur arrivée
	Faciliter les partenariats associations et écoles (lien avec EG : Enseignement, Inclusion et Transversalité)
	Mettre en place un Echevin de la simplification administrative et de la transversalité (comme à la commune de Seneffe)
	Soutenir le projet de cours de français pour les mamans à l'école
	Organiser des cours de FLE (Français Langue Etrangère) en maternelle (reprendre le relais du projet du CPAS en passe d'être stoppé pour cause de réorganisation du PCS)
	Renseigner les écoles sur leurs possibilités d'accès aux interprètes via les Centres Régionaux d'Intégration (CRIC) soutenus par les échevinats - Instaurer des référents dans les écoles primaires et secondaires
	Créer des espaces d'échanges pour les directeurs d'école afin de pouvoir expliquer les problématiques auxquelles ils sont exposés
	Organiser des « Journées Diversités Citoyennes » dans les écoles, en partenariat avec UNIA, CRIC, Association, Ville >>> Favoriser l'enseignement inclusif



Le projet « Intégration des Besoins des Migrants » (IBM) est l'aboutissement d'un travail collaboratif et participatif avec le réseau local du CRIC qui rayonne sur 19 communes (Arrondissements de Charleroi et de Thuin). En s'appuyant sur la mobilisation des partenaires, nous avons voulu donner la parole aux migrants pour qu'ils s'expriment sur leurs besoins, tout en échangeant avec les opérateurs locaux sur leur travail de terrain. Ce processus de co-construction a permis un travail de fonds pour dégager ensemble des pistes ou recommandations utiles à la réactualisation du Plan Local d'Intégration dont la vocation est de faciliter la coordination des actions dévolues aux migrants dans une approche transversale.

Éditeur responsable : Thierry TOURNOY, Directeur



Avec le soutien de la Wallonie, de la Province de Hainaut, des Villes et Communes de Charleroi, Aiseau-Presles, Beaumont, Châtelet, Chimay, Courcelles, Farcennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Les Bons Villers, Lobbes, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin.

Avec le soutien du Fonds social européen
et du Fonds Asile, Migration et Intégration
de l'Union européenne

